ANCIENS

POÈTES FRANÇAIS.

JOACHIM DU BELLAY.

Il y a bien des années déjà qu'à mon début littéraire, je me suis occupé des poètes du XVI[e] siècle, et que je me suis aventuré avec Ronsard. J'ai souvent regretté depuis qu'il ne m'ait pas été donné de perfectionner, dans des éditions successives, ce premier travail, et d'y joindre ce qu'en pareille matière de nouvelles révisions apportent toujours. Pourtant, aujourd'hui, une circonstance favorable m'y ramène assez directement. Un de nos amis, imprimeur à Angers, M. Victor Pavie, frère de l'orientaliste voyageur, prépare à ses frais et avec un culte singulier une édition des vers choisis du poète Du Bellay, son compatriote. Déjà, il y a un an environ, on avait reproduit ici *la Défense et Illustration de la Langue françoise* (1). Ce retour d'attention accordée au vieux poète angevin m'encourage moi-même à y revenir, et à compléter sur lui d'anciennes études

(1) Publié par M. Ackermann, chez Crozet, quai Malaquais, 19.

beaucoup trop abrégées. Puis aussi, le dirai-je? les loisirs, pour moi tout nouveaux, d'une docte bibliothèque où une bienveillance honorable m'a placé, viennent en aide à ce retour, et me remettent en goût aisément de l'érudition du XVI[e] siècle. Ces poètes italiens latins que Gabriel Naudé a rapportés de son voyage d'Italie, et que Du Bellay a si bien connus et imités, sont sous ma main : c'est un attrait de plus dans ce sujet, plus neuf encore que vieilli, où ils vont me servir.

Il est bon, je le crois, de revenir ainsi à une certaine distance sur les premiers ouvrages qui nous occupèrent, et de revoir les mêmes objets sous deux inclinaisons de soleil. On ne l'a plus dans les yeux, ce soleil, comme au brillant matin; on l'a derrière soi, et il éclaire plus lucidement l'après-midi de nos pensées. Mon opinion au fond, sur nos vieux poètes, ne sera guère différente de celle d'autrefois; mais je l'exprimerai un peu différemment peut-être. Le premier coup d'œil que la jeunesse lance en entrant sur les choses est décisif d'ordinaire, et le peu d'originalité qu'on est destiné à avoir dans sa vie intellectuelle s'y trouve d'emblée tout empreint. Mais ce coup d'œil rapide a aussi du tranchant. En se jetant d'un bond sur ses armes, comme Achille, on s'y blesse quelquefois. Il y a à revenir ensuite sur les limites et la saillie exagérée des aperçus. Ainsi, dans ce sujet du XVI[e] siècle, si j'ai paru sonner d'abord de la trompette héroïque, je n'aurai pas maintenant de peine à passer au ton plus rappaisé du *sermo pedestris*. J'ai traité Ronsard plus au grave, je prendrai plus familièrement le *doux-coulant* Du Bellay.

Cela nous sera d'autant plus facile avec lui, que son genre de talent et son caractère y prêtent. Son rôle, qui le fait venir le premier après Ronsard, fut beaucoup moins tendu et moins ambitieux. Au second rang dans une entreprise hasardée, il se trouva par là même moins compromis dans la déroute. Le Mélanchton, le Nicole, le Gerbet, dans cet essai de réforme et cette controverse poétique de la pléïade, ce fut Joachim Du Bellay.

Le bon Guillaume Colletet, dans sa vie manuscrite (1) de Du Bellay, a très bien senti cette situation particulière du poète angevin, qui lui faisait trouver grace auprès d'une postérité déjà sévère. Il le compare en commençant à *Janus*, dont un visage regardait le siècle passé et l'autre le siècle à venir, « c'est-à-dire, ajoute-t-il, qu'après avoir fait l'un des plus grands ornemens de son siècle, il fait encore

(1) Bibliothèque du Louvre.

les délices du nôtre. Et c'est une chose étrange que de toute cette fameuse pléïade d'excellens esprits qui parurent sous le règne du roi Henri second, je ne vois que celui-ci qui ait conservé sa réputation toute pure et tout entière : car ceux-là même qui, par un certain dégoût des bonnes choses et par un excès de délicatesse, ne sauroient souffrir les nobles hardiesses de Ronsard, témoignent que celles de Du Bellay leur sont beaucoup plus supportables, et qu'il revient mieux à leur façon d'écrire et à celle de notre temps. » Sans aller si loin, notre impression est la même. Et non-seulement par ses œuvres, mais aussi par sa destinée, Du Bellay nous semble offrir et résumer dans sa modération l'image parfaite et en quelque sorte douloureuse d'une école qui a si peu vécu.

Il naquit au bourg de Liré, dans les Mauges, à douze lieues d'Angers, vers 1525. Cette date a été discutée. Ronsard était né le 11 septembre 1524, et Du Bellay a dit dans un sonnet des *Regrets :*

> Tu me croiras, Ronsard, bien que tu sois plus sage,
> *Et quelque peu encor,* ce crois-je, *plus âgé.*

En supposant donc Joachim né après septembre 1524, comme d'ailleurs on sait positivement qu'il mourut le 1er janvier 1560, il n'a vécu que trente-cinq ans (1). La famille de Du Bellay était ancienne, et surtout d'une grande illustration historique récente, grace à la branche d'où sortaient les deux frères, M. de Langey et le cardinal Du Bellay, si célèbres par les armes, les négociations et les lettres sous François Ier (2). M. de Langey mourut en 1543, avant que Joachim entrât dans le monde, et le cardinal, qui était souvent à Rome, et qui y séjourna même habituellement depuis la mort de François Ier, ne paraît avoir connu que plus tard son jeune cousin. Celui-ci passa une enfance et une jeunesse pénibles; malgré son illustre parentage, il

(1) Pourtant, au recueil latin intitulé : *Joachimi Bellaii andini Poematum Libri quatuor* (Parisiis), 1558, dans une épigramme à son ami Gordes (f. 24), Du Bellay, déplorant ses cheveux déjà blancs et sa vieillesse anticipée, a dit :

> Et faciunt septem lustra peracta senem.

Il aurait donc eu trente-cinq ans accomplis en 1558. Mais la nécessité du vers l'aura ici emporté sur l'exacte chronologie, et Du Bellay aura fait comme Béranger, qui, dans sa chanson du *Tailleur et* de *la Fée*, s'est vieilli d'un an ou deux pour la rime.

(2) Martin Du Bellay, frère de M. de Langey et du cardinal, personnage distingué aussi, mais alors moins considérable qu'eux, est aujourd'hui leur égal en nom pour avoir continué et suppléé les *Mémoires* de M. de Langey.

eut à souffrir avant de se faire jour. Né simple gentilhomme, on se tromperait en le faisant quelque chose de plus;

> Si ne suis-je seigneur, prince, marquis ou comte,

a-t-il pu dire dans un sonnet à un ami. Lui-même, dans une belle élégie latine adressée à Jean de Morel d'Embrun, son *Pylade*, et écrite dans les derniers temps de sa vie (1559), il nous récapitule toutes ses vicissitudes de fortune et ses malheurs : cette élégie, d'un ton élevé et intime, représente comme son testament (1). On l'y voit dès l'enfance animé d'une noble émulation par ces grands exemples domestiques, mais un peu lointains, la gloire de M. de Langey et le lustre poétique et politique du cardinal; c'étaient là pour lui des trophées de Miltiade, et qui l'empêchaient de dormir. Mais si jeune, orphelin de père et de mère, tombé sous la tutelle assez ingrate d'un frère aîné, il fut long-temps à manquer de cette culture, de cette rosée fécondante que son génie implorait. Son frère mourut; lui-même atteignait l'âge d'homme; mais de nouveaux soins l'assaillirent. De pupille, le voilà à son tour devenu tuteur de son neveu, du fils de son frère; le fardeau de la maison, la gestion d'affaires embrouillées, des procès à soutenir, l'enchaînèrent encore et achevèrent de l'éprouver :

> Hoc ludo, his studiis primos transegimus annos :
> Hæc sunt militiæ pulchra elementa meæ.

A ce propos de procès et de tutelle, de tout ce souci positif si malséant à un poète, le bon Colletet ne peut s'empêcher d'observer combien le grand cardinal de Richelieu fut sage, d'avoir, en établissant l'Académie française, obtenu du roi Louis XIII des lettres d'exemption de tutelle et de curatelle pour tant de beaux esprits présens et futurs, afin qu'ils ne courussent risque, par des soins si bas, d'être détournés de la vie contemplative du Dictionnaire et de leur fauteuil au Parnasse. Le fait est que le pauvre Du Bellay faillit y succomber. Sa santé s'y altéra pour ne jamais s'en relever complètement; deux années entières la maladie le retint dans la chambre : c'est alors que l'étude le consola. Il lut pour la première fois, il déchiffra comme il

(1) On la trouve dans le recueil qui a pour titre : *Joachimi Bellaii andini Poetæ clarissimi Xenia seu illustrium quorumdam Nominum Allusiones* (Parisiis), 1569, in-4°. Je ne sais pourquoi elle a été omise dans le recueil, d'ailleurs complet, des vers latins de Du Bellay, qui fait partie du *Deliciæ Poetarum Gallorum* (1609), publié par Gruter sous le pseudonyme de Ranutius Gherus.

put les poètes latins et grecs; il comprit qu'il les pouvait imiter. Mais les imiter dans leur idiome même, comme tâchaient de faire les érudits, lui parut chose impossible; la partie de son âge la plus propre à l'étude était déjà écoulée. Pourquoi ne pas les imiter en français? se dit-il. La nécessité et l'instinct naturel s'accordèrent à l'y pousser.

C'est ici que se place sa première relation avec Ronsard; ils étaient un peu parens ou alliés; Ronsard avait même été, un moment, attaché à M. de Langey dans le Piémont. Du Bellay, à ce qu'on raconte, était allé, sur le conseil de ses amis, étudier le droit à Poitiers « pour parvenir dans les emplois publics, à l'exemple de ses ancêtres, qui s'étaient avancés à la cour par les armes ou les saints canons. » Il est à croire que le cardinal, qui venait de se retirer à Rome depuis la mort de François Ier (1547), était pour quelque chose dans cette détermination de son jeune parent, et qu'il lui avait fait dire de se mettre en état de le rejoindre. Du Bellay avait alors l'épée, mais n'y tenait guère, et le droit menait à l'église. Quoi qu'il en soit, Du Bellay était en train, assure-t-on, de devenir un *grand jurisconsulte*, lorsqu'un jour, vers 1548, s'en revenant de Poitiers, il rencontra dans une hôtellerie Ronsard, qui retournait de son côté à Paris. Ils se connurent et se lièrent à l'instant. Ronsard n'était pas encore célèbre; il achevait alors ce rude et docte noviciat de sept années auquel il s'était soumis sous la conduite de Jean Dorat, de concert avec Jean-Antoine de Baïf, Remi Belleau et quelques autres. Du Bellay, arrivé un peu plus tard, voulut en être; les idées de poésie, qu'il nourrissait en solitaire depuis deux ou trois années, mûrirent vite, grace à cette rencontre. Il était ardent, il était retardé et pressé, il devança même Ronsard.

Le premier recueil des poésies de Du Bellay, dédié à la princesse Marguerite, sœur de Henri II, est daté d'octobre 1549. Sa *Défense et Illustration de la langue françoise*, dédiée au cardinal Du Bellay, est datée de février 1549; mais, comme l'année ne commençait alors qu'à Pâques, il faut lire février 1550. Enfin son *Olive* parut vers la fin de cette même année 1550 ou au commencement de la suivante, à peu près en même temps que les premières poésies de Ronsard, lequel pourtant demeura le promoteur et le chef reconnu de l'entreprise : Du Bellay n'en fut que le premier lieutenant.

Le premier recueil de Du Bellay, si précipitamment publié en 1549, faillit ruiner son amitié avec Ronsard, et l'a fait accuser d'avoir dérobé son ami. Le détail de cette petite querelle intestine est resté assez obscur. Bayle, d'après Claude Binet, nous dit dans son article

Ronsard du *Dictionnaire :* « Il plaida contre Joachim Du Bellay pour recouvrer quelques odes qu'on lui détenoit et qu'on lui avoit dérobées adroitement. » Et le moqueur ajoute en note, se donnant plus libre carrière : « Voilà un procès fort singulier; je ne doute pas que Ronsard ne s'y échauffât autant que d'autres feroient pour recouvrer l'héritage de leur père. Son historien manie cela doucement, il craint de blesser le demandeur et le défendeur : ce dernier soutenoit devant les juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur apprêter un peu à rire. » Colletet nous raconte la même historiette plus au sérieux, en reproduisant à peu près les termes de Claude Binet et en homme qui marche sur des charbons ardens : « Comme le bruit s'épandoit déjà partout de quatre livres d'odes que Ronsard promettoit à la façon de Pindare et d'Horace,... Du Bellay, mu d'émulation jalouse, voulut s'essayer à en composer quelques-unes sur le modèle de celles-là, et trouvant moyen de les tirer du cabinet de l'auteur à son insu et de les voir, il en composa de pareilles et les fit courir pour prévenir la réputation de Ronsard; et, y ajoutant quelques sonnets, il les mit en lumière l'an 1549, sous le titre de Recueil de poésies : ce qui fit naître dans l'esprit de notre Ronsard, sinon une envie noire, à tout le moins une jalousie raisonnable contre Du Bellay, *jusques à intenter une action pour le recouvrement de ses papiers*, et, *les ayant ainsi retirés par la voie de la justice*, comme il étoit généreux au possible et comme il avoit de tendres sentimens d'amitié pour Du Bellay,... il oublia toutes les choses passées, et ils vécurent toujours depuis en parfaite intelligence : Ronsard fut le premier à exhorter Du Bellay à continuer dans l'ode. »

Pourtant cette action *en justice* est un peu forte : qu'en faut-il croire? Voisenon se trouvait un jour avec Racine fils chez Voltaire, qui lisait sa tragédie d'*Alzire*. Racine, qui était peu gracieux, crut reconnaître au passage un de ses vers, et il répétait toujours entre ses dents et d'un air de grimace : « Ce vers-là est à moi. » Cela impatienta Voisenon, qui s'approcha de M. de Voltaire en lui disant : « Rendez-lui son vers, et qu'il s'en aille. » Mais ici ce n'était pas d'un vers qu'il s'agissait, c'était d'une ode, de plusieurs odes tout entières : quelle énormité! Comment toutefois s'expliquer que Du Bellay les ait prises, ou qu'il ne les ait rendues que contraint?

Cette anecdote m'a toujours paru suspecte : ce serait un vilain trait au début de carrière de Du Bellay qui n'en eut jamais par la suite à se reprocher; ce serait la seule tache de sa vie. Je sens le besoin de m'en rendre compte, et voici comment je m'imagine simplement

l'affaire. Du Bellay et Ronsard venaient de se rencontrer, ils s'étaient pris d'amitié vive; Du Bellay surtout, dans sa première ferveur, voulait réparer les années perdues; il brûlait d'ennoblir la langue, la poésie française, et d'y marquer son nom. Ronsard, plus grave, mieux préparé et au terme de sa longue étude, se montrait aussi moins pressé. A ce collége de Coqueret, où Du Bellay n'était peut-être pas tout-à-fait d'abord sur le même pied d'intimité que les autres, on parlait des projets futurs, des prochaines audaces; Du Bellay lisait ses premiers sonnets; mais, dès qu'il s'agissait de l'ode, Ronsard, dont c'était le domaine propre, ne s'expliquait qu'avec mystère et ne se déboutonnait pas; il avait ses plans d'ode pindarique, ses secrets à lui, il élaborait l'œuvre, il disait à ses amis avides : *Attendez et vous verrez*. Or, comme je le suppose, Du Bellay, impatienté de cette réserve d'oracle et voulant rompre au plus vite la glace près du public, n'y put tenir, et il déroba un jour du tiroir le précieux cahier sibyllin, non pas pour copier et s'approprier aucune ode (rien de pareil), mais pour en surprendre la forme, le *patron;* et, une fois informé, il alla de l'avant. Pure espièglerie, on le voit, d'écolier et de camarade. Ronsard s'en fâcha d'abord : il prit la chose au solennel, dans le style du genre, et voulut plaider; puis il en rit. Ils restèrent tous deux trop étroitement, trop tendrement unis depuis, la mort de l'un inspira à l'autre de trop vrais accens, et cette mémoire pleurée lui imprima avec les années une vénération trop chère, pour qu'on puisse supposer qu'il y ait jamais eu une mauvaise action entre eux (1).

Ceci bien expliqué, il y a pour nous à apprécier ces premières œuvres de Du Bellay publiées en si peu de temps, presque dans le seul espace d'une année, et qui marquèrent avec éclat son entrée dans la carrière. Un assez long intervalle de silence suivit, durant lequel sa seconde manière se prépara; car, dès l'année 1550, ou 1551 au plus tard, et probablement pendant que ses amis de Paris vaquaient à l'impression de son *Olive*, il partait pour Rome et s'y attachait au cardinal son parent, pour n'en plus revenir que quatre ans

(1) Et si cela avait été, Du Bellay aurait-il pu, dans l'*Hymne de la Surdité*, adressée à Ronsard, s'écrier en parlant au cœur de son ami :

Tout ce que j'ai de bon, tout ce qu'en moi je prise,
C'est d'être, comme toi, *sans fraude et sans feintise,*
D'être *bon compagnon, d'être à la bonne foi,*
Et d'être, mon Ronsard, demi-sourd comme toi?

Nous reviendrons ailleurs sur cette surdité-là.

après, en 1555 (1). Sa carrière littéraire fut comme coupée en deux par ce voyage et par cette longue absence; sa santé s'y usa; mais nous verrons peut-être, malgré les plaintes qu'il exhale, et dans la douceur de ces plaintes même, que son talent et son esprit y gagnèrent.

Le premier recueil, de 1549, se ressent de la rudesse du premier effort, et me semble, en quelque sorte, encore tout récent de l'enclume. Jean Proust Angevin crut devoir y joindre une explication des passages poétiques les plus difficiles, et ce n'était pas superflu. La première pièce y a pour titre : *Prosphonématique* au roi très chrétien Henri II. Du Bellay, d'ailleurs, s'est sagement gardé du pindarique à proprement parler, et, malgré le patron dérobé à son ami, la forme lyrique qu'il affecte n'est que l'horatienne. Dans un *Chant triomphal* sur le voyage du roi à Boulogne en août 1549, il trouvait moyen d'introduire et de préconiser le nom de Ronsard; preuve qu'il ne voulait en rien le déprimer. Une ode flatteuse au vieux poète Mellin de Saint-Gelais témoignait d'avance de la modération de Du Bellay et tendait à fléchir le chef de l'ancienne école en faveur des survenans. Je ne remarque dans ce premier recueil que deux odes véritablement belles. L'une à Madame Marguerite sur ce qu'il faut *écrire en sa langue* exprime déjà les idées que Du Bellay reprendra et développera dans son *Illustration;* il y dénombre les quatre grands poètes anciens, Homère et Pindare, Virgile et Horace, et désespère d'imiter les vieux en leur langue :

Princesse, je ne veux point suivre
D'une telle mer les dangers,
Aimant mieux entre les miens vivre
Que mourir chez les étrangers.

Mieux vaut que les siens on précède,
Le nom d'Achille poursuivant,
Que d'être ailleurs un Diomède,
Voire un Thersite bien souvent.

Quel siècle éteindra ta mémoire,
O Boccace ? et quels durs hivers
Pourront jamais sécher la gloire,
Pétrarque, de tes lauriers verts?...

(1) Les biographes de Du Bellay ont en général fait son séjour en Italie un peu plus court qu'il ne le fut réellement : on lit dans le CLXVI^e^ sonnet de ses *Regrets* que son absence, son *enfer,* a duré *quatre ans et davantage.*

Voilà, ce me semble, des accens qui montent et auxquels on n'était pas jusqu'alors accoutumé. L'autre ode, également belle pour le temps, est adressée au seigneur Bouju et s'inspire du *Quem tu Melpomene semel* d'Horace : ce sont les conditions et les goûts du vrai poëte, qui ne suit ni l'ambitieuse faveur des cours ni la tourbe insensée des villes, qui ne recherche ni les riches contrées d'outre-mer ni les colysées superbes,

> Mais bien les fontaines vives
> Mères des petits ruisseaux
> Autour de leurs vertes rives
> Encourtinés d'arbrisseaux...

Et encore, toujours parlant du poëte :

> Il tarde le cours des ondes,
> Il donne oreilles aux bois,
> Et les cavernes profondes
> Fait rechanter sous sa voix.

Du Bellay, on le sent, se ressaisit de ces antiques douceurs en esprit pénétré, et, revenant vers la fin à Madame Marguerite, il dit volontiers de cette princesse ce qu'Horace appliquait à la muse :

> Quod spiro et placeo (si placeo) tuum est.

Cette vénération, ce culte de Du Bellay pour Madame Marguerite sort des termes de convention et prit avec les années un touchant caractère. Dans les derniers sonnets de ses *Regrets*, publiés à la fin de sa vie (1559), il dédie à cette princesse, avec une émotion sincère, le plus pur de ses pensées et de ses affections. Il convient que d'abord il n'avait fait que l'admirer sans assez l'apprécier et la connaître, mais que depuis qu'il a vu de près d'Italie, le Tibre et tous ces grands dieux *que l'ignorance adore*, et qu'il les a vus

> Ignorans, vicieux et méchans à l'envi,

sa princesse lui est apparue, au retour, dans tout son prix et dans sa vertu :

> Alors je m'aperçus qu'ignorant son mérite,
> J'avois, sans la connoître, admiré Marguerite,
> Comme, sans les connoître, on admire les cieux.

Et ce sentiment, il l'a mieux exprimé que dans des rimes. En une lettre datée de trois mois avant sa mort (5 octobre 1559), déplorant

le trépas de Henri II, il ne déplore pas moins le prochain *département* de sa Dame qui, devenue duchesse de Savoie, s'en allait dans les états de son mari : « Je ne puis, écrit-il, continuer plus longuement ce propos sans larmes, je dis les plus vraies larmes que je pleurai jamais... » En cela encore, Du Bellay me semble accomplir l'image parfaite, le juste emblème d'une école qui a si peu vécu et qui n'eut qu'un instant. Il brille avec Henri II, le voit mourir et meurt. Il chante sous un regard de Madame Marguerite, et, quand elle part pour la Savoie, il meurt. A cette heure-là, en effet, l'astre avait rempli son éclat ; l'école véritable, en ce qu'elle avait d'original et de vif, était finie.

La Défense et Illustration de la Langue françoise, qui suivit de peu de mois son premier recueil, peut se dire encore la plus sûre gloire de Du Bellay, et son titre le plus durable aujourd'hui. Ce ne devait être d'abord qu'une *épître* ou *avertissement au lecteur*, en tête de poésies ; mais la pensée prit du développement, et l'essor s'en mêla : l'avertissement devint un petit volume. J'ai parlé trop longuement autrefois (1) de cette harangue chaleureuse, pour avoir à y revenir ici : elle est d'ailleurs à relire tout entière. La prose (chose remarquable, et à l'inverse des autres langues) a toujours eu le pas, chez nous, sur notre poésie. A côté de Villehardouin et de ses pages déjà épiques, nos poèmes chevaleresques rimés font mince figure ; Philippe de Comines est d'un autre ordre que Villon. De nos jours même, quand le souffle poétique moderne s'est réveillé, Châteaubriand, dans sa prose nombreuse, a pu précéder de vingt ans les premiers essais en vers de l'école qui se rattache à lui. Au XVIe siècle, le même signe s'est rencontré. Du Bellay, le plus empressé, le plus vaillant des jeunes poètes et le *porte-enseigne* de la bande, veut planter sur la tour gauloise de Francus la bannière de l'ode, les flammes et banderoles du sonnet ; que fait-il ? il essaie auparavant deux simples mots d'explication, pour prévenir de son dessein et de celui de ses jeunes amis ; et ces deux mots deviennent une harangue, et cette harangue devient le plus beau et le plus clair de l'œuvre. Comme dans tant d'entreprises qu'on a vues depuis, ou, pour mieux dire, comme dans presque toutes les entreprises humaines, c'est l'accident, c'est la préface qui vaut le mieux.

Honneur à lui pourtant d'avoir le premier, chez nous, compris et proclamé que le *naturel facile* n'est pas suffisant en poésie, qu'il y a le labeur et l'art, qu'il y a l'agonie sacrée ! Le premier il donna

(1) *Tableau de la Poésie française au seizième Siècle*, pag. 58 et suiv.

l'exemple, si rarement suivi, de l'élévation et de l'éloquence dans la critique. Son manifeste fit grand éclat et scandale; un poëte de l'ancienne école, Charles Fontaine, y répondit par le *Quintil horatian*, dans lequel il prit à partie Du Bellay sur ses vers, et souligna des négligences, des répétitions, des métaphores: tout cela terre à terre, mais non sans justesse. La critique qui échauffe et la critique qui souligne étaient dès-lors en présence et en armes autant qu'elles le furent depuis à aucun moment.

Du Bellay, dans une *Épître au lecteur* placée en tête de l'*Olive*, revient sur ses desseins en poésie; en répondant à quelques-unes des objections qu'on lui faisait, il les constate et nous en informe. Il n'espérait pas trouver grace auprès des *rhétoriqueurs françois;* il ne se dissimulait nullement que « telle nouveauté de poésie, pour le commencement, seroit trouvée fort étrange et rude. » On lui reprochait de réserver la lecture de ses écrits à *une affectée demi-douzaine* des plus renommés poëtes qu'il avait cités dans son *Illustration;* mais il n'avait pas prétendu faire, répondait-il, le catalogue de tous les autres. Il disait de fort bonnes choses sur l'imitation des anciens, et qui rappellent notablement les idées du poëme de *l'Invention* par André Chénier. Ce qu'il voulait, c'était *enrichir notre vulgaire d'une nouvelle ou plutôt ancienne renouvelée poésie :*

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Et nous-même ajoutons ici sur ces analogies d'André Chénier et de Du Bellay, et sur celles de ce dernier et d'Horace, que c'est en vain qu'on a dit des deux écoles poétiques françaises du XVIe siècle et du nôtre, qu'elles étaient des écoles de la forme, et que les poëtes n'y visaient qu'à l'art. Ceux qui font ces grandes critiques philosophiques aux poëtes n'y entendent rien et sont des hommes d'un autre métier, d'une vocation supérieure probablement, mais là-dessus incompétente. C'est presque toujours par la forme, en effet, que se détermine le poëte. On voit dans une vie d'Horace, publiée pour la première fois par Vanderbourg, que Mécènes pria le poëte son ami de transporter dans la langue latine les différentes variétés de mètres inventées chez les Grecs, en partie par Archiloque, en partie par Alcée et Sapho, et que personne n'avait encore fait connaître aux Romains. Ainsi sont nées les odes d'Horace (1). C'est en voulant reproduire une

(1) Dans l'*Exegi monumentum* (ode XXX, liv. III), il dit lui-même :

Princeps Æolium carmen ad Italos
Deduxisse modos. . . . .

forme qu'il a saisi et fixé ses propres sentimens. Ainsi à leur tour l'ont tenté avec plus ou moins de bonheur Du Bellay, Ronsard, et ensuite André Chénier. Ce n'est pas la méthode qu'il faut inculper; il n'y a en cause que l'exécution et le degré de réussite de l'œuvre.

Quelques mots encore de cette préface de l'*Olive* sont à relever en ce qu'ils dénotent chez Du Bellay une dignité peu commune aux gens de lettres et aux poètes de son temps et de tous les temps. Aux moqueurs et mauvais plaisans qui espéraient engager la partie avec lui, il répond qu'ils doivent *chercher autre badin pour jouer ce rolle avecq'eux;* il se garde bien de leur prêter collet. Quant à ceux qui le détournent charitablement de la poésie comme futile, il les remercie, et d'un ton de gentilhomme qui ne sent en rien son rimeur entiché, je vous assure. Il ne s'exagère pas son rôle de poète; il aime la muse par passe-temps, pour elle seule et pour les fruits secrets qu'elle lui procure; sa petite muse, comme il dit, n'est aux gages de personne : *elle est serve tant seulement de mon plaisir.* Il fait donc des vers parce qu'il a la veine, et que cela lui plaît et le console; mais il sait mettre chaque chose à sa place; dans son élégie latine à Jean de Morel il le redira : la médecine, l'art de gouverner les hommes, la guerre, il sait au besoin céder le pas à ces grands emplois; si la fortune les ouvrait devant lui, il y réussirait peut-être; il est poète faute de mieux; il est vrai que ce *pis-aller* le charme, et que, si l'on vient impertinemment l'y relancer, il ne se laissera pas faire. A messieurs les courtisans qui disent que les poètes sont fous, il avoue de bonne grace que c'est vérité :

Nous sommes fous en vers, et vous l'êtes en prose :
C'est le seul différent qu'est entre vous et nous (1).

Les cent quinze sonnets qui composent l'*Olive* laissent beaucoup à désirer tout en épuisant à satiété les mêmes images. Olive est une beauté que Du Bellay célèbre comme Pétrarque célébra Laure; après le *laurier* d'Apollon, c'est le tour de l'*olivier* de Pallas :

Phœbus amat laurum, glaucam sua Pallas olivam :
Ille suum vatem, nec minus ista suum,

lui disait Dorat. Ce jeu de mot sur l'olive et l'olivier se reproduit perpétuellement dans cette suite de sonnets; à côté de Pallas, l'arche même et Noë ne sont oubliés :

(1) *Regrets*, sonnet CXLI.

Sacré rameau de céleste présage,
Rameau par qui la colombe envoyée
Au demeurant de la terre noyée
Porta jadis un si joyeux message...

Colletet nous apprend le vrai nom de la demoiselle ainsi célébrée; il le tient de bonne tradition, assure-t-il : elle était Parisienne (et non d'Angers, comme Goujet l'a dit), et de la noble famille des *Violes;* d'où par anagramme *Olive*. Mais cet amour n'était, on le pense bien, qu'un prétexte, un argument à sonnets. Du Bellay ne paraît avoir aimé sérieusement qu'une fois, à Rome, et il a célébré l'objet, en vers latins bien autrement ardens, sous le nom de Faustine.

Avant l'*Olive* on n'avait fait en France que deux ou trois sonnets; je ne parle pas de la langue romane et des troubadours; mais en français on en citait à peine un de Marot, un autre de Mellin de Saint-Gelais. Du Bellay est incontestablement le premier qui fit fleurir le genre et qui greffa la bouture florentine sur le chêne gaulois.

Dans l'*Olive*, l'entrelacement des rimes masculines et féminines n'est pas encore régulièrement observé comme il va l'être quelques années plus tard dans les sonnets des *Regrets*. Les vers mâles et vigoureux véritablement, au dire de Colletet, n'ont pas encore, il en convient, toute la douceur et toute la politesse de ceux que le poète composa depuis. On ne parlait pourtant alors parmi les doctes et les curieux que des amours de Du Bellay pour Olive et de ceux de Ronsard pour Cassandre; on les récitait, on les commentait; on a la glose imprimée d'Antoine Muret sur les amours de Ronsard; celle que le savant jurisconsulte lyonnais André de Rossant avait composée sur l'*Olive* de Du Bellay s'est perdue. Il semblait, disait-on, que l'amour eût quitté l'Italie pour venir habiter la France.

Du Bellay, au milieu de ce premier triomphe, part pour l'Italie, ce berceau de son désir, pour Rome où il va s'attacher au cardinal son parent. Il lui avait dédié l'*Illustration* et adressé une ode de son premier recueil : il résulte même de celle-ci que le cardinal aurait dû faire un voyage en France vers 1550, auquel cas il aurait naturellement connu et emmené avec lui son jeune cousin. Que Du Bellay n'ait fait que le suivre au retour, ou qu'il soit allé le rejoindre (1), une

(1) Il paraît bien qu'en effet il l'accompagna; dans l'élégie à Morel, on lit :

Mittitur interea Romam Bellaius ille...
Alpibus et duris ille *sequendus* erat.

nouvelle vie pour lui commence. Il accomplissait ses vingt-cinq ans et était à ce point où un seul rayon de plus achève de nous mûrir.

Le cardinal auquel Du Bellay s'attachait était un personnage éminent par l'esprit, par les lumières, *le doyen du Parnasse comme du sacré Collége*. Il avait été autrefois le patron de Rabelais qu'il avait eu pour médecin dans ses anciens voyages de Rome, pour moine ou chanoine séculier à sa très commode abbaye de Saint-Maur, et à qui il avait procuré finalement la cure de Meudon (1). On peut s'étonner, libéral et généreux comme il était, qu'il n'ait pas plus fait pour notre poète dont il put apprécier de ses yeux le dévouement et les services durant des années. Le cardinal avait à Rome le plus grand état de maison; il s'était fait bâtir un magnifique palais près des Thermes de Dioclétien. Joachim devint son intendant, son homme d'affaires et de confiance :

Panjas, veux-tu savoir quels sont mes passe-temps?
Je songe au lendemain, j'ai soin de la dépense
Qui se fait chaque jour, et si faut que je pense
A rendre sans argent cent créditeurs contens...

J'ai le corps maladif, et me faut voyager;
Je suis né pour la muse, on me fait ménager...

Jamais d'ailleurs, dans les plaintes qu'il nous a laissées, jamais un mot ne lui échappe contre son patron. Ce n'est ni l'ambition ni l'avarice qui l'ont poussé près de lui et qui l'y enchaînent; un sentiment plus noble le soutient :

L'honnête servitude où mon devoir me lie
M'a fait passer les monts de France en Italie.

Toute la série des souffrances et des affections de Du Bellay durant ce séjour à Rome nous est exprimée fidèlement dans deux recueils intimes, dans ses vers latins d'abord, puis dans ses *Regrets* ou *Tristes* à la manière d'Ovide.

Il y eut évidemment interruption du premier coup et comme solution de continuité dans son existence morale et poétique. Il arrivait avec de l'enthousiasme, avec des espérances; il se heurta contre la

(1) Il m'est échappé, dans le *Tableau de la Poésie française au seizième Siècle*, pag. 72, de dire que Rabelais fut *avec* Du Bellay du voyage de Rome; il faut lire *avant*. Ils suivirent l'un et l'autre le même patron, mais en des temps différens. Il y a près de quinze ans entre le dernier voyage de Rabelais en Italie et celui de Joachim.

vie positive, contre le spectacle de l'ambition et des vices sur la plus libre scène qui fut jamais. La Rome des Borgia, des Médicis et des Farnèse, avait accumulé toutes sortes d'ingrédiens qui ne faisaient que continuer leur jeu avec moins de grandeur. Du Bellay arriva sous le pontificat égoïste et inactif de Jules III; il dut assister, et en plus d'un sonnet il fait allusion aux circonstances du double conclave qui eut lieu à la mort de ce pape, puis à la mort de Marcel II, lequel ne régna que vingt-deux jours. Il put voir le début du pontificat belliqueux et violent de Paul IV. Son moment eût été bien mieux trouvé quelques années plus tôt sous Paul III, ce spirituel Farnèse qui décorait de la pourpre les muses latines dans la personne des Bembo et des Sadolet. Mais cet âge d'or finissait pour l'Italie lorsque Du Bellay y arriva; il n'en put recueillir que le souffle tiède encore, et il le respira avec délices : son goût bientôt l'exhalera. Il lut ces vers latins modernes, et souvent si antiques, qu'il avait dédaignés; il fut pris à leur charme, et lui, le champion de sa langue nationale, il ne put résister à prendre rang parmi les étrangers. Dans sa touchante pièce intitulée *Patriæ desiderium*, il sent le besoin de s'excuser :

Hoc Latium poscit, romanæ hæc debita linguæ
Est opera; huc genius compulit ipse loci.

C'est donc un hommage, un tribut payé à la grande cité latine; il faut bien parler latin à Rome. Ainsi Ovide, à qui il se compare, dut parler gète parmi les Sarmates. Et puis des vers français n'avaient pas là leur public, et les vers, si intimes qu'ils soient et si détachés du monde, ont toujours besoin d'un peu d'air et de soleil, d'un auditeur enfin :

Carmina principibus gaudent plausuque theatri,
Quique placet paucis displicet ipse sibi.

J'aime assez, je l'avouerai, cette sorte de contradiction à laquelle Du Bellay se laisse naturellement aller et dont il nous offre encore quelques exemples. Ainsi, dans ses *Regrets*, il se contente d'être familier et naturel, après avoir ailleurs prêché l'art. Ainsi, lui qui avait parlé contre les traductions des poètes, un jour qu'il se sent en moindre veine et à court d'invention, il traduit en vers deux chants de l'Énéide, et si on le lui reproche, il répondra : « Je n'ai pas oublié ce que autrefois j'ai dit des translations poétiques; mais je ne suis si jalousement amoureux de mes premières appréhensions que j'aie honte de les changer quelquefois, à l'exemple de tant d'excellens

auteurs dont l'autorité nous doit ôter cette opiniâtre opinion de vouloir toujours persister en ses avis, *principalement en matières de lettres*. Quant à moi, je ne suis pas stoïque jusques-là. » En général, on sent chez lui, en avançant, un homme qui a profité de la vie et qui, s'il a payé cher l'expérience, ne la rebute pas. Il a dit quelque part de ses dernières œuvres, de ses *derniers fruits*, en les offrant au lecteur, qu'ils ne sont du tout *si savoureux* que les premiers, mais qu'ils sont peut-être *de meilleure garde*. Du Perron goûtait beaucoup ce mot-là.

Il conviendrait peu d'insister en détail sur la suite des poésies latines de Du Bellay; il en a lui-même reproduit plusieurs en vers français. De Thou, en louant ses *Regrets*, ajoute que Joachim avait moins réussi aux vers latins composés à Rome dans le même temps. Colletet est d'un autre avis et estime qu'au gré des connaisseurs, ces vers latins se ressentent du *doux air du Tibre* que l'auteur alors respirait. S'il m'était permis d'avoir un avis moi-même en une telle question, j'avouerai que, s'ils ne peuvent sans doute se comparer à ceux d'un Bembo ou d'un Naugerius, ils ne me paraissent aucunement inférieurs à ceux de Dorat, de L'Hôpital ou de tout autre Français de ce temps-là. La seule partie qui reste pour nous véritablement piquante dans les vers latins de Du Bellay, ce sont ses amours de *Faustine*. Le ton y prend une vivacité qui ne permet pas de croire cette fois que la flamme se soit contenue dans la sphère pétrarquesque. Il ne vit et n'aima cette Faustine que le quatrième été de son séjour à Rome; il avait bravé fièrement jusque-là le coup d'œil des beautés romaines :

Et jam quarta Ceres capiti nova serta parabat,
Nec dederam sævo colla superba jugo.

Il n'est nullement question de cet amour dans ses *Regrets*, dont presque tous les sonnets ont été composés vers la troisième année de son séjour : à peine, vers la fin, pourrait-on entrevoir une vague allusion (1). Si Du Bellay avait aimé Faustine durant ces trois premières années, il n'aurait pas tant parlé de ses ennuis, ou du moins c'eût été pour lui de beaux ennuis, et non pas si insipides. A peine commençait-il à connaître et peut-être à posséder (2) cette Faustine,

(1) Peut-être dans le sonnet LXXXVII, où il se montre enchaîné et comme enraciné par quelque amour caché.

(2) Haud prius illa tamen nobis erepta fuit, quam
Venit in amplexus terque quaterque meos.

que le mari, vieux et jaloux (comme ils sont toujours dans les élégies), et qui d'abord apparemment était absent, la retira de chez sa mère où elle vivait libre, pour la loger dans un cloître. Le belliqueux Paul IV venait de monter sur le siége pontifical; il passait des revues du haut de ses balcons; il appelait les soldats français à son secours pour marcher contre les Espagnols de Naples et prendre leur revanche des vieilles vêpres siciliennes. Mais Du Bellay, lui, *soldat de Vénus*, ne pense alors qu'à une autre conquête et à d'autres représailles; il veut délivrer sa maîtresse captive sous la grille; c'est là pour lui sa Naples et sa sirène :

> Hæc repetenda mihi tellus est vindice dextra,
> Hoc bellum, hæc virtus, hæc mea Parthenope.

Il est curieux de voir comme le secrétaire du doyen du sacré collége, le prochain chanoine de Paris (1), celui qui, quatre ans plus tard, mourra désigné à l'archevêché de Bordeaux, parle ouvertement du cloître, des *Vestales*, où on a logé sa bien-aimée. Toutes les vestales brûlent, dit-il; c'est un reste de l'ancien feu perpétuel de Vesta : puisse sa Faustine y redoubler d'étincelles! En pur païen anacréontique, il désire être renfermé avec elle; de jour il serait comme Jupiter qui se métamorphosa une fois en chaste Diane; nulle vestale ne paraîtrait plus voilée et plus sévère, n'offrirait plus religieusement aux dieux les sacrifices et ne chanterait d'un cœur mieux pénétré les prières qui se répondent. Mais de nuit, oh! de nuit, il redeviendrait Jupiter :

> Sic gratis vicibus, Vestæ Venerisque sacerdos,
> Nocte parum castus luce pudica forem.

Notez que ces poésies latines furent publiées à Paris deux ou trois ans après, en 1558, par Du Bellay lui-même, sans doute alors engagé dans les ordres. Elles sont dédiées à Madame Marguerite, et portent en tête un extrait de lettre du chancelier Olivier qui recommande l'auteur à la France. Étienne Pasquier, en une de ses épigrammes latines (2), ne craignait pas de rapprocher sa maîtresse poétique Sabine de cette Faustine romaine qui était si peu une Iris en l'air.

Il paraît bien, au reste, sans que Du Bellay explique comment, que sa Faustine en personne sortit du cloître et lui fut rendue; les

(1) Il le fut dès cette année même de ses amours (1555), par la faveur d'un autre de ses parens du même nom, Eustache Du Bellay, alors évêque de Paris.

(2) La 47e du liv. VI.

délires poétiques qui terminent l'annoncent assez; il la célèbre plus volontiers dans cette lune heureuse sous le nom expressif de *Columba :*

Sus, ma petite Colombelle,
Ma petite belle rebelle,

ainsi qu'il l'a traduit en vers français depuis. On s'étonne de voir, au milieu de tels transports, qu'il ne semble pas avoir encore obtenu d'elle le dernier don, mais seulement, dit-il, *summis bona proxima*. Est-ce bien elle-même, en effet, qu'il alla voir une nuit chez elle en rendez-vous, et qui demeurait tout près de l'église Saint-Louis (1)? Il dut quitter Rome peu après, et peut-être aussi cette aventure contribua-t-elle au départ.

Mais, avant de faire partir Du Bellay de Rome, nous avons à le suivre dans toute sa poésie mélancolique des *Regrets*. Et voici comment je me figure la succession des poésies et des pensées de Du Bellay durant son séjour de Rome. Arrivé dans le premier enthousiasme, il tint bon quelque temps; il paya sa bien-venue à la ville éternelle par des chants graves, par des vers latins (*Romæ Descriptio*); il admira et tenta de célébrer les antiques ruines, les colysées superbes,

Les théâtres en rond ouverts de tous côtés;

il évoqua dans ce premier livre d'*Antiquités* le génie héroïque des lieux et lui dut quelques vrais accens :

Pâles Esprits, et vous, Ombres poudreuses!...

Puis le *tous les jours* des affaires, les soins positifs de sa charge, le spectacle diminuant des intrigues, le gagnèrent bientôt et le plongèrent dans le dégoût. Quelqu'un a dit que la rêverie des poètes, c'est proprement *l'ennui enchanté;* mais Du Bellay à Rome eut surtout l'ennui tracassé, ce qui est tout différent (2). Il regretta donc sa Loire,

(1) Nox erat, et pactæ properabam ad tecta puellæ,
Junguntur fano quæ, Lodoice, tuo.

L'église dite Saint-Louis-des-Français est d'une date postérieure. Quelle était cette église Saint-Louis de 1555? Je laisse ce point de topographie à M. Nibby et aux antiquaires.

(2) Un élégiaque moderne, imitateur de Du Bellay dans le sonnet, a curieusement marqué la différence de ces deux ennuis, mais dans un temps où il avait lui-même une Faustine pour se consoler:

Moi qui rêvais la vie en une verte enceinte,
Des loisirs de pasteur, et sous les bois sacrés

ses amis de Paris, son humble vie d'études, sa gloire interceptée au départ, et il eut, en ne croyant écrire que pour lui, des soupirs qui nous touchent encore. Depuis trois ans *cloué comme un Prométhée sur l'Aventin*, il ne prévoit pas de terme à son exil : que faire? que chanter? Il ne vise plus à la grande faveur publique et n'aspire, comme devant, au temple de l'art; il fait de ses vers français ses *papiers journaux* et ses plus humbles *secrétaires;* il se plaint à eux et leur demande seulement de gémir avec lui et de se consoler ensemble :

> Je ne chante, Magny, je pleure mes ennuis,
> Ou, pour le dire mieux, en pleurant je les chante,
> Si bien qu'en les chantant, souvent je les enchante.

Et encore :

> Si les vers ont été l'abus de ma jeunesse,
> Les vers seront aussi l'appui de ma vieillesse;
> S'ils furent ma folie, ils seront ma raison.

Dans ses belles stances de dédicace à M. d'Avanson, ambassadeur de France à Rome, il exprime admirablement, par toutes sortes de gracieuses images, cette disposition plaintive et découragée de son ame : il chante, comme le laboureur, au hasard, pour s'évertuer au sillon; il chante, comme le rameur, en cadence, afin de se rendre, s'il se peut, la rame plus légère. Il avertit toutefois que, pour *ne fâcher le monde de ses pleurs* (car, poète, on pense toujours un peu à ce *monde* pour qui l'on n'écrit pas), il entremêlera une douce satire à ses tableaux, et il a tenu parole : la Rome des satires de l'Arioste revit chez Du Bellay à travers des accens élégiaques pénétrés.

Littérairement, ces *Regrets* de Du Bellay ont encore du charme, à

> Des vers heureux de naître et long-temps murmurés;
> Moi dont les chastes nuits, avant la lampe éteinte,
>
> Ourdiraient des tissus où l'ame serait peinte,
> Ou dont les jeux errans, par la lune éclairés,
> S'en iraient faire un charme avec les fleurs des prés;
> Moi dont le cœur surtout garde une image sainte!
>
> Au tracas des journaux perdu matin et soir,
> Je suis à ce métier comme un Juif au comptoir,
> Mais comme un Juif du moins qui garde en la demeure,
>
> Dans l'arrière-boutique où ne vient nul chalant,
> Sa Rebecca divine, un ange consolant,
> Dont il rentre baiser le front dix fois par heure.

les lire d'une manière continue. A partir du XXXIIe, il est vrai, ils languissent beaucoup; mais ils se relèvent, vers la fin, par de piquans portraits de la vie romaine. Le style en est pur et coulant;

Toujours le style te démange,

a-t-il dit très spirituellement du poète-écrivain, dans une boutade plaisante imitée de Buchanan; ici, dans *les Regrets*, évidemment le style le *démange* moins; sa plume va au sentiment, au naturel, même au risque d'un peu de prose. Dans un des sonnets à Ronsard, il lui dit d'un air d'abandon :

. . . . Je suivrai, si je puis,
Les plus humbles chansons de ta muse lassée.

Bien lui en a pris; cette lyre un peu détendue n'a jamais mieux sonné; les habitudes de l'art s'y retrouvent d'ailleurs à propos, au milieu des lenteurs et des négligences. Ainsi quelle plus poétique conclusion que celle qui couronne le sonnet XVI, dans lequel il nous représente à Rome trois poètes, trois amis tristes et exilés, lui-même, Magny attaché à M. d'Avanson, et Panjas qui suit quelque cardinal français (celui de Châtillon ou de Lorraine)? Heureux, dit-il à Ronsard, tu courtises là-bas notre Henri, et ta docte chanson, en le célébrant, t'honore :

Las! et nous cependant nous consumons notre âge
Sur le bord inconnu d'un étrange rivage,
Où le malheur nous fait ces tristes vers chanter :

Comme on voit quelquefois, quand la mort les appelle,
Arrangés flanc à flanc parmi l'herbe nouvelle,
Bien loin sur un étang trois cygnes lamenter.

Quand Du Bellay fit ce sonnet-là, il avait respiré cet *air subtil* dont il parle en un endroit, et que la Gaule n'aurait pu lui donner, cette divine flamme attique et romaine tout ensemble.

Je suivrais plus longuement Du Bellay à Rome, si, en quelques pages d'un érudit et ingénieux travail (1), M. Ampère ne m'en avait dispensé. Je ne me permettrai d'ajouter qu'une seule remarque aux siennes, et qui rentre tout-à-fait dans ses vues; c'est que Du Bellay, tout en maudissant Rome et en ayant l'air de l'avoir prise *en grippe*, s'y attachait, s'y enracinait insensiblement, selon l'habitude de ceux

(1) *Portraits de Rome à différens âges*, *Revue des Deux Mondes* de juin 1835.

qui n'y veulent que passer et qui s'y trouvent retenus. Le charme opérait aussi, et, ce qui est plus piquant, malgré lui. Il faut l'entendre :

D'où vient cela, Mauny, que tant plus on s'efforce
D'échapper hors d'ici, plus le Démon du lieu
(Et que seroit-ce donc, si ce n'est quelque dieu?)
Nous y tient attachés par une douce force?

Seroit-ce point d'amour cette alléchante amorce,
Ou quelque autre venin, dont après avoir beu
Nous sentons nos esprits nous laisser peu à peu,
Comme un corps qui se perd sous une neuve écorce?

J'ai voulu mille fois de ce lieu m'étranger,
Mais je sens mes cheveux en feuilles se changer,
Mes bras en longs rameaux, et mes pieds en racine.

Bref, je ne suis plus rien qu'un vieil tronc animé,
Qui se plaint de se voir à ce bord transformé,
Comme le myrte anglois au rivage d'Alcine.

Voilà bien, ce me semble, ce magique enchantement de Rome qui fait oublier la patrie; à moins qu'on ne veuille croire que ce charme secret pour Du Bellay, c'était déjà Faustine.

Un bon nombre des sonnets de la dernière moitié des *Regrets* ont la pointe spirituelle, dans le sens français et malin du mot; aussi Fontenelle ne les a-t-il manqués dans son joli recueil choisi de nos poètes. Comme, par les places et les rues de Rome, la dame romaine à démarche grave ne se promène point, remarque Du Bellay, et qu'on n'y voit vaguer de femmes (c'était vrai alors) que celles qui se sont donné l'honnête nom de la cour, il craint fort à son retour en France

Qu'autant que j'en voirai ne me ressemblent telles.

Il se moque en passant de ces magnifiques doges de Venise, de ces vieux Sganarelles (le mot est approchant), surtout quand ils vont en cérémonie épouser la mer,

Dont ils sont les maris et le Turc l'adultère.

Marot en gaieté n'eût pas mieux trouvé, ni *le bon Rabelais* que Du Bellay cite aussi. Il y a de ces sonnets qui, sous air purement spirituel, sont poignans de satire, comme celui dans lequel on voit ces puissans prélats et seigneurs romains qui tout à l'heure se pré-

lassaient pareils à des dieux, se troubler, pâlir tout d'un coup, si Sa Sainteté, de qui ils tiennent tout, a craché dans le bassin un petit filet de sang,

Puis d'un petit souris feindre la sûreté!

Parmi le butin que Du Bellay rapporta de Rome, il m'est impossible de ne pas compter les plus agréables vers qu'on cite de lui, bien qu'ils ne fassent point partie des *Regrets;* mais ils ont été publiés vers le même temps, peu avant sa mort; je veux parler de ses *Jeux rustiques*. C'est naturellement le voyage d'Italie qui mit Du Bellay à la source de tous ces poëtes latins de la renaissance italienne, et de Naugerius en particulier, l'un des plus charmans, qu'il a reproduit avec prédilection et, en l'imitant, surpassé. Naugerius, ou Navagero, était ce noble vénitien qui offrit à Vulcain, c'est-à-dire qui brûla ses premières *Sylves* imitées de Stace, quand il se convertit à Virgile, et qui sacrifiait tous les ans un exemplaire de Martial en l'honneur de Catulle. Il ne vivait plus depuis déjà long-temps quand Du Bellay fit le voyage d'Italie; mais ses *Lusus* couraient dans toutes les mains. Or, on sait la jolie chanson de Du Bellay:

UN VANNEUR DE BLÉ AUX VENTS.

A vous, troupe légère,
Qui d'aile passagère
Par le monde volez,
Et d'un sifflant murmure
L'ombrageuse verdure
Doucement ébranlez,

J'offre ces violettes,
Ces lys et ces fleurettes,
Et ces roses ici,
Ces vermeillettes roses
Tout fraîchement écloses,
Et ces œillets aussi.

De votre douce haleine
Eventez cette plaine,
Éventez ce séjour,
Ce pendant que j'ahanne (1)
A mon blé que je vanne
A la chaleur du jour!

(1) *Ahanner*, travailler, fatiguer.

L'original est de Naugerius; il faut le citer pour faire comprendre de quelle manière Du Bellay a pu être inventeur en traduisant :

VOTA AD AURAS.

Auræ quæ levibus percurritis aera pennis,
   Et strepitis blando per nemora alta sono,
Serta dat hæc vobis, vobis hæc rusticus Idmon
   Spargit odorato plena canistra croco.
Vos lenite æstum, et paleas sejungite inanes,
   Dum medio fruges ventilat ille die.

L'invention seule du rhythme a conduit Du Bellay à sortir de la monotonie du distique latin, si parfait qu'il fût, et à faire une villanelle toute chantante et ailes déployées, qui sent la gaieté naturelle des campagnes au lendemain de la moisson, et qui nous arrive dans l'écho.

A simple vue, je ne saurais mieux comparer les deux pièces qu'à un escadron d'abeilles qui, chez Naugerius, est un peu ramassé, mais qui soudainement s'allonge et défile à travers l'air à la voix de Du Bellay. L'impression est tout autre, l'ordre seul de bataille a changé.

Mais voici qui est peut-être mieux. Le même Naugerius avait fait cette autre épigramme :

THYRSIDIS VOTA VENERI.

Quod tulit optata tandem de Leucide Thyrsis
   Fructum aliquem, has violas dat tibi, sancta Venus.
Post sepem hanc sensim obrepens, tria basia sumpsi :
   Nil ultra potui : nam prope mater erat.
Nunc violas, sed, plena feram si vota, dicabo
   Inscriptam hoc myrtum carmine, Diva, tibi :
« Hanc Veneri myrtum Thyrsis, quod amore potitus
   Dedicat, atque una seque suosque greges. »

Ce que Du Bellay a reproduit et déployé encore de la sorte, dans une des plus gracieuses pièces de notre langue :

A VÉNUS.

Ayant, après long désir,
Pris de ma douce ennemie
Quelques arrhes du plaisir
Que sa rigueur me dénie,

Je t'offre ces beaux œillets,
Vénus, je t'offre ces roses
Dont les boutons vermeillets
Imitent les lèvres closes

Que j'ai baisé par trois fois,
Marchant tout beau dessous l'ombre
De ce buisson que tu vois;
Et n'ai su passer ce nombre,

Pour ce que la mère étoit
Auprès de là, ce me semble,
Laquelle nous aguettoit :
De peur encore j'en tremble.

Or' je te donne ces fleurs;
Mais, si tu fais ma rebelle
Autant piteuse à mes pleurs
Comme à mes yeux elle est belle,

Un myrte je dédìrai
Dessus les rives de Loire,
Et sur l'écorce écrirai
Ces quatre vers à ta gloire :

« Thénot, sur ce bord ici,
« A Vénus sacre et ordonne
« Ce myrte, et lui donne aussi
« Ses troupeaux et sa personne. »

N'a-t-on pas remarqué, en lisant, à cet endroit :

. . . .
Imitant les lèvres closes
Que j'ai baisé par trois fois,

comme le sens enjambe sur la strophe, comme la phrase se continue à travers, s'allonge (*sensim obrepit*), et semble imiter l'amant lui-même *glissant tout beau dessous l'ombre?*

De peur encore j'en tremble,

ce vers-là, après le long et sinueux chemin où le poète furtif semble n'avoir osé respirer, repose à propos, fait arrêt et image. Tout dans cette petite action s'enchaîne, s'anime, se fleurit à chaque pas. Du

Bellay, en imitant ainsi, crée dans le détail et dans la diction, tout-à-fait comme La Fontaine (1).

Que si maintenant on joint à ces deux pièces exquises de Du Bellay son admirable sonnet du *petit Liré*, on aura, à côté des pages de *l'Illustration* et comme autour d'elles, une simple couronne poétique tressée de trois fleurs, mais de ces fleurs qui suffisent, tant que vit une littérature, à sauver et à honorer un nom. Le sonnet du *petit Liré* est également imité du latin, mais du latin de Du Bellay lui-même, et le poète a fait ici pour lui comme pour les autres, il s'est embelli en se traduisant. Dans son élégie intitulée *Patriæ desiderium*, il s'était écrié, par allusion à Ulysse :

> Felix qui mores multorum vidit et urbes,
> Sedibus et potuit consenuisse suis;

et il continuait sur ce ton. Mais voici, sous sa plume redevenue française, ce que cette pensée, d'abord un peu générale, et qui gardait, malgré tout, quelque chose d'un écho et d'un centon des anciens, a produit de tout-à-fait indigène et de natal :

> Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
> Ou comme cettui-là qui conquit la toison,
> Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
> Vivre entre ses parens le reste de son âge!
>
> Quand reverrai-je, hélas! de mon petit village
> Fumer la cheminée, et en quelle saison
> Reverrai-je le toit de ma pauvre maison,
> Qui m'est une province, et beaucoup davantage!
>
> Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
> Que des palais romains le front audacieux;
> Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine;
>
> Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
> Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
> Et plus que l'air marin la douceur angevine (2).

(1) Il était si plein de son Naugerius, qu'il s'est encore souvenu de lui dans un passage de ses stances à M. d'Avanson, en tête des *Regrets :*

> Quelqu'un dira : De quoi servent ces plaintes?...

C'est inspiré d'un fragment délicieux de Philémon sur les larmes que Naugerius avait traduit, et Du Bellay sans doute l'avait pris là.

(2) Liré, redisons-le avec plus de détail, est un petit bourg au bord de la Loire, au-dessous de Saint-Florent-le-Vieux; il fait partie de l'arrondissement de Beau-

Cette *douceur angevine*, qu'on y veuille penser, est mêlée ici de la romaine, de la vénitienne, de toute celle que Du Bellay a respirée là-bas. Seule et primitive, avant de passer par l'exil romain, elle n'eût jamais eu cette finesse, cette saveur poétique consommée. C'est bien toujours le vin du pays, mais qui a voyagé, et qui revient avec l'arome. Combien n'entre-t-il pas d'élémens divers, ainsi combinés et pétris, dans le goût mûri qui a l'air simple! Combien de fleurs dans le miel parfait! Combien de sortes de nectars dans le baiser de Vénus!

Il est dans l'Anthologie deux vers que le sonnet de Du Bellay rappelle; les avait-il lus? Ils expriment le même sentiment dans une larme intraduisible : « La maison et la patrie sont la grace de la vie : tous autres soins pour les mortels, ce n'est pas vivre, c'est souffrir. »

Enfin Du Bellay quitte Rome et l'Italie; le cardinal a besoin de lui en France et l'y renvoie pour y soigner des affaires importantes. Il repasse les monts, mais non plus comme il les avait passés la première fois, en conquérant et en vainqueur. Quatre années accomplies ont changé pour lui bien des perspectives. Usé par les ennuis, par les chagrins où sa sensibilité se consume, tout récemment encore vieilli par les tourmens de l'amour et par ses trop vives consolations peut-être, il est presque blanc de cheveux (1). Au seuil de ce foyer tant désiré, d'autres tracas l'attendent; les ronces ont poussé; les procès foisonnent. Il lui faudrait, pour chasser je ne sais quels ennemis qu'il y retrouve, l'arc d'Ulysse ou celui d'Apollon.

Adieu donques, Dorat, je suis encor Romain,

préau. On s'y souvient d'un *grand homme* qui y vécut jadis; voilà tout. Il n'y a point de restes authentiques du manoir qu'il habita. — La locution de *douceur angevine*, qui termine le mémorable sonnet, peut paraître réclamer un petit commentaire quant à l'acception précise. J'interroge dans le pays, et on me répond : Ce n'est point une locution proverbiale, ou du moins ce n'en est plus une; mais, indépendamment de l'idée naturelle et générale (*dulces Argos*) qu'un lecteur pur et simple pourrait se contenter d'y trouver, cette expression n'est pas tout-à-fait dénuée d'une valeur relative et locale. Il existe, en effet, sur le compte des Angevins une tradition de *facilité* puisée dans l'abondance de tous les biens de cette vie, dans la suavité de l'air et du sol. Le caractère du bon roi René en donne l'idée. *Andegavi molles*, disait le Romain.

(1) Jam mea cygneis sparguntur tempora plumis,

dit-il à l'imitation d'Ovide; c'est d'avance comme Lamartine :

Ces cheveux dont la neige, hélas! argente à peine
Un front où la douleur a gravé le passé.

s'écrie-t-il. Ainsi Horace regrette Tibur à Rome et Rome à Tibur; ainsi Martial, à peine retourné dans sa Bilbilis, qui faisait depuis des années l'objet de ses vœux, s'en dégoûte et redemande les Esquilies. Quand Tibulle a décrit si amoureusement la vie champêtre, il était à la guerre près de Messala.

Pour Du Bellay, quelques consolations se mêlèrent sans doute aux nouvelles amertumes, et tous ses espoirs ne furent pas trompés. Ses amis célébrèrent avec transport son retour; Dorat fit une pièce latine; ce fut une fête cordiale des muses chez Ronsard, Baïf et Belleau. Au bout d'un ou de deux ans, et sa santé n'y suffisant plus, Du Bellay se déchargea de la gestion des affaires du cardinal; il sortit pauvre et pur de ce long et considérable service. Il revint à la Muse, et fit ses *Jeux rustiques;* il mit ordre à ses vers de Rome et les compléta; il publia ses poésies latines (Épigrammes, Amours, Élégies) en 1558, et l'année suivante ses sonnets des *Regrets*. Mais une calomnie à ce propos vint l'affliger : on le desservit près du cardinal à Rome. Ses vers étaient le prétexte; mais Du Bellay ne s'en explique pas davantage, et cette accusation est demeurée obscure comme celle qui pesa sur Ovide (1). Que put-on dire? La licence de quelques pièces à Faustine lui fut-elle reprochée? Suppesa-t-on malignement que quelques sonnets des *Regrets*, qui couraient avant la publication, atteignaient le cardinal lui-même? Dans ce cas Du Bellay, en les publiant, détruisait l'objection. Toujours est-il qu'il devenait criant qu'un homme de ce mérite et de ce parentage demeurât aussi maltraité de la fortune. Le chancelier François Olivier, Michel de L'Hôpital, tous ses amis s'en plaignaient hautement pour lui. On assure que, lorsqu'il mourut, il était rentré dans les bonnes graces du cardinal, qui allait se démettre en sa faveur de l'archevêché de Bordeaux. Et certes, qui avait fait de Rabelais un curé de Meudon pouvait bien, sans scrupule, faire Du Bellay archevêque. Quelques sonnets de celui-ci à Madame Marguerite, quelques autres de *l'Honnête Amour* qui sentent leur fin, des stances étrangement douloureuses et poignantes intitulées *la Complainte du Désespéré*, semblent dénoter vraiment qu'il s'occupait à corriger les impressions trop vives de ses premières ar-

(1) Dans l'élégie à Morel on lit ;

> Iratum insonti nostræ fecere Camenæ,
> Iratum malim qui vel habere Jovem.
> Hei mihi Peligni crudelia fata poetæ
> Hic etiam fatis sunt renovata meis...

deurs et à méditer de plus graves affections, *sacrato homine digniora*, dit Sainte-Marthe (1).

Au milieu de son dépérissement de santé, il était devenu *demi-sourd*, et pendant les derniers mois de sa vie cette surdité augmenta considérablement, jusqu'à le condamner à garder tout-à-fait la chambre. Dans son *Hymne de la Surdité* à Ronsard, dans son élégie à Morel, il parle agréablement de cet accident. Jacques Veilliard de Chartres, en son oraison funèbre de Ronsard, dit que Du Bellay chérissait tellement ce grand poète, qu'il tâchait de l'imiter en tout, *jusques à vouloir passer pour sourdaud aussi bien que lui*, quoiqu'il ne le fût pas en effet. « Ainsi les meilleurs disciples de Platon prenoient plaisir à marcher voûtés et courbés comme lui, et ceux d'Aristote tâchoient, en parlant, *de hésiter* et bégayer à son exemple. » Mais cette explication est plus ingénieuse que vraie. La surdité de Du Bellay, trop réelle, précéda seulement l'apoplexie qui l'emporta, et dont elle était un symptôme. Si l'on voulait pourtant plaisanter à son exemple là-dessus, on pourrait dire que Ronsard et lui étaient demi-sourds en effet, et qu'on le voit bien dans leurs vers : ils en ont fait une bonne moitié du côté de leur mauvaise oreille. Et puis, comme certains sourds qui entendent plus juste lorsqu'on parle à demi-voix, ils se sont mieux entendus dans les chants de ton moyen que lorsqu'ils ont embouché la trompette épique ou pindarique.

Du Bellay fut enlevé le 1er janvier 1560, à Paris, six semaines seulement avant que son parent le cardinal mourût à Rome, et moins d'un an après que Martin Du Bellay, frère de ce dernier, était mort à sa maison de Glatigny dans le Maine : inégaux de fortune, mais tous les trois d'une race et d'un nom qu'ils honorent, De Thou les a pu joindre avec éloge dans son histoire. J'ai dit que Joachim mourut à temps : Scévole de Sainte-Marthe a déjà remarqué que ce fut l'année même de la conjuration d'Amboise, et quand les dissensions civiles allaient mettre le feu à la patrie. Ronsard a trop vécu d'avoir vu Charles IX et la Saint-Barthelémy, et d'avoir dû chanter alentour. Du Bellay, d'ailleurs, mourut sans illusion; au moral aussi, il avait blanchi vite. Il avait eu le temps de voir les méchans imitateurs poé-

(1) Du Bellay fut *clerc;* mais fut-il prêtre? ou seulement était-il en voie de le devenir? Il dut quitter l'épée et prendre l'habit de clerc durant son séjour de Rome; car, dans la ville pontificale, on prend cet habit pour plus de commodité, comme ailleurs celui de cavalier. Vers le temps de son retour à Paris, il fut un instant chanoine de Notre-Dame, mais non pas *archidiacre*, comme on l'a dit. Rien ne m'assure que Du Bellay ait jamais dit la messe.

tiques foisonner et corrompre, comme toujours, les premières traces. Il ne pense pas là-dessus autrement que Pasquier et De Thou ; une sanglante épigramme latine de lui en fait foi, et en français même il n'hésite pas à dire :

> Hélicon est tari (1), Parnasse est une plaine,
> Les lauriers sont séchés.....

Quand on en est là, il vaut mieux sortir. Lui donc, le plus pressé des novateurs et en tête de la génération poétique par son appel de *l'Illustration*, il tomba aussi le premier. Quelques autres peut-être, dans les secondaires, avaient disparu déjà. Un intéressant poète, Jacques Tahureau, était mort dès 1555, ainsi que Jean de La Péruse, auteur d'une *Médée*. Olivier de Magny, ami de Du Bellay et que nous avons vu son compagnon à Rome, mourait au retour vers le même temps que lui (1560). Mais Du Bellay, parmi les importans, fit le premier vide; ce fut, des sept chefs de la pleïade, le premier qui quitta la bande et sonna le départ. A l'autre extrémité du groupe, au contraire, Étienne Pasquier, avec Pontus de Tyard et Louis Le Caron, survécut plus de quarante ans encore, et il rassemblait, après 1600, les souvenirs déjà lointains de cette époque, quand déjà Malherbe était venu et régnait, Malherbe qu'il ne nommait même pas.

Les œuvres françaises de Du Bellay ont été réunies au complet par les soins de ses amis dans l'édition de 1569, mainte fois reproduite. Ses reliques mortelles avaient été déposées dans l'église de Notre-Dame, au côté droit du chœur, à la chapelle de Saint-Crépin et Saint-Crépinien. Il y avait eu à Notre-Dame assez d'évêques et de chanoines du nom de Du Bellay pour que ce lui fût comme une sépulture domestique.

Tous les poètes du temps le pleurèrent à l'envi. Ronsard, en maint endroit solennel ou affectueux, évoqua son ombre; Remi Belleau lui consacra un *Chant pastoral*. Colletet, dans sa vie (manuscrite) de notre poète, épuise tous ces témoignages funéraires; mais il va un peu loin lorsque, entraîné par la chaleur de l'énumération, il y met une pièce latine de Bembo, lequel était mort avant que Du Bellay visitât Rome. Le livre des *Antiquités* eut l'honneur d'être traduit en anglais par Spenser. Au XVII[e] siècle, le nom de Du Bellay s'est

(1) *Hélicon est tari!* On pourrait voir là une inadvertance, mais elle serait trop invraisemblable chez Du Bellay; je n'y puis voir qu'une hardiesse : il aura mis l'Hélicon montagne pour le Permesse qui y prend sa source.

encore soutenu et a surnagé sans trop d'injure dans le naufrage du passé. Ménage, son compatriote d'Anjou, parle, en une églogue, de

Bellay, ce pasteur d'éternelle mémoire.

Colletet, dans son Art poétique imprimé, remarque que, de cette multitude d'anciens sonnets, il n'y a guère que ceux de Du Bellay *qui aient forcé les temps*. Sorel, Godeau, tiennent compte de sa gravité et de sa douceur. Boileau ne le lisait pas, mais Fontenelle l'a connu et extrait avec goût. Au XVIIIe siècle, Marmontel l'a cité et loué; les auteurs des *Annales poétiques*, Sautreau de Marsy et Imbert, l'ont présenté au public avec faveur. En un mot, cette sorte de modestie qu'il a su garder dans les espérances et dans le talent, a été comprise et a obtenu grace. Lorsque nous-même nous eûmes il y a quelques années, à nous occuper de lui, il nous a suffi à son égard de développer et de préciser les vestiges de bon renom qu'il avait laissés; nous n'avons pas eu à le réhabiliter comme Ronsard. Mais ce nous a été aujourd'hui une tâche très douce pourtant, que de revenir en détail sur lui, et d'en parler plus longuement, plus complaisamment que personne n'avait fait encore. Bien des réflexions à demi philosophiques nous ont été, chemin faisant, suggérées. Les écoles poétiques passent vite; les grands poètes seuls demeurent; les poètes qui n'ont été qu'agréables s'en vont. Il en est un peu de ce que nous appelons les beaux vers comme des beaux visages que nous avons vus dans notre jeunesse. D'autres viendront qui, à leur tour, en aimeront d'autres; — et ils sont déjà venus.

SAINTE-BEUVE.

ÉTUDES HISTORIQUES

ET POLITIQUES

SUR L'ALLEMAGNE.[1]

I. — CONGRÈS DE VIENNE. — L'ACTE FÉDÉRAL.

La constitution actuelle de l'Allemagne étant l'ouvrage du congrès de Vienne, on ne peut en donner une idée exacte si l'on n'a étudié avec soin ce qui fut fait dans cette assemblée, et si l'on ne s'est bien rendu compte des vues qui présidèrent à ses délibérations et des intérêts qui y furent débattus. La tâche du congrès était immense; il ne s'agissait de rien moins que de reconstruire l'édifice politique européen avec les vastes décombres dont la chute de Napoléon avait couvert le sol; et cette œuvre, si difficile par elle-même, il fallait en quelque sorte l'improviser, car les évènemens avaient marché si vite, que tout le monde se trouvait pris au dépourvu. Quelques mois avaient suffi pour changer entièrement la face de l'Europe, et ce n'était pas pendant une guerre si vive, si courte, et dont l'issue était restée incertaine jusqu'au dernier moment, qu'on avait pu mûrir des projets et arrêter des résolutions pour l'avenir. La restauration des

(1) Voyez les livraisons du 15 décembre 1839 et 15 juin 1840.

Bourbons, première conséquence du triomphe des coalisés, n'avait pas été la suite d'un plan formé à l'avance, mais le résultat inattendu de circonstances fortuites qui avaient délivré les puissances du plus grand embarras de leur victoire, la nécessité de régler le sort de la France. Ce premier problème étant résolu, il restait à disposer de la Belgique, de la Pologne, de l'Italie, des provinces rhénanes, d'une partie de l'Allemagne centrale et septentrionale, et à reconstituer le corps germanique. Or, dans ce remaniement général de l'Europe, on était dominé par une idée fixe, celle de créer contre la France une grande force d'agression et de défense, comme si la liberté du monde n'eût jamais dû être menacée que de ce côté. Ce fut dans ce but qu'on créa le royaume des Pays-Bas avec son rempart de forteresses, qu'on établit la Prusse sur la rive gauche du Rhin, qu'on fit à l'Autriche une si énorme part en Italie, qu'on livra la Pologne à la Russie, et qu'on abandonna à l'Angleterre tant d'importantes positions destinées à assurer plus solidement son omnipotence maritime et son monopole commercial. La France, réduite aux limites qu'elle avait eues sous ses derniers rois, paraissait encore trop dangereuse pour qu'on ne dût pas fortifier, par de notables accroissemens de territoire, toutes les puissances rivales : c'est ce qu'on appela rétablir l'équilibre européen. Tout ce qui assurait ce soi-disant équilibre fut jugé suffisamment juste et légitime; on lui immola les droits anciens, les souvenirs historiques, les convenances morales, les intérêts religieux des populations; on ne respecta à quelques égards qu'un certain droit monarchique, pour lequel M. de Talleyrand créa le mot de *légitimité*. Ainsi les pays qui avaient été gouvernés par des dynasties héréditaires furent en général restitués à leurs anciens possesseurs. Quant à ceux qui n'avaient pas eu cet avantage, comme Venise, Gênes, la Pologne, les états sécularisés et médiatisés de l'Allemagne, ils furent considérés comme vacans et disponibles, et on se crut autorisé à les distribuer selon le bon plaisir et les convenances des hautes parties contractantes. C'est ainsi que la destruction de la vieille Europe, opérée par Napoléon, fut ratifiée et légalisée par ses vainqueurs. Comme le dit fort bien Gœrres, « ils se mirent en son lieu et place, et, après avoir proscrit le grand spoliateur de la société européenne, ils jugèrent de bonne prise ce qu'il s'était approprié (1). » Sans doute, les difficultés étaient grandes, on avait les mains liées par des engagemens pris d'avance; certains arrangemens peu conformes

(1) Gœrres, *l'Allemagne et la Révolution.*

aux règles ordinaires de la justice et du droit étaient considérés comme indispensables pour assurer le repos de l'Europe; enfin bien d'autres obstacles de toute espèce se mettaient à la traverse des meilleures intentions. Quoi qu'il en soit, ces obstacles ne furent pas surmontés; aussi les efforts du congrès de Vienne n'ont-ils abouti qu'à une œuvre de circonstance, œuvre incomplète, confuse, incapable de durée, parce qu'on y a tenu plus de compte des exigences du moment que de ces nécessités de tous les temps qui ont leur source dans la nature même des choses; ce qui a conduit la plupart du temps à combiner violemment des élémens hétérogènes et des principes contradictoires.

Les seuls actes du congrès de Vienne dont nous ayons à nous occuper sont ceux qui eurent l'Allemagne pour objet. Il y avait deux questions principales à résoudre : la répartition de ce qu'on appelait les territoires vacans, et la constitution intérieure du pays, qui, aux termes du traité de Paris, devait former une fédération d'états indépendans. L'une et l'autre présentèrent, dès l'abord, des difficultés qui semblaient insurmontables. La première question, celle de la répartition des territoires, se trouvait intimement liée à la question polonaise. L'empereur Alexandre avait à cette époque, on n'en peut pas douter, des intentions réparatrices et désintéressées. Il voulait rétablir un royaume de Pologne qui eût été donné à son frère le grand-duc Constantin ou à son parent le duc d'Oldenbourg. Ce royaume aurait été formé du grand-duché de Varsovie, créé par Napoléon en faveur du roi de Saxe, et où se trouvait comprise la partie de la Pologne prussienne enlevée à Frédéric-Guillaume III par la paix de Tilsitt. Or, la Russie ayant garanti à la Prusse, par le traité de Kalitz, la restitution de ses provinces polonaises, cette dernière puissance ne voulait y renoncer que moyennant une compensation; elle demandait en échange la Saxe, que ses troupes occupaient, qui était considérée comme pays conquis à cause de la fidélité de son roi à Napoléon, et qui donnait en Allemagne à la monarchie prussienne un accroissement tout à sa convenance. Les avantages européens de cette combinaison étaient évidens : elle réparait le plus grand crime politique du siècle précédent, élevait la plus sûre de toutes les barrières entre l'Allemagne et la Russie, et arrondissait la Prusse au lieu de l'éparpiller sur une immense étendue; enfin la France s'y trouvait intéressée par l'espoir de n'avoir pour voisins sur le Rhin que des états de second ordre, ce qui devait prévenir un contact irritant et dangereux. Ce fut pourtant M. de Talleyrand, représentant de la France, qui, poussé par des motifs que l'histoire n'a pas encore bien éclair-

cis, fit la première et la plus vive opposition à cet arrangement. Il plaida la cause de la légitimité du roi de Saxe avec une chaleur presque ridicule dans une telle bouche, dénia au congrès le droit de deposséder une dynastie et de confisquer un royaume, refusa de reconnaître que la souveraineté pût se perdre ou s'acquérir par le seul fait de la conquête, et alla jusqu'à chercher des argumens dans le parti que pourrait un jour tirer la France de la nouvelle situation où l'on voulait placer les membres du corps germanique (1). L'Autriche, à laquelle les souvenirs de la guerre de sept ans faisaient redouter de voir la Prusse établie sur les frontières de la Bohême, et qui sentait d'un autre côté qu'avec le voisinage d'une Pologne indépendante, il lui serait difficile de garder long-temps la Galicie, prit aussi fait et cause pour le roi de Saxe. On entraîna l'Angleterre, qui n'avait aucun

(1) Voici un passage de la note de M. de Talleyrand à M. de Metternich, en date du 19 décembre 1814 : « La question de la Saxe, dit-il, est devenue la plus importante et la première de toutes, parce qu'il n'y en a aucune autre où les deux principes de la légitimité et de l'équilibre soient compromis à la fois et à un aussi haut degré qu'ils le sont par la disposition qu'on a prétendu faire de ce royaume. Pour reconnaître cette disposition comme légitime, il faudrait tenir pour vrai que les rois peuvent être jugés, qu'ils peuvent l'être par celui qui veut et peut s'emparer de leurs possessions; qu'ils peuvent être condamnés sans avoir été entendus, sans avoir pu se défendre; que dans leur condamnation sont nécessairement enveloppés leurs familles et leurs peuples; que la confiscation, que les nations éclairées ont bannie de leur code, doit être, au XIXe siècle, consacrée par le droit général de l'Europe, la confiscation d'un royaume étant sans doute moins odieuse que celle d'une simple chaumière; que les peuples n'ont aucuns droits distincts de ceux de leurs souverains, et peuvent être assimilés au bétail d'une métairie; que la souveraineté se perd et s'acquiert par le seul fait de la conquête; en un mot, que tout est légitime à qui est le plus fort. La disposition que l'on a prétendu faire du royaume de Saxe serait l'équilibre de l'Europe : 1° en créant contre la Bohême une force d'agression très grande; 2° en créant au sein du corps germanique et pour un de ses membres une force d'agression hors de proportion avec les forces de résistance de tous les autres, ce qui mettrait ceux-ci dans un péril toujours imminent, et les forçant de chercher des points d'appui au dehors, rendrait nulle la force de résistance que, dans le système général de l'équilibre européen, le corps entier doit offrir, etc. » Il est évident que ce *point d'appui au dehors*, pour les membres du corps germanique, ne peut être qu'une alliance plus étroite avec la France. D'ailleurs, la pensée du célèbre diplomate s'exprime clairement à ce sujet dans une autre note en date du 2 novembre, où, après avoir parlé des germes de division que sèmerait en Allemagne l'union forcée de la Saxe et de la Prusse, il ajoute ces mots: « La France resterait-elle tranquille spectatrice de ces discordes civiles? Il est plutôt à croire qu'elle en profiterait, et peut-être ferait-elle sagement d'en profiter.» Si je blâme la conduite du plénipotentiaire français dans cette circonstance, ce n'est pas que je veuille me porter défenseur des principes en vertu desquels on voulait exproprier le roi de Saxe, et que je n'adhère pleinement à tout ce qui peut

intérêt direct dans la question, mais qui peut-être se rendit aux argumens de M. de Talleyrand sur le danger d'ouvrir une porte trop large à l'influence française sur le continent. Les dissentimens allèrent si loin sur cette question, qu'ils donnèrent lieu de part et d'autre à des démonstrations hostiles, et qu'on fut au moment de prendre les armes. Une triple alliance fut conclue le 6 janvier 1815 entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, pendant que d'un autre côté le grand-duc Constantin invitait les Polonais à se réunir pour la défense de leur existence politique, et que le comte de Nesselrode déclarait au congrès, au nom de l'empereur, que huit millions d'hommes s'armaient pour reconquérir leur indépendance. Voilà où en étaient venues, au commencement de 1815, les négociations relatives à la double question saxonne et polonaise. On ne s'entendait guère mieux

être dit contre cette application du droit du plus fort, qui, suivant les expressions de la note citée plus haut, *assimile les peuples au bétail d'une métairie*. Mais, avec des convictions si intraitables sur tout ce qui pouvait violer la justice et le droit des nations, il y avait bien peu d'actes du congrès auxquels M. de Talleyrand ne dût refuser son concours. Il fallait s'opposer à ce qu'on enlevât la Norvége au roi de Danemark, à ce qu'on donnât la république de Gênes au roi de Sardaigne, et celle de Venise à l'empereur d'Autriche, à tant d'autres actes qui n'étaient possibles que parce qu'on reconnaissait très positivement que *les peuples n'ont aucuns droits distincts de ceux de leurs souverains, et que la souveraineté se perd et s'acquiert par le seul fait de la conquête.* Il ne fallait pas réserver son opposition pour le seul cas peut-être où les projets des puissances fussent en harmonie avec le véritable équilibre de l'Europe et avec les intérêts de la France. D'ailleurs, il y avait dans la réunion proposée des convenances qui lui ôtaient une partie de ce qu'elle présentait d'odieux. Les Saxons, unis à la Prusse, auraient été soumis à un prince de même race, de même langue, de même religion; il n'y avait pas d'incompatibilité naturelle et invincible entre eux et les Prussiens, et ce n'était pas là un de ces amalgames impossibles comme quelques-uns de ceux qui furent tentés alors. Le roi de Saxe, prince catholique, aurait reçu en Westphalie ou sur le Rhin des sujets allemands et catholiques, ce qui aurait prévenu les collisions fâcheuses entre l'église et l'état qui devaient s'élever quelques années plus tard. Enfin, il est de fait que, pour vider le différend, on a fini par enlever au roi de Saxe, *sans compensation*, la moitié de son royaume, et M. de Talleyrand y consentait d'avance, comme le prouve un passage de sa note. Mais apparemment cette moitié n'appartenait pas moins légitimement au roi que celle qu'on lui laissait, et la confiscation d'une portion si notable n'était pas plus justifiable en droit que celle du tout. Nous le répétons donc, le plénipotentiaire français, s'il y avait eu chez lui quelque peu de patriotisme et de bonne foi, devait ou protester absolument, et dans tous les cas, contre le système de droit public adopté par le congrès, ou, laissant de côté des principes que personne n'était disposé à prendre au sérieux, ne considérer les diverses questions qui se présentaient que dans leurs rapports avec les intérêts de la France.

sur les autres arrangemens territoriaux à faire en Allemagne, non plus que sur l'établissement de la constitution germanique. Le principe avait été posé d'une manière vague et générale par l'article du traité de Paris où il était dit : « Les états de l'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédéral. » Restait à savoir de quelle nature serait ce lien, jusqu'où irait cette indépendance, et de quelle manière les deux choses se concilieraient. Les cinq principales puissances allemandes, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et le Hanovre, qui de sa propre autorité avait changé le bonnet électoral en couronne royale (1), se réunirent pour délibérer sur cette importante et difficile question. Les autres états, dont les souverains ne portaient pas le titre de roi, ne furent pas admis à ce conseil, à leur grand mécontentement, et formèrent avec les villes libres une seconde assemblée des actes de laquelle on ne paraissait pas vouloir tenir beaucoup de compte. Plusieurs projets furent successivement présentés dans le comité des cinq cours. Malgré le vœu d'une partie des populations et de quelques princes du second ordre, l'idée de rétablir la dignité impériale fut abandonnée dès le principe. La maison d'Autriche, pour laquelle cette dignité n'avait été dans les derniers temps qu'un fardeau et un obstacle, n'était pas disposée à la reprendre à des conditions plus défavorables encore que celles que présentait la constitution de l'ancien empire; or, elle savait bien qu'il n'était pas possible d'en obtenir d'autres avec des électeurs, devenus rois, qui, aux termes des traités, réclamaient l'indépendance absolue et la plénitude de la souveraineté. Cette indépendance et cette souveraineté n'étaient guère compatibles avec la notion même d'état fédératif qui implique de la part de chaque membre l'abandon d'une portion de ses droits au profit de la communauté; mais les princes du second ordre surtout ne voulaient pas entendre parler de concessions sur cet article. On proclamait à haute voix la nécessité d'un lien étroit entre les membres du corps germanique, mais on ne consentait à rien de ce qui eût été nécessaire pour resserrer ce lien. L'Autriche et la Prusse voulaient un système qui plaçât la confédération sous leur influence égale (2), et qui leur donnât, tant qu'elles

(1) Le roi de Saxe, dont les états étaient sous le séquestre, et dont le sort n'était pas fixé, ne fut pas admis à prendre part à ces délibérations.

(2) « Sa majesté impériale, écrivait le prince de Metternich au prince de Hardenberg, vise à établir l'équilibre le plus complet entre l'influence que l'Autriche et la Prusse se trouveraient appelées à exercer en Allemagne. » (Lettre du 22 octobre 1814.)

resteraient unies, la direction générale des affaires de l'Allemagne. Ce fut là la base des premiers projets où le conseil fédéral suprême était toujours composé de manière à ce que les deux grandes puissances y eussent la majorité absolue des voix. Ce plan échoua contre l'opposition des états secondaires, qui pensaient avec quelque raison que la seule force des choses donnerait toujours à l'Autriche et à la Prusse une assez grande prépondérance pour qu'il ne fût pas nécessaire de la leur assurer par un article de la constitution : des mois se passèrent sans qu'on pût s'entendre à ce sujet.

Un autre point non moins difficile à régler était la position particulière des sujets de la confédération, tant vis-à-vis des souverains particuliers que vis-à-vis de l'autorité fédérale. Pour exciter la nation à se soulever contre Napoléon, on avait fait retentir le mot de liberté à ses oreilles, et les proclamations des puissances contenaient à cet égard les promesses les plus solennelles : ces promesses, on avait l'intention de les tenir, mais il s'agissait de savoir comment et dans quelle mesure. On tombait assez généralement d'accord que des constitutions d'états territoriaux devaient être rétablies ou introduites dans les divers pays de l'Allemagne; seulement il restait à décider si ces constitutions seraient prescrites par l'acte fédéral, si on conserverait les vieilles formes ou si on en introduirait de nouvelles, enfin si l'on établirait un *minimum* de droits politiques que tout souverain serait tenu d'accorder à ses sujets : ces divers points donnaient lieu à de graves dissentimens. L'Autriche, malgré ses traditions et les difficultés particulières de sa situation, paraissait disposée à plus de concessions qu'on n'aurait eu le droit d'en attendre de sa part. Quant à la Prusse, elle se prononçait hautement à cette époque en faveur des idées libérales. Les réformes opérées dans sa législation et son administration, par les ministres Stein et Hardenberg, lui rendaient plus facile peut-être qu'à aucun des autres états allemands l'établissement d'une constitution représentative (1); puis l'impulsion qu'elle avait donnée au mouvement de 1813, et la place qu'elle avait conquise dans les sympathies de l'Allemagne, lui faisaient croire qu'elle pourrait tenter avec succès cette expérience. Elle espérait augmenter encore par là son immense popularité et rallier exclusivement à

(1) « A l'époque du congrès de Vienne, dit un écrivain, la Prusse était incomparablement le plus avancé de tous les états allemands et celui qui pouvait le plus facilement établir une représentation de la nation, parce qu'il s'y était préparé depuis long-temps. » (*Die Zeitgenossen*, Vie de Hardenberg.)

elle la portion la plus active et la plus éclairée de la nation (1). Le Hanovre, de son côté, agissait dans le sens des idées anglaises : il demandait qu'on assurât aux états de chaque pays le droit de concourir librement à l'assiette des contributions, de participer à la confection des lois nouvelles, de surveiller l'emploi des impôts consentis et de demander la punition des fonctionnaires publics coupables de malversation. La note présentée le 21 octobre par le plénipotentiaire hanovrien contenait à cet égard des considérations remarquables : « Le gouvernement représentatif, disait-elle, a été de droit commun en Allemagne depuis les temps les plus reculés. Dans beaucoup d'états, ses principales dispositions reposaient sur des traités entre le souverain et ses sujets, et même, dans les pays où les constitutions d'états ne furent pas conservées, les sujets avaient certains droits importans que les lois de l'empire reconnaissaient et protégeaient... Il n'y a pas d'idée de despotisme impliquée dans l'idée de la souveraineté. Le roi de la Grande-Bretagne est incontestablement aussi souverain qu'aucun autre prince en Europe, et les libertés de son peuple fortifient son trône au lieu de le miner. » La Bavière et le Wurtemberg, au contraire, repoussaient toute proposition de ce genre, comme ne pouvant se concilier avec la plénitude de souveraineté qui leur avait été conférée par le traité de Presbourg et l'acte de la confédération du Rhin, et que les traités particuliers de 1813 leur avaient garantie. Le plénipotentiaire bavarois déclara que son souverain ne consentirait jamais à ce que ses sujets pussent avoir recours contre lui au conseil fédéral. L'envoyé de Wurtemberg déclara également qu'il avait pour instructions de n'accéder à aucune disposition qui pût restreindre les prérogatives des princes dans l'intérieur de leurs états : l'acte fédéral, selon lui, ne devait pas faire mention des droits des individus à l'égard de leurs souverains. Le plénipotentiaire hanovrien répondit que le prince régent ne pouvait pas admettre que les changemens qui avaient eu lieu en Allemagne eussent donné aux princes des droits de souveraineté despotique sur leurs sujets, ni que le renversement de la constitution germanique eût pu légitimer celui de la constitution particulière des divers états, encore moins que les conventions conclues par les princes allemands

(1) « Les Prussiens disent qu'ils appellent et appelleront par système tous les gens de talent à leur service, imaginant qu'en possédant l'intelligence de l'Allemagne, le reste ne sera qu'un *caput mortuum* qui pliera devant leur aigle. » (Gagern, *Mein Antheil an der Politik*, tom. II, pag. 188.)

avec Bonaparte, ou les traités faits plus tard avec les puissances alliées, eussent pu leur conférer des droits sur leurs sujets qu'ils n'auraient pas légitimement possédés antérieurement. Avec des dissidences aussi tranchées, il n'était pas aisé d'arriver à un résultat : aussi fut-on bientôt obligé de suspendre les délibérations. Le 16 novembre 1814, le roi de Wurtemberg fit déclarer par son plénipotentiaire qu'on ne pouvait prendre un parti définitif tant qu'on ne connaîtrait pas avec précision l'état des possessions de chaque prince, et que l'intérêt de sa monarchie et de sa maison ne lui permettait pas de contracter des obligations sur un point particulier avant qu'on lui eût communiqué le plan général de l'ensemble et les développemens qui manquaient encore. A dater de ce moment, le comité des cinq puissances cessa de s'assembler, et on ne s'occupa plus officiellement de l'organisation de l'Allemagne. Seulement les ministres des princes du second ordre et des villes libres continuèrent leurs délibérations, quoique n'ayant pas qualité pour rien décider, et demandèrent sans succès la réunion de tous les états allemands.

Il est difficile d'imaginer comment tant de divisions auraient pu cesser et tant de divergences se mettre d'accord, si la nouvelle du débarquement de Bonaparte en France, et bientôt après celle de son installation aux Tuileries, n'étaient venues tomber comme un coup de foudre au milieu des négociations du congrès et mettre un terme aux lenteurs et aux incertitudes. On eût dit que l'Europe était incapable de rien conclure sans l'intervention de son ancien dominateur. Devant le danger commun, les dissentimens s'effacèrent et les alliances se renouèrent. Chacun fit quelques concessions au moyen desquelles on put régler sommairement les questions territoriales, et on se prépara en toute hâte à une lutte où il fallait être victorieux pour que les décisions qu'on venait de prendre eussent quelque valeur. La question de la constitution de l'Allemagne fut résolue sous l'empire des mêmes nécessités. La Prusse et l'Autriche se concertèrent pour présenter un projet qui pût servir immédiatement de base aux délibérations; des conférences commencèrent le 23 mai, et le 8 juin l'acte fondamental de la confédération germanique était signé. Quelques-unes des parties contractantes, notamment la Prusse et le Hanovre, déclarèrent qu'elles ne donnaient leur signature que parce qu'il valait mieux avoir une confédération imparfaite que de n'en pas avoir du tout; elles exprimèrent l'espoir que la diète germanique constituée par l'acte fédéral en corrigerait les défectuosités

et en remplirait les lacunes. Le Wurtemberg ne prit point part aux délibérations et n'accéda à la confédération que le 1er septembre.

On sait assez comment fut résolue la question polonaise. L'espoir qu'avaient fait naître les bonnes intentions de l'empereur Alexandre s'évanouit, et la Pologne fut partagée de nouveau entre les trois complices du partage primitif. Le roi de Saxe garda son titre, sa capitale et à peu près la moitié de ses états. Le reste fut donné à la Prusse avec de nouveaux territoires en Westphalie et la plus grande partie des pays situés sur la rive gauche du Rhin. Ces acquisitions, jointes à celles du traité de Lunéville, dans lesquelles la Prusse rentrait de plein droit, formaient un état nouveau, une fois plus peuplé et plus riche que ne l'avait été la monarchie du grand Frédéric. L'Autriche ne reprit en Allemagne que le Tyrol et Salzbourg; toute son ambition sembla se porter vers l'Italie, où elle se fit donner, sous le nom de royaume lombardo-vénitien, toute la partie de ce beau pays comprise entre le Tesin, le Pô, la mer Adriatique et les Alpes. Les territoires allemands disponibles qui n'avaient pas été adjugés à la Prusse servirent à indemniser la Bavière de la perte du Tyrol et de Salzbourg, et à donner à quelques autres états des limites à leur convenance. Les anciens membres de la confédération du Rhin conservèrent les avantages que leur avait faits Napoléon, à l'exception du prince primat qui avait renoncé antérieurement à son grand-duché de Francfort, du grand-duc de Wurzbourg auquel la Toscane fut restituée, et de quelques petits princes punis de la médiatisation à cause de leur fidélité à la France. Les souverains dont la dépouille avait servi à former le royaume de Westphalie, s'étaient remis en possession pendant le cours de la guerre; quelques-uns d'entre eux reçurent un accroissement de territoire, notamment le roi de Hanovre. Les ducs d'Oldenbourg, de Mecklenbourg et de Saxe-Weimar reçurent le titre de grands-ducs. On fit aussi un grand-duché de la province de Luxembourg, laquelle, bien qu'annexée au royaume des Pays-Bas, dut faire partie de la confédération germanique. Quatre villes libres recouvrèrent leur existence politique : ce furent Francfort, destinée à être le siége de la diète, et les trois villes hanséatiques, Brême, Lubeck et Hambourg. La défaite de Napoléon à Waterloo rendit possible la mise à exécution de tous ces arrangemens, et le second traité de Paris enleva encore à la France quelques parcelles du territoire qui lui avait été laissé.

Nous avons vu au milieu de quelles circonstances fut enfanté l'acte

constitutif de la confédération germanique; il faut maintenant examiner cet acte en lui-même et en faire connaître les principales dispositions. « Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne, dit l'art. 1er, en comprenant dans cette transaction LL. MM. l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark et des Pays-Bas, et nommément l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse pour toutes celles de leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'empire germanique, le roi de Danemark pour le duché de Holstein, et le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg, établissent entre eux une confédération perpétuelle qui portera le nom de confédération germanique. » L'art. 2 indique le but de cette confédération, qui est « le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des états confédérés. » Suivant l'art. 3, « les membres de la confédération comme tels sont égaux en droits; ils s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue leur union. » L'égalité entre les confédérés est, comme on voit, posée en principe, et le projet de conférer à l'Autriche et à la Prusse une suprématie légale a échoué contre la résistance des états de second ordre. Sans doute les grandes puissances sauront plus tard se faire la part du lion; mais elles ne pourront établir leur prépondérance que par la voie diplomatique, et en mettant au service des intérêts communs à tous les princes leur force supérieure et l'ascendant naturel que cette force leur assure.

L'article 4 confia les affaires de la confédération à une diète fédérative dans laquelle tous les membres doivent voter par leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement, de la manière suivante : Autriche, une voix; Prusse, une voix; Bavière, une voix; Saxe, une voix; Hanovre, une voix; Wurtemberg, une voix; Bade, une voix; Hesse-Électorale, une voix; Hesse Darmstadt, une voix; Danemark, pour le Holstein, une voix; Pays-Bas, pour Luxembourg, une voix; maisons grand-ducale et ducales de Saxe, une voix; Brunswick et Nassau, une voix; Mecklenbourg-Schwerin et Strelitz, une voix; Holstein Oldenbourg, Anhalt et Schwarzbourg, une voix; Hohenzollern, Liechtenstein, Reuss, Schaumbourg-Lippe, Lippe et Waldeck, une voix; les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, une voix : total, dix-sept voix. Les quatre articles suivans sont relatifs à l'organisation de la diète et à la forme de ses délibérations. C'est l'Autriche qui a la présidence, mais chaque état ayant le droit de faire des propositions qui doivent être mises en délibération dans un temps fixé, cette présidence n'est guère qu'honorifique.

La diète a deux manières de délibérer. Habituellement, elle se forme en assemblée ordinaire (*engere Rath*), avec dix-sept voix réparties comme on l'a vu plus haut; mais, lorsqu'il s'agit « de lois fondamentales à porter, de changemens à faire dans celles qui existent, de mesures à prendre par rapport à l'acte fédéral lui-même, d'institutions organiques ou d'autres arrangemens d'un intérêt commun à adopter, » la diète doit se former en assemblée plénière ou générale (*plenum*), auquel cas la distribution des voix est calculée sur l'étendue respective des états; alors chacun des trente-huit membres vote séparément. L'Autriche et les cinq rois allemands ont chacun quatre voix; Bade, les deux Hesses, le Danemark pour le Holstein, les Pays-Bas pour le Luxembourg, chacun trois; Brunswick, Mecklenbourg-Schwerin et Nassau, chacun deux; les vingt-quatre autres princes et villes libres, chacun une: le total est alors de soixante-neuf voix. C'est l'assemblée ordinaire qui décide si une question sera portée à l'assemblée générale et qui prépare les projets de résolutions qui doivent être portés à celles-ci. Dans la première, les décisions se prennent à la majorité absolue, et en cas de partage la voix du président est prépondérante; dans la seconde, les deux tiers des voix sont nécessaires pour prendre une résolution. Cette majorité même ne suffit pas, et il faut l'unanimité « quand il s'agit de l'acceptation ou du changement de lois fondamentales, d'institutions organiques, de droits individuels ou d'affaires de religion. » La diète est permanente; elle peut cependant, lorsque les points soumis à sa délibération se trouvent réglés, s'ajourner à une époque fixe, mais pas au-delà de quatre mois. Les articles 9 et 10 fixent l'ouverture de la diète au 1er septembre 1815. Le premier objet à traiter par elle doit être « la rédaction des lois fondamentales de la confédération et de ses institutions organiques, relativement à ses rapports extérieurs, militaires et intérieurs. » L'article 11 est relatif à l'indépendance et à la sûreté extérieure de la confédération. Les états qui la composent s'engagent à défendre non-seulement l'Allemagne entière, mais chaque état particulier de l'union, s'il est attaqué, et se garantissent mutuellement toutes celles de leurs possessions qui se trouvent comprises dans cette union. Lorsque la guerre est déclarée par la confédération, aucun membre ne peut entamer de négociations particulières avec l'ennemi, ni faire la paix ou un armistice sans le consentement des autres. Les membres de la confédération se réservent pourtant le droit de faire des alliances, mais en s'obligeant à ne contracter aucun engagement qui serait dirigé contre la sûreté de la confédération ou des états qui la

composent. Ils s'engagent de même à ne se faire la guerre sous aucun prétexte et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la diète qui doit essayer la voie de la médiation. « Si ce moyen ne réussit pas, et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austrégal (*austraegal instanz*) bien organisé auquel les parties contendantes se soumettront sans appel. » Il n'y a rien de plus sur la question si importante d'un tribunal fédéral que plusieurs puissances, entre autres la Prusse, avaient déclaré être la pierre angulaire de l'édifice germanique. Cette question est éludée et renvoyée à l'avenir, comme toutes celles sur lesquelles les dissentimens étaient trop prononcés. L'article 13, qui est relatif aux constitutions à établir, est d'un laconisme extraordinaire; il est ainsi conçu : « Dans tous les états allemands, il y aura une constitution d'états territoriaux (*landstaendische Verfassung*). » Il n'est dit ni si ces constitutions doivent être établies dans un délai fixé, ni quelles bases communes elles devront avoir, ni dans quels rapports elles se trouveront avec la constitution fédérale. « Qu'aurait-on dit sous le roi Jean en Angleterre, avait observé M. de Gagern lors de la discussion de cet article, si l'on avait décrété : Il y aura une grande charte ou un parlement, sans déterminer ce qu'il y aura dans celle-là ou ce qui sera traité dans celui-ci? »

L'article 14 est consacré à régler la position des médiatisés. Environ quatre-vingts princes ou comtes avaient été dépouillés par l'établissement de la confédération du Rhin, ou par des actes postérieurs, des droits honorifiques et utiles qui en faisaient autant de petits souverains. Ils avaient espéré avoir, eux aussi, leur restauration, et ils avaient vivement réclamé auprès du congrès le rétablissement de leur souveraineté, leur admission à la diète et une indemnité pour les pertes qu'ils avaient éprouvées. L'Autriche et la Prusse désiraient qu'on leur accordât des voix collégiales; la Bavière, le Wurtemberg et la Hesse grand-ducale s'y opposèrent, et on convint que cette question aussi serait renvoyée à la diète (1). L'article 14 énumère les honneurs, les droits et priviléges qu'on juge compatibles avec la souveraineté des princes dont ils sont devenus les sujets. 1° Ils conservent le droit d'égalité de naissance (*Ebenburtigkeit* (2). 2° Les

(1) Il est dit dans l'article 6 de l'acte fédéral que la diète, en s'occupant des lois organiques de la confédération, examinera si l'on doit accorder quelques voix collectives aux anciens états d'empire médiatisés. Par le fait, ces voix ne leur furent point accordées.

(2) Dans les maisons souveraines de l'Allemagne, les enfans nés d'une mésalliance

chefs de ces familles sont les premiers membres de l'état auquel ils appartiennent. Ainsi, dans les pays où il y a deux chambres, ils sont membres nés de la première; eux et leurs familles forment la classe la plus privilégiée particulièrement sous le rapport de l'impôt. 3° Ils continuent de jouir de tous les droits et avantages attachés à leur propriété qui n'appartiennent ni au pouvoir suprême ni aux prérogatives des gouvernemens, tels que ceux établis par leurs anciens contrats de famille, le privilége d'être jugés par des tribunaux spéciaux, l'exercice de la justice civile et criminelle en première et quelquefois en seconde instance, la juridiction forestière, la police locale, la surveillance des églises, des écoles et des fondations pieuses, etc., toutefois en se conformant aux lois du pays qu'ils habitent, à sa constitution militaire, et en restant sous la haute surveillance des gouvernemens. Quelques-uns de ces priviléges sont accordés à l'ancienne chevalerie d'empire (*Reichsritterschaft*). « Dans les provinces séparées de l'empire par la paix de Lunéville, et qui y ont été réunies de nouveau, ces principes doivent subir dans leur application les restrictions que les circonstances rendent nécessaires. » Ce dernier paragraphe s'applique aux pays qui avaient fait partie de l'empire français et où la suppression de tous les droits seigneuriaux avait changé les fiefs en propriétés libres. Il est évident que, dans ces pays, l'aristocratie ne pouvait pas être rétablie dans ses anciens droits sans un bouleversement général de tous les rapports existans. Elle pouvait l'être jusqu'à un certain point sur la rive droite du Rhin, parce que la plupart des priviléges mentionnés plus haut n'avaient pas cessé d'exister au profit de la noblesse immédiate, spécialement en Bavière où le gouvernement l'avait traitée assez favorablement. Ce fut même en général l'ordonnance bavaroise qu'on prit pour base en réglant les avantages qu'on trouvait juste de faire aux médiatisés, puisque les engagemens contractés, les considérations politiques, la nécessité où l'on croyait être de diminuer autant que possible le nombre des petits états, ne permettaient pas de leur rendre l'existence indépendante dont Napoléon les avait dépouillés. Du reste, quelques priviléges que leur assurât l'acte fédéral, ces avantages étaient bien au-dessous de leurs espérances et de leurs prétentions. Aussi un grand nombre de maisons médiatisées protestèrent-elles le 13 juin contre ces dispositions.

Quelques princes seulement avaient trempé dans la médiatisation,

n'ont pas droit à la succession. On considère comme mésalliance tout mariage conclu avec une femme dont la famille n'a point ce droit d'*Ebenburtigkeit*.

tandis qu'il n'y en avait aucun qui n'eût pris part à la sécularisation et qui n'en eût largement profité; de là vint sans doute qu'on fit quelque chose pour l'aristocratie et qu'on ne fit rien pour l'église catholique. On garantit les pensions accordées aux membres de l'ancien clergé par la résolution d'empire du 25 février 1803, mais rien ne fut réglé quant au rétablissement des évêchés, à la dotation de l'église, à l'accomplissement des promesses faites à Ratisbonne lors de la sécularisation, et qui pour la plupart n'avaient pas été tenues. L'église catholique d'Allemagne ne pouvait guère prétendre à ce qu'on lui rendît son ancienne position politique, mais il eût été juste et habile de ne pas l'abandonner aux caprices des princes, de lui assurer une existence convenable et de lui garantir dans l'ordre spirituel au moins une partie de l'indépendance qu'elle avait possédée autrefois en vertu de la constitution de l'empire. D'ailleurs, ce point important n'avait pas été laissé dans l'oubli lors de la discussion de l'acte fédéral, car le projet présenté par la Prusse et l'Autriche contenait un article ainsi conçu : « La religion catholique en Allemagne recevra, sous la garantie de la confédération, une constitution aussi uniforme que possible par laquelle elle ne fera qu'un corps et qui lui assurera les moyens de pourvoir à ses besoins. » Mais cet article fut rejeté à la demande de la Bavière; et en effet il ne résolvait aucune question, puisqu'il se bornait à promettre une constitution sans déterminer quelles en seraient les bases et sans dire qui aurait qualité pour la décréter. Il valait mieux ne rien dire que de poser des règles aussi vagues et susceptibles de tant d'interprétations diverses; aussi se borna-t-on, en ce qui concernait la religion, à déclarer que « la différence des communions chrétiennes dans toute l'étendue de la confédération n'apporterait aucune différence dans la jouissance des droits civils et politiques. » L'Autriche et la Prusse auraient désiré que le bénéfice de l'égalité des cultes s'étendît aux juifs, mais l'opposition de quelques états secondaires ne le permit pas, et l'on renvoya à la diète, comme toujours, le soin d'examiner « comment on pourrait améliorer l'état civil de ceux qui professent la religion juive et jusqu'à quel point on pourrait leur accorder la jouissance des droits civils contre l'acceptation de tous les devoirs du citoyen. »

L'article 18 est relatif aux droits individuels assurés à tous les sujets de la confédération; ces droits sont sans doute fort modestes, et la liste n'en est pas longue. Ce sont : 1° celui d'acquérir et de posséder des immeubles en dehors des limites de l'état qu'ils habitent, sans pour cela être soumis dans un état étranger à plus de charges et de

taxes que les sujets de ce pays; 2° de passer librement d'un état de la confédération dans un autre qui consent évidemment à les recevoir comme sujets; 3° d'y prendre du service civil et militaire; 4° de porter leur fortune d'un état dans un autre sans être soumis au droit de détraction ou d'émigration (*jus detractus, gabella emigrationis*). La liberté de la presse est nommée dans le même article, mais c'est encore une question renvoyée à la diète qui doit s'occuper, lors de sa première réunion, de la rédaction de lois uniformes sur ce point. L'article 19 réserve encore à la diète les délibérations sur les mesures relatives aux rapports commerciaux des différens états entre eux, ainsi qu'à la navigation des fleuves. L'article 20, qui est le dernier, est de pure forme.

Telle est, sauf quelques dispositions transitoires ou de peu d'importance, l'analyse exacte de l'acte qui a constitué la confédération germanique, acte moins remarquable peut-être par ce qu'il dit que par ce qu'il passe sous silence. Aux réflexions sommaires dont nous avons accompagné ces principaux articles, nous ajouterons quelques considérations sur la situation nouvelle où les traités de Vienne ont placé l'Allemagne.

Et d'abord il est bien évident que l'ordre de choses établi par l'acte fédéral de 1815 n'est rien moins qu'une restauration du passé; c'est une organisation qui n'a rien de commun avec la constitution du saint empire romain; c'est une tentative faite dans des voies non encore parcourues, afin de satisfaire au double besoin d'unité et d'indépendance réveillé tout récemment chez les peuples germaniques. Il n'y a plus d'empereur, plus d'électeurs, plus de hiérarchie entre les princes, mais seulement une alliance entre des souverains légalement égaux. On a emprunté à l'ancien empire l'idée d'une diète permanente; mais la composition en est toute changée, puisque ni l'église, ni la noblesse, ni les villes (1), n'y sont plus représentées. L'ancienne diète avait trois colléges indépendans les uns des autres; ses décisions avaient besoin de la ratification de l'empereur pour acquérir force de loi. La nouvelle forme une assemblée unique et souveraine qui ne reconnaît aucune autorité au-dessus d'elle. Tout est changé également dans la situation des membres du corps germanique : ce n'est plus sur la bulle d'or, ni sur les capitulations électo-

(1) Il y a bien quatre villes libres, ayant à elles toutes une voix dans l'assemblée ordinaire de la diète; mais qu'est-ce que cela auprès de l'ancien collége des villes, qui délibérait de son côté et dont le consentement était nécessaire pour une résolution d'empire?

rales qu'ils font reposer leurs prérogatives, c'est sur les décrets d'un conquérant étranger, qui leur a distribué de nouveaux titres, de nouvelles provinces, et qui a substitué à leur autorité, limitée jadis par en haut et par en bas, ce qu'ils se plaisent à nommer la plénitude de la souveraineté. Quelques-uns, dépouillés par Napoléon, rentrent en possession de leurs états; mais, comme on ne les juge pas de pire condition que les autres, on trouve juste qu'ils se mettent à leur niveau par l'éclat des titres et l'étendue du pouvoir. L'équilibre de l'ancien empire n'est pas moins complètement bouleversé. L'Autriche, avec la dignité impériale, a perdu les points d'appui qu'elle trouvait autrefois dans les souverainetés ecclésiastiques et dans la foule des petits princes. Tournant son ambition d'un autre côté, elle n'aspire plus à d'autre influence en Allemagne qu'à celle que peut lui procurer son union avec la Prusse. Elle abdique par le fait, au profit de son ancienne rivale, une prépondérance dont elle était jadis si jalouse. Tandis qu'elle se retire et se concentre au sud-est pour surveiller et contenir ses possessions slaves et italiennes, la Prusse, devenue, grace à son énorme part dans les dépouilles de l'église, la grande puissance allemande, s'allonge démesurément vers l'ouest, s'asseoit sur le Rhin et sur la Moselle, et prend, pour ainsi dire, à revers l'Allemagne méridionale. Ses forces, il est vrai, sont disséminées sur une immense étendue; mais cet inconvénient est compensé par l'avantage d'avoir partout des positions au moyen desquelles aucun point de la confédération ne peut plus se soustraire à son action. Avec son empire s'étend et s'agrandit l'influence protestante, désormais sans contre-poids. Le catholicisme, réduit à deux voix dans le conseil suprême de la confédération (1), échange son ancienne prééminence contre une position subalterne, et les catholiques allemands, malgré leur supériorité numérique (2), ne peuvent plus

(1) L'Autriche et la Bavière ont une voix chacune dans l'assemblée ordinaire de la diète. Trois petits princes catholiques, Hohenzollern-Sigmaringen, Hohenzollern-Hechingen et Liechtenstein, n'ont qu'une voix en commun avec cinq princes protestans. Le roi de Saxe, à la vérité, professe la religion catholique; mais son royaume est un des centres les plus actifs du protestantisme. Dans l'ancien empire, il faisait partie du corps des évangéliques, et il est notoire que dans la nouvelle diète il ne représente et ne peut représenter que l'intérêt protestant. Les catholiques ont donc deux voix sur dix-sept dans l'assemblée ordinaire, ou onze sur soixante-neuf dans l'assemblée générale.

(2) D'après l'évaluation de Hassel, la confédération compte quinze millions de catholiques et un peu plus de treize millions de protestans; le catholicisme a donc la majorité dans le peuple, mais il est en très faible minorité parmi les princes, et ce sont les princes seuls qui comptent.

espérer que leurs intérêts soient comptés pour quelque chose dans la direction de la politique nationale.

Quoique le congrès de Vienne ait sanctionné bien des usurpations et consacré bien des injustices, quoiqu'il ait manqué à bien des promesses et trompé bien des espérances, il lui a été beaucoup pardonné par les Allemands, à cause de la satisfaction qu'il s'est efforcé de donner au plus cher de leurs vœux, celui de l'unité et de l'indépendance nationales. C'était la haine de l'oppression étrangère qui avait amené le mouvement de 1813, et qui, pour la première fois depuis bien des siècles, avait réuni dans un sentiment commun tous les enfans de l'Allemagne : les rédacteurs de l'acte fédéral s'en sont souvenus. On le voit aux précautions qu'ils ont prises contre l'étranger, à leurs efforts pour prévenir le retour d'un état de choses pareil à celui qu'avaient amené de longues dissensions intestines. Désormais tous les membres du corps germanique sont solidaires; quiconque attaque l'un d'eux, a pour adversaire la confédération tout entière. En revanche, ils ne peuvent plus faire séparément la guerre ou la paix, ni mettre leurs intérêts particuliers à part des intérêts communs; l'ennemi, quel qu'il soit, n'aura désormais affaire qu'à une Allemagne compacte et unie, et le scandale du traité de Bâle ne doit plus pouvoir se renouveler. Tel a été le but de l'article 11 de l'acte fédéral, et quoique tous les dangers ne soient pas prévenus, quoique la position exceptionnelle des puissances qui ont des états hors de la confédération puisse et doive amener des complications très graves, il faut reconnaître pourtant qu'on a fait à peu près tout ce que les circonstances permettaient de faire, et que la position de l'Allemagne actuelle, par rapport à l'étranger, est meilleure que ne l'était celle du saint-empire romain.

L'union future des peuples allemands contre l'ennemi extérieur est donc garantie par l'acte fédéral, autant du moins que des lois et des traités peuvent garantir quelque chose. Une autre satisfaction fut donnée au sentiment de nationalité, en ce que l'Allemagne recouvra ses anciennes limites (1), et en ce que les populations allemandes n'obéirent plus qu'à des princes allemands. Le partage des territoires vacans, fait la plupart du temps au mépris de mille convenances mo-

(1) On se plaignit toutefois qu'on n'eût pas repris à la France l'Alsace et la Lorraine, anciennes dépendances de l'empire germanique. Quelques Allemands n'ont pas encore pardonné au congrès de Vienne d'avoir respecté les conquêtes de Louis XIV, et nourrissent l'espoir qu'un remaniement futur de l'Europe réparera ce qu'ils appellent une trahison envers la cause des races germaniques.

rales dont la violation devait se faire ressentir plus tard, fut d'abord accepté de bonne grace, à la faveur de l'enivrement de patriotisme et de fraternité qu'avait fait naître la délivrance récente. Un prince allemand et donné par les représentans de l'Allemagne paraissait toujours assez légitime. Tous les Allemands n'étaient-ils pas redevenus frères? N'avaient-ils pas abjuré pour jamais leurs divisions sur les champs de bataille où ils avaient versé leur sang en commun? Les provinces rhénanes et la Westphalie auraient été mal reçues à cette époque à se plaindre de leur réunion à la Prusse et à regarder les Prussiens comme des étrangers. En les faisant passer sous le sceptre du plus populaire des libérateurs de la patrie, on croyait avoir beaucoup fait pour elles et beaucoup aussi pour l'unité de l'Allemagne, qui paraissait suffisamment assurée par la communauté de race et de langue entre les souverains et les sujets.

Quant à cette unité qui résulte de lois, d'institutions, de garanties communes, c'était le côté faible de la nouvelle constitution, et celle de l'ancien empire, malgré tous ses défauts, était plus satisfaisante sous ce rapport. L'empereur, la diète, les tribunaux d'empire, les cercles avec leurs assemblées, étaient autant de centres auxquels toutes les parties du corps germanique se rattachaient par quelque côté. Or, toutes ces institutions avaient disparu, excepté une, et l'on n'avait rien mis à la place. Nous avons assez dit quels obstacles avaient paralysé toutes les tentatives faites pour arriver à une véritable organisation fédérative. Il avait fallu se borner à constituer en assemblée souveraine un congrès permanent de plénipotentiaires, et renvoyer à cette assemblée toutes les grandes questions de politique intérieure, en lui laissant le soin d'interpréter selon les circonstances les promesses vagues et les principes mal définis consignés dans l'acte fédéral. La plus importante de ces questions ajournées était celle des libertés politiques à accorder à tous les sujets de la confédération. C'était au nom de la liberté, comme au nom de l'unité, que les souverains avaient appelé aux armes la nation allemande; elle ne séparait pas ces deux idées, et croyait avoir droit à ce double prix de sa victoire. On reconnaissait qu'il y avait danger et injustice à le lui refuser, et de louables efforts avaient été faits à Vienne pour arriver à l'accomplissement des promesses de 1813. Mais les bonnes intentions des uns avaient été paralysées par le mauvais vouloir des autres, et de l'impossibilité de se mettre d'accord était résulté l'article 13 de l'acte fédéral qui, à vrai dire, laissait la question intacte. Il fallait pourtant en venir tôt ou tard à une solution; mais comment l'espérer de la

diète, où les mêmes intérêts qui avaient lutté à Vienne allaient se retrouver en présence? Aussi ne vint-elle pas de cette assemblée, et fut-elle le résultat d'une série d'évènemens qui trompèrent toutes les prévisions et intervertirent tous les rôles. Nous entrons ici dans la période la plus importante et la plus décisive de l'histoire de la confédération germanique. Rien n'est peut-être plus propre à faire comprendre l'Allemagne, ses idées, ses opinions et ses passions que le tableau de ces années orageuses qui s'étendent du congrès de Vienne au congrès de Carlsbad. Nous allons essayer de le retracer aussi brièvement et aussi clairement que possible.

II. — SITUATION DES PARTIS EN ALLEMAGNE DEPUIS 1815 JUSQU'EN 1819. — CONGRÈS DE CARLSBAD.

Les nombreuses omissions que nous avons signalées dans l'acte fédéral firent, comme on peut le croire, une pénible impression sur l'opinion publique. La nation allemande, après tant de promesses d'une part et tant d'espérances de l'autre, restait sans garanties contre le pouvoir absolu des princes, sans tribunal fédéral pour protéger les sujets contre l'arbitraire des gouvernemens, sans institutions politiques déterminées. Rien n'était décidé sur la liberté de la presse, sur la liberté individuelle, sur la diminution des armées, sur les rapports commerciaux entre les états confédérés, sur la constitution et la dotation de l'église, sur bien d'autres points non moins importans. Les princes n'avaient rien perdu de l'autorité sans limites qu'ils s'étaient arrogée et qui pour plusieurs d'entre eux n'était fondée que sur des usurpations formelles et sur cet acte de la confédération du Rhin qui avait fondé en Allemagne la domination étrangère. Des plaintes s'élevèrent donc de toutes parts; la confiance commença à s'altérer et à faire place au mécontentement et à l'inquiétude. Cependant on fondait encore des espérances sur la diète à laquelle de si grands pouvoirs avaient été confiés, et qui était expressément chargée de remplir, *dès sa première réunion*, plusieurs lacunes importantes du pacte fondamental; mais ces espérances s'évanouirent bientôt, et il n'en pouvait pas être autrement. La diète, en vertu de l'acte qui la constituait, ne pouvait prendre de résolutions sur les grands objets qu'à l'unanimité; or, c'était précisément sur les questions les plus essentielles qu'existaient les dissentimens les plus prononcés entre les princes de la confédération. Aussi, la plupart de ces questions, loin d'être résolues, ne furent pas même abordées, et

le temps s'écoula en discussions stériles et pédantesques sur des objets secondaires, et ces discussions même n'aboutissaient le plus souvent à aucune conclusion. Le rôle de l'assemblée fédérale fut donc très insignifiant pendant les quatre premières années de son existence, et c'est ailleurs que dans ses protocoles qu'il faut chercher l'histoire de cette période, qui fut pourtant, nous l'avons déjà dit, féconde en évènemens et en résultats.

A défaut d'institutions communes provenant de l'autorité suprême de la confédération, chaque état particulier dut recevoir de son souverain les institutions qu'il plairait à celui-ci de lui donner. De là résulta naturellement une grande diversité dans la manière d'interpréter les obligations qu'imposait l'article 13 du pacte fondamental. « Dans tous les états de la confédération, disait cet article, il y aura une constitution d'états territoriaux. » Aucun terme n'étant fixé pour l'accomplissement de cette prescription, l'exécution pouvait en être retardée indéfiniment, à moins que la diète n'intervînt, ce qu'elle ne semblait pas disposée à faire. Dans le cas où les princes voudraient prendre l'initiative, les expressions de l'acte fédéral les laissaient dans l'incertitude sur la nature des constitutions qui devraient être établies. Suffisait-il, pour se mettre en règle, de faire revivre les anciennes assemblées d'états territoriaux où paraissaient seulement certaines classes et certaines corporations, ou bien fallait-il admettre le système d'une représentation nationale dans le sens des idées modernes et avec tout son cortége de garanties constitutionnelles, telles que la publicité des débats législatifs, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, etc.? Comme la diète ne s'expliquait pas non plus sur ce point, l'une ou l'autre de ces deux interprétations devait être adoptée suivant les nécessités et les intérêts de chacun. Ce fut en effet ce qui arriva.

Une séparation tranchée ne tarda pas à s'établir entre l'Allemagne septentrionale et l'Allemagne méridionale, parce que les états du nord se bornèrent en général à conserver ou à rétablir l'ancien ordre de choses, tandis que les états du midi se rattachèrent presque tous aux idées nouvelles et donnèrent des constitutions dont les bases étaient à peu près analogues à celles de la charte française. Cette différence s'explique aisément par la diversité des antécédens et des positions. Dans une partie de l'Allemagne du nord, les grands mouvemens de la période napoléonienne n'avaient amené aucun changement essentiel, et les idées, les habitudes, les lois, y étaient restées à peu près telles qu'à la fin du siècle précédent. Dans l'autre partie,

celle dont Bonaparte avait fait, au profit de son frère, le royaume de Westphalie, la domination française avait été trop impopulaire et de trop courte durée pour laisser des traces profondes. Le retour des anciens souverains y avait été accueilli avec un enthousiasme qui ne permettait pas d'être très exigeant à leur égard, et le rétablissement des vieilles institutions pouvait y paraître un complément naturel de la restauration des dynasties légitimes. Il n'en était pas de même du midi de l'Allemagne, qui avait subi à un haut degré l'influence française. D'abord, les pays de la rive gauche du Rhin avaient fait partie de la France pendant vingt ans, le régime féodal y avait complètement disparu, et le code Napoléon y avait implanté des idées et des habitudes démocratiques. Quant aux états de la rive droite, comme le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière, c'était à la France qu'ils devaient leur agrandissement et la nouvelle importance qu'ils avaient acquise : ils avaient long-temps lié leur fortune à celle de Napoléon, leurs armées s'étaient unies aux siennes pour conquérir le reste de l'Europe, et leurs gouvernemens s'étaient plus ou moins modelés sur le gouvernement impérial. Pour établir l'unité et la régularité despotique de l'administration française dans des pays qui, comme la Souabe et la Franconie, avaient été, au temps du saint-empire, presque exclusivement peuplés de seigneuries immédiates et de villes libres, il avait fallu procéder révolutionnairement, c'est-à-dire s'attaquer directement à tout ce qui avait ses racines dans le passé. On avait donc beaucoup détruit, beaucoup nivelé, beaucoup bouleversé; pour diminuer les résistances ou les rendre inefficaces, on avait travaillé sans relâche à décrier dans l'esprit des peuples les vieilles institutions, les vieilles coutumes, les vieilles croyances. On n'avait cessé de lui parler de lumières, d'idées libérales, de progrès, sans trop s'inquiéter si les armes qu'on employait dans l'intérêt momentané du pouvoir, ne seraient pas quelque jour retournées contre lui avec avantage. C'étaient donc les gouvernemens eux-mêmes qui avaient préparé les populations de l'Allemagne du sud à entrer plus tard, comme de plain-pied, dans la carrière des innovations et des expériences politiques. D'un autre côté, ces gouvernemens n'avaient donné qu'une adhésion tardive et forcée au mouvement national de 1813; ils ne s'étaient joints à la coalition contre Napoléon qu'au dernier moment, lorsque le déclin rapide de la fortune du conquérant eut donné à penser qu'il y avait moins de risques à courir en cédant à l'entraînement populaire qu'en y résistant. Aussi, malgré la part active qu'ils avaient prise aux dernières luttes, ils étaient

restés suspects aux patriotes purs, et on avait peine à leur pardonner leur longue complicité avec l'oppresseur de l'Allemagne. On peut croire que le désir de regagner la popularité par une autre voie fut pour beaucoup dans la facilité avec laquelle ils adoptèrent les théories représentatives, qui, du reste, étaient encore des idées françaises. Il arriva donc que le midi se jeta en masse dans les voies constitutionnelles, tandis que le nord s'en tenait à la monarchie pure, plus ou moins légèrement modifiée.

Ce que nous venons de dire des pays du midi ne s'applique pas à l'Autriche; malgré ses velléités quasi libérales du congrès de Vienne, elle interpréta l'article 13 de l'acte fédéral de la seule manière qui pût se concilier avec sa crainte habituelle de tout changement et de tout mouvement politique. Elle se contenta donc de maintenir ou de rétablir (1) dans ses possessions allemandes les anciens états provinciaux, assemblées muettes et passives, depuis long-temps réduites à l'inertie la plus complète, et constituées de façon à ne gêner en rien l'action toute-puissante du gouvernement. Ce fut là, comme nous l'avons déjà dit, la marche suivie par les états secondaires du nord de l'Allemagne. Les uns, comme la Hesse électorale et le Holstein, ne tinrent aucun compte de l'article 13 et rétablirent le régime du bon plaisir pur et simple; les autres, comme la Saxe, le Hanovre, le Mecklenbourg, remirent en vigueur leurs anciennes constitutions féodales, où la noblesse presque seule avait des droits politiques, et où ces droits eux-mêmes, n'étant plus que l'ombre des anciennes libertés du moyen-âge, ne pouvaient être considérés comme un contrepoids sérieux à l'influence de la cour et de l'administration. L'on garda ou l'on reprit paisiblement ses vieilles allures; l'absolutisme régna sans contrôle, tantôt sage et modéré comme en Hanovre, tantôt absurde et tyrannique comme dans la Hesse électorale, mais partout supporté avec assez de patience par des populations dociles et dévouées à leurs souverains, chez lesquelles le besoin de la vie politique ne s'était pas encore éveillé.

La Prusse était dans une position toute particulière, comme tenant

(1) L'empereur d'Autriche, rentré en possession du Tyrol, y rétablit, le 14 mars 1816, les anciens états, supprimés sous la domination bavaroise. Un écrivain allemand appelle ces états « des diètes à postulats qu'on ouvre solennellement à onze heures et qu'on congédie non moins solennellement à midi, après qu'elles ont entendu et approuvé les propositions d'impôts du gouvernement. » Ces propositions sont ce qu'on appelle *postulats*. Les états dont nous parlons n'ont aucune part à la législation; ils ont le droit de faire des pétitions et des remontrances, mais qu'ils ne peuvent envoyer à l'empereur qu'avec son consentement.

à la fois à l'Allemagne du nord par la plus grande partie de ses possessions, et à l'Allemagne du midi par ses nouvelles acquisitions sur le Rhin. L'esprit qui animait le gouvernement prussien n'avait rien de commun avec l'esprit routinier et stationnaire des états dont nous venons de parler. Au contraire, depuis la paix de Tilsitt jusqu'à la guerre de l'indépendance, il avait travaillé avec une activité extraordinaire à une refonte presque générale de sa législation, et cela avec l'intention positive de donner au pays une représentation nationale. Au congrès de Vienne, il avait mis en avant les maximes les plus libérales; enfin, le 22 mai 1815, par conséquent avant la signature de l'acte fédéral, le roi avait rendu un édit où il promettait à ses sujets une constitution représentative, et où il convoquait pour le 1er septembre suivant des députés de toutes les parties du royaume, lesquels devaient se réunir avec des commissaires royaux, pour travailler à un projet de constitution. Toutefois, après avoir fait ce pas en avant, on reconnut qu'il serait peu profitable et peut-être dangereux d'appeler à des délibérations communes les mandataires de provinces si différentes par leurs mœurs et leurs antécédens, dont plusieurs étaient nouvellement réunies à la monarchie et montraient déjà quelques dispositions hostiles. De là vint que l'assemblée promise ne fut point convoquée; plus tard, le gouvernement prussien, de plus en plus effrayé de la fermentation des esprits, recula devant ses engagemens, et, après avoir hésité quelque temps, finit par passer décidément du côté de la réaction absolutiste : nous verrons bientôt comment s'opéra cette réaction et quel en fut le caractère.

Les états secondaires de l'Allemagne du midi furent donc les seuls à appliquer l'article 13 dans le sens le plus conforme aux idées dominantes, et même aux principes qui avaient été soutenus par d'autres qu'eux, il est vrai, dans les délibérations du congrès de Vienne. Il y eut à cet égard un revirement assez singulier. Ainsi la Prusse et le Hanovre, qui, au congrès, avaient réclamé pour toute l'Allemagne des libertés politiques assez étendues, n'en accordèrent aucune à leurs sujets, tandis que les états qui avaient défendu avec le plus d'opiniâtreté les droits absolus des souverains, furent ceux qui, dans la pratique, firent les plus larges concessions aux idées libérales. Comme l'a dit spirituellement le biographe du prince de Hardenberg, « on accomplit littéralement cette parole de l'Évangile, que les derniers seront les premiers et les premiers les derniers (1). » Nous avons déjà

(1) *Die Zeitgenossen*, tom. XXII.

indiqué quelques-unes des raisons qui poussèrent les gouvernemens du midi dans les voies constitutionnelles; il faut ajouter qu'au congrès de Vienne, leur opposition avait été surtout dirigée contre les prétentions de l'Autriche et de la Prusse au protectorat de la confédération. C'était pour échapper à ce protectorat qu'ils avaient tant tenu à conserver leur indépendance vis-à-vis de l'autorité fédérale, et à ne lui rien accorder qui pût devenir un prétexte pour se mêler de leurs affaires intérieures. La plénitude de leur souveraineté étant une fois assurée de ce côté par les dispositions de l'acte fédéral, ils trouvaient un avantage à sacrifier spontanément, au profit de leurs peuples, une partie de leur autorité, parce qu'en suivant ainsi une marche opposée à celle des deux grandes puissances, ils se donnaient l'opinion publique pour point d'appui contre elles, et se faisaient une place à part dans la confédération. Il serait injuste de prétendre que ce fut là le motif déterminant de leur conduite (1), mais il eut certainement son influence et surtout il dut les empêcher de se laisser entraîner au mouvement de réaction à la tête duquel se placèrent l'Autriche et la Prusse. Sans parler des constitutions de Nassau et de Saxe-Weimar qui remontent l'une à 1815, l'autre à 1816, le roi de Bavière donna sa charte le 26 mai 1818, et le grand-duché de Bade eut la sienne trois mois plus tard (le 22 août). Quant au Wurtemberg, où les sujets avaient joui, jusqu'à l'époque de la confédération du Rhin, de droits politiques très étendus, il donna le spectacle d'une lutte assez remarquable. Le premier projet de constitution présenté par le roi fut repoussé par les états, parce que ceux-ci ne reconnaissaient pas au souverain le droit d'octroi pur et simple, et voulaient qu'on prît pour point de départ leurs anciennes libertés qu'ils ne jugeaient pas prescrites par une interruption de quelques années. Cette contestation, prolongée pendant assez long-temps, se termina par un compromis qui eut pour résultat la constitution du 25 septembre 1819 (2); tout cela se fit, du reste, sans aucune intervention de la part de la diète. A la vérité, le petit gouvernement de Weimar avait demandé pour sa constitution la garantie de l'assemblée fédérale, et celle-ci l'avait accordée sans difficulté; mais cet exemple ne fut pas suivi par

(1) Le roi de Bavière, dès 1814, avait chargé ses ministres de préparer un projet de constitution où il assurait à ses sujets toutes les garanties attachées ordinairement au système représentatif.

(2) La constitution de Hesse-Darmstadt ne fut donnée qu'en 1820, après qu'on eut mis en prison des pétitionnaires trop impatiens et qu'on eut réprimé une insurrection de paysans, causée par le retard qu'on mettait à l'accorder.

les états du midi, qui semblaient alors ne pas vouloir admettre que la diète eût à s'occuper de leurs affaires intérieures, et à donner ou à refuser sa sanction aux nouveaux rapports qui s'établissaient entre les souverains et leurs sujets. Mais le moment approchait où son rôle allait changer et où cette assemblée, jusque-là inerte et passive, allait prendre en main la direction suprême des affaires de l'Allemagne, et exercer avec activité et énergie un pouvoir dictatorial conféré par le consentement de tous les membres de la confédération. Il nous reste à expliquer comment cette unanimité fut obtenue, et quel fut l'intérêt commun qui put mettre d'accord toutes ces volontés jusque-là si divergentes.

Pour bien nous rendre compte de l'état des esprits pendant la période qui suivit le congrès de Vienne, il faut revenir un peu sur nos pas et étudier le caractère de la réaction anti-française qui avait amené le soulèvement de 1813. L'abaissement de l'Allemagne sous la main de fer de Napoléon, et les souffrances matérielles et morales qui en avaient été la conséquence, avaient donné lieu à une espèce de conspiration de tous les esprits élevés et de tous les cœurs généreux pour réveiller le patriotisme, instrument avec lequel on put espérer de briser le joug du conquérant; il avait fallu pour cela relever les Allemands à leurs propres yeux, et la littérature s'en était chargée, préparant ainsi les voies à la politique. Comme les derniers temps du saint-empire, temps de divisions intestines, de faiblesse et de décadence, n'offraient rien qui pût fournir un aliment à l'enthousiasme, on était remonté de plein saut à l'Allemagne du moyen-âge, et souvent même plus haut encore. On avait rappelé en termes magnifiques le rôle important de la race germanique dans l'histoire du monde, sa lutte glorieuse contre les Romains, son établissement victorieux dans toute l'Europe occidentale et méridionale, la régénération du monde antique par l'infusion de ce sang généreux, plus tard la suprématie dans la chrétienté conférée aux Allemands par la possession de la couronne impériale, enfin la civilisation nouvelle recevant l'empreinte germanique dans ses institutions, dans ses lois et dans ses mœurs. On avait représenté l'Allemagne comme la mère de la chevalerie, de la liberté, de la poésie chrétienne, de l'art chrétien, comme la source dont était sorti tout ce qu'il y avait eu de grand et de beau dans les temps qui avaient précédé l'histoire moderne; on avait peint des couleurs les plus brillantes les époques de sa gloire et de sa puissance; on avait évoqué les ombres de ses empereurs, de ses chevaliers et de ses saints; puis on s'était demandé comment elle était

tombée de cette hauteur, et on avait trouvé la cause de sa décadence, d'abord dans les discordes civiles qui avaient appelé l'étranger au sein de la patrie, et lui avaient permis d'en arracher les lambeaux, ensuite dans un long asservissement intellectuel à la France, à laquelle on avait payé pendant plus d'un siècle le tribut d'une admiration imbécile, dont on avait singé la littérature, la philosophie, les manières, dont on s'était inoculé les vices et les folies, ce qui, à la suite de l'esclavage moral, avait dû amener nécessairement l'esclavage politique. Pour sortir de cet abaissement, s'était-on dit, il n'y avait qu'un moyen, c'était de redevenir Allemands, rien qu'Allemands, d'effacer partout comme une souillure la trace des idées et des mœurs étrangères, de raviver le sentiment patriotique en se nourrissant de tant de souvenirs glorieux, et de préparer ainsi la résurrection d'une Allemagne unie, forte, fière d'elle-même, et capable de reprendre son rang à la tête des nations. Tel fut le fonds d'idées exploité par les écrivains, les poètes, les savans, les professeurs ; tels furent les sentimens exprimés en paroles éloquentes par les Arndt, les Gœrres, les Kœrner, etc., et ce que nous venons de dire suffit pour faire voir quelle immense différence il y avait entre ce patriotisme allemand se rattachant toujours au passé avec amour, et le patriotisme de la France révolutionnaire par exemple. Ce sentiment d'orgueil national, tel que nous avons essayé de le caractériser, fut le grand instrument du soulèvement des populations en 1813, ce fut lui qui donna naissance à la fameuse *Union de la vertu* (*Tugend-bund*), qui enflamma d'une ardeur belliqueuse la jeunesse des écoles et la précipita presque tout entière dans les camps.

Les patriotes de 1813 s'étaient chaleureusement rattachés à la Prusse et à l'Autriche comme aux derniers soutiens de la liberté de l'Allemagne, et aucun encouragement ne leur avait manqué de la part des deux puissances. Leur centre était forcément le nord de l'Allemagne, parce qu'il y avait antipathie réciproque entre eux et les princes du midi, qui s'étaient ralliés tard et de mauvaise grace à la cause nationale, et qui étaient pour la plupart entourés d'anciens illuminés, partisans déclarés des idées françaises. On comprend aisément que les traités de Vienne et de Paris ne répondirent pas aux vœux du parti patriote, qui, en général, ne voyait de salut pour l'unité de l'Allemagne que dans le rétablissement de la dignité impériale et dans la résurrection des vieilles libertés germaniques. Cette unité était à ses yeux le premier intérêt national, et il ne trouvait pas juste de la sacrifier aux convenances de quelques princes dont la plupart

étaient considérés par lui comme des traîtres à la cause de la patrie. Mais les intérêts de l'Autriche et de la Prusse ne se conciliaient pas plus que ceux des princes de la confédération du Rhin avec l'unité de l'Allemagne sous un chef; les grandes puissances comme celles du second ordre se fatiguèrent promptement des réclamations d'un parti auquel on ne pouvait pas interdire une certaine liberté de langage, et qu'on trouvait d'autant plus gênant qu'on s'était plus compromis avec lui lorsqu'on avait eu besoin de ses services. Il y eut donc un concert entre les gouvernemens pour l'étouffer, si faire se pouvait, et au moins pour le réduire au silence. Ce parti ne tarda pas du reste à s'affaiblir et à se décomposer : ses membres les plus importans, découragés par la manière dont leurs espérances avaient été trompées, suivirent d'autres directions et se rallièrent à d'autres intérêts. Il cessa donc assez promptement d'exister comme parti sérieux et organisé; mais son esprit continua à régner parmi la jeunesse et dans les universités, où l'on se faisait un devoir de porter ce qu'on appelait l'ancien costume allemand (1), où l'on s'exerçait avec ardeur à la gymnastique pour acquérir la vigueur et l'agilité des compagnons d'Arminius, et où l'on se nourrissait de rêves de toute espèce sur la régénération de l'Allemagne et la reconstitution future de l'unité nationale.

Pendant ce temps, il se formait en Allemagne un autre parti, assez semblable à celui qui s'organisait en France contre la royauté des Bourbons. Celui-là avait principalement pour siége les anciens états de la confédération du Rhin, où l'influence de l'illuminisme, les rapports intimes et prolongés avec la France, et la guerre faite par les gouvernemens aux anciennes idées, sous prétexte d'éclairer les peuples, lui avaient dès long-temps préparé les voies. Il ne professait pas, comme le parti patriote, le culte du moyen-âge et des vieilles institutions germaniques; il se rattachait au contraire au rationalisme philosophique et politique de la fin du XVIIIe siècle, et adoptait plus ou moins explicitement le principe de la souveraineté du peuple. Ce fut lui qui s'efforça de tirer parti des nouvelles constitutions et de les développer, autant que possible, dans un sens démocratique. Il ne se distingua d'ailleurs par aucun caractère spécial du reste du libéralisme européen de cette époque. Quelques patriotes de 1813 s'y ral-

(1) L'étudiant allemand de cette époque se reconnaissait facilement à sa petite redingote noire, à sa toque noire, à son cou nu avec un grand col de chemise rabattu, et à ses longs cheveux flottans sur les épaules. C'était Jahn qui avait mis ce costume à la mode, comme étant le vrai costume germanique.

lièrent dans l'espoir d'arriver à l'unité nationale par les formes de la liberté moderne; d'autres au contraire, voyant dans les idées de ce parti la résurrection de l'influence française, et n'y trouvant aucune de leurs sympathies pour le passé, se rangèrent du côté des gouvernemens, qu'ils espéraient gagner plus facilement à leurs plans de restauration de la vieille société germanique et chrétienne.

Si aux deux élémens généraux d'opposition dont nous venons de parler on ajoute les mécontentemens de la noblesse immédiate que les priviléges qu'on lui avait laissés ne consolaient pas de la perte de son indépendance politique, les griefs de l'église catholique, restée sans évêques (1), sans dotation et livrée à l'arbitraire des princes, les souffrances d'une foule d'intérêts locaux blessés par les nouveaux arrangemens, on s'explique facilement l'immense désordre qui régna dans les idées pendant les années qui suivirent immédiatement l'établissement de la confédération germanique. Comme on avait laissé provisoirement à la presse une certaine liberté, elle devint naturellement l'écho de toutes ces prétentions si diverses et si opposées, et il y eut un incroyable pêle-mêle de déclamations patriotiques, de remontrances libérales, de doléances aristocratiques ou religieuses. Quoique cette confusion même eût dû rassurer, en montrant le peu de probabilité d'une alliance entre les différentes oppositions, les gouvernemens s'en effrayèrent. Ils ne savaient d'ailleurs comment satisfaire à tant de réclamations, dont plusieurs n'étaient que trop légitimes, et ils cédèrent à cet instinct qui porte presque toujours le pouvoir à juger dangereux ce qui est incommode. Au lieu de reconnaître dans ce qui se passait les agitations inséparables d'un changement complet et subit dans l'existence d'une nation, et qui sont comme les grondemens de la mer après la tempête, ils se figurèrent qu'ils avaient affaire à un grand parti révolutionnaire, puissant, comme celui qui existait en France, par l'union des idées et des intérêts, et l'Allemagne fut à leurs yeux le foyer d'une vaste conspiration ayant pour but le renversement de tous les trônes. Cette idée, mise en avant par des esprits craintifs, pénétra de bonne heure dans les conseils des princes (2); elle y devint bientôt dominante, à la suite

(1) Tous les siéges étaient vacans, à l'exception de trois ou quatre. Les souverains, depuis la sécularisation, s'étaient emparés du gouvernement de l'église, et rien n'avait été fait pour réorganiser l'épiscopat. L'ancienne constitution ecclésiastique n'existait plus de fait, et on ne semblait pas pressé d'en établir une nouvelle.

(2) De là vinrent les pas rétrogrades du roi de Prusse, qui, après avoir promis à plusieurs reprises de donner une constitution à ses sujets, se persuada qu'il ne pou-

d'évènemens auxquels l'histoire n'accordera probablement pas l'immense importance qui leur fut attribuée par la frayeur des uns et la politique des autres.

Les universités étaient, comme on l'a dit plus haut, le foyer de ce sentiment de patriotisme exalté qu'on a désigné par le nom de *teutonisme* (1) : ce n'était guère que là que s'était conservé dans toute sa pureté l'esprit de 1813, et qu'on prenait encore au sérieux les rêves, si bien déjoués par la diplomatie, d'unité nationale et de régénération germanique. Le 18 octobre 1817, un grand nombre d'étudians d'Iéna, de Halle et de Leipzig se réunirent à la Wartbourg, vieux château célèbre par le séjour de Luther, pour fêter à la fois le troisième jubilé séculaire de la réformation et l'anniversaire de la bataille de Leipzig. Cette fête, assez paisible le premier jour, prit, les jours suivans, un caractère de plus en plus séditieux; on y brûla solennellement des écrits considérés comme hostiles à la cause de la liberté allemande, on y déploya le drapeau à trois couleurs (2) du saint-empire, comme symbole de l'unité germanique; on y tint des discours pleins de déclamations boursoufflées contre les fauteurs d'une politique anti-nationale; puis pourtant chacun s'en retourna tranquillement chez soi. Cette manifestation ne prouvait qu'une chose connue de tout le monde, à savoir, que la surexcitation produite dans la jeunesse des écoles par la part qu'elle avait prise aux grands évènemens des dernières années n'était pas encore dissipée; mais on en exagéra beaucoup l'importance et la gravité. On s'inquiéta outre mesure du teutonisme des universités, ainsi que du projet qui y avait été formé de remplacer par une association générale (*Allgemeine Burschenschaft*) les associations particulières usitées parmi les étudians, afin de resserrer les liens de la fraternité nationale et de substituer au patriotisme local un sentiment énergique de l'unité de la patrie allemande. Quoique cette association n'eût rien que de public, car elle ne devint secrète que lorsqu'elle fut prohibée et poursuivie, on n'en aimait ni le but ni la forme, et il est certain que ces appels répétés à l'unité étaient une protestation incessante contre l'œuvre du congrès de Vienne. De nouveaux incidens vinrent augmenter la méfiance d'une part, l'irritation de

vait tenir sa promesse sans compromettre la sûreté de son royaume et celle de toute l'Allemagne.

(1) En allemand, *Deutschthuemelei*.

(2) Noir, rouge et or. Ces trois couleurs, suivant un fanatique d'alors, représentaient le lever d'une aurore couleur de sang et d'or dans la nuit d'hiver de l'esclavage.

l'autre. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, qui eut lieu à la fin de 1818 et qui délivra la France de l'occupation des troupes étrangères, un jeune Russe, M. de Stourdza, présenta aux souverains et à leurs ministres un mémoire sur l'état présent de l'Allemagne, où il signalait énergiquement les dangers qui résultaient, selon lui, de l'esprit des universités allemandes. Cet écrit, tiré à peu d'exemplaires, et qu'on voulait dérober à la publicité, fut, malgré toutes les précautions prises, réimprimé à Paris et répandu en Allemagne, où il excita, comme de raison, beaucoup d'indignation. Des étudians d'Iéna vinrent demander raison à l'auteur des accusations qu'il avait portées, mais il eut l'imprudence de répondre qu'il avait écrit par ordre de son souverain, et qu'il n'avait été en cette occasion que le rédacteur de la pensée impériale. Toute la colère de la jeunesse allemande se tourna alors contre l'empereur de Russie, qui était devenu notoirement l'adversaire prononcé des idées libérales, dont il avait été quelque temps engoué. Elle attribua à l'influence de la Russie sur les princes de la confédération tous les pas rétrogrades de ceux-ci, et jura une haine à mort à ce nouvel ennemi de l'indépendance de l'Allemagne. Un écrivain allemand devenu conseiller d'état russe, Kotzebue, célèbre par ses romans et ses pièces de théâtre, publiait alors à Manheim une feuille hebdomadaire où il s'attachait à tourner en ridicule le patriotisme et le libéralisme germaniques. L'indignation, depuis long-temps excitée dans les universités par ses écrits, fut portée au comble lorsqu'on apprit qu'il envoyait continuellement à Saint-Pétersbourg des bulletins secrets, et que c'était vraisemblablement d'après ses rapports que s'était formée l'opinion d'Alexandre sur l'état de l'Allemagne. Les passions du moment exagérèrent hors de toute proportion l'importance de cet adversaire, et les malédictions véhémentes lancées journellement contre Kotzebue fanatisèrent à tel point un étudiant en théologie protestante, nommé Sand, qu'il crut rendre un grand service à sa patrie en la délivrant de cet agent du despotisme étranger, et qu'il alla en effet le poignarder. Cette action criminelle était la conception solitaire d'un cerveau en délire, et l'instruction judiciaire ne put trouver à Sand ni confidens ni complices; toutefois beaucoup l'approuvèrent ou l'excusèrent, et il fut imité quelques mois après par un apothicaire, nommé Lening, qui tenta d'assassiner le président Ibell, fonctionnaire important du duché de Nassau. Alors les gouvernemens prirent l'alarme et crurent à l'existence d'une espèce de tribunal secret organisé pour l'assassinat. On multiplia les emprisonnemens et les perquisitions, on ferma les écoles

de gymnastique établies à Berlin par Jahn, on arrêta ce professeur et quelques autres patriotes de 1813, et enfin on assembla à Carlsbad un congrès de ministres allemands, afin d'aviser à des mesures générales contre les dangers dont l'Allemagne était menacée. Ces mesures, comme on va le voir, furent de la nature la plus énergique : à l'union des peuples, vainement poursuivie par les patriotes de 1813, elles opposèrent l'union des gouvernemens déléguant leurs pouvoirs à la diète. Comme elles devaient avoir pour résultat de renforcer partout l'autorité et de neutraliser à la fois l'opposition du vieux parti patriotique et celle du parti libéral qui commençait à prendre au sérieux les constitutions nouvelles, il ne fut pas difficile d'y faire adhérer tous les princes; les dissentimens qui s'étaient montrés à une autre époque disparurent devant l'intérêt commun du principe monarchique, et l'on put s'assurer de l'unanimité pour un ensemble de résolutions que l'assemblée de Francfort fut chargée de promulguer.

III. — DÉCRETS DU 20 SEPTEMBRE 1819. — LEURS RÉSULTATS. — ÉTAT DE L'ALLEMAGNE JUSQU'EN 1830.

Le 20 septembre 1819, l'envoyé autrichien, président de la diète, après avoir appelé l'attention de l'assemblée sur les troubles existans dans une partie de l'Allemagne et en avoir signalé les causes principales, présenta les projets convenus d'avance à Carlsbad, lesquels furent immédiatement convertis en décrets fédéraux. Nous en résumerons en peu de mots les principales dispositions. D'abord ils établissaient une commission extraordinaire « pour faire en commun des recherches scrupuleuses et détaillées concernant l'existence, l'origine et les nombreuses ramifications des menées révolutionnaires et des tentatives démagogiques dirigées contre la constitution et le repos intérieur de la confédération en général ou de ses membres en particulier. » Elle devait se réunir à Mayence dans le délai de quinze jours. Elle était chargée de la direction générale de toutes les recherches qui avaient déjà été commencées ou qui pourraient l'être par la suite dans les divers états de l'Allemagne, et devait faire de temps en temps à la diète un rapport sur le résultat de ses travaux. Ce tribunal d'inquisition politique fut installé avec une grande solennité, et subsista jusqu'à l'année 1828, où il fut dissous sans bruit. Ses efforts n'amenèrent, du reste, aucune grande découverte, et n'aboutirent

guère qu'à recueillir une multitude de faits insignifians et de pièces sans importance.

Un autre arrêté régla les mesures à prendre relativement aux universités. Tous ces établissemens durent être soumis à la surveillance de commissaires extraordinaires nommés par les souverains respectifs et munis de pouvoirs très étendus. Ces agens eurent pour mission « de veiller au strict accomplissement des lois et règlemens disciplinaires en vigueur, de se rendre un compte exact de l'esprit dans lequel les professeurs faisaient leurs cours, d'imprimer à l'enseignement autant que possible une direction salutaire, calculée sur la destination future de la jeunesse des écoles; enfin, de vouer une attention suivie à tout ce qui pouvait tendre à maintenir la moralité, le bon ordre et la décence parmi les étudians. » Les gouvernemens de la confédération s'engagèrent réciproquement à éloigner de leurs universités et autres établissemens d'instruction publique les professeurs et maîtres de toute espèce « qui seraient convaincus de s'être écartés de leurs devoirs et d'avoir outrepassé leurs fonctions en abusant de leur légitime influence sur l'esprit de la jeunesse pour propager des doctrines pernicieuses, contraires à l'ordre et au repos public, ou pour saper les fondemens des institutions existantes. » Un professeur exclu pour ces raisons ne pouvait plus être admis dans les états de la confédération à aucune fonction dans l'instruction publique. Les gouvernemens s'engagèrent en outre à maintenir dans toute leur force et rigueur les lois existantes contre les associations secrètes ou non autorisées parmi la jeunesse des écoles, et « à les étendre particulièrement et avec d'autant plus de sévérité à l'association connue sous le nom de *Société générale*, laquelle avait pour base l'idée tout-à-fait inadmissible d'une communauté et d'une correspondance permanentes entre les universités. » Enfin, tout étudiant qui, par un arrêté du sénat académique, rendu à la demande du commissaire du gouvernement ou confirmé par lui, aurait été exclu d'une université ou qui s'en serait éloigné de lui-même pour échapper à une telle sentence, ne pouvait plus être admis dans aucune autre université allemande.

Le complément naturel de ces diverses mesures fut un arrêté contre la presse. La diète décréta que, même dans les états où la liberté de la presse existait en vertu de la constitution, les écrits paraissant sous la forme de feuilles quotidiennes ou de cahiers périodiques, et en général tous ceux qui ne dépasseraient pas vingt feuilles d'impression, ne pourraient être imprimés sans la permission préalable de

l'autorité. Chaque gouvernement fut rendu responsable des écrits publiés ainsi sous sa surveillance, en tant que ces écrits blesseraient la dignité ou la sûreté d'un autre état et se livreraient à des attaques contre sa constitution ou son administration. Dans le cas où un membre de la confédération se trouverait ainsi blessé par des publications faites dans un autre état, et où l'on pourrait obtenir satisfaction complète par la voie amiable et diplomatique, il pouvait porter plainte à la diète, qui devait faire examiner par une commission l'écrit dénoncé, et en ordonner la suppression, s'il y avait lieu. « La diète, ajoutait-on, procédera de même, sans dénonciation préalable et de sa propre autorité, contre tout écrit publié dans un état quelconque de la condéfération qui, d'après l'avis d'une commission nommée à cet effet, compromettrait la dignité du corps germanique, la sûreté de quelqu'un de ses membres ou la paix intérieure de l'Allemagne, sans qu'aucun recours puisse avoir lieu contre l'arrêt prononcé en pareil cas, lequel sera mis à exécution par le gouvernement responsable de l'écrit condamné. » Le rédacteur d'un journal ou autre écrit périodique supprimé par un arrêt de la diète ne pouvait être admis pendant cinq ans à la rédaction d'aucun écrit semblable dans les limites de la confédération. Pour assurer l'exécution de cette dernière disposition, tous les écrits paraissant en Allemagne devaient porter le nom de l'éditeur, et tous les journaux ou écrits périodiques celui du rédacteur en chef. Tout imprimé mis en circulation sans que ces conditions eussent été remplies, devait être saisi, et tous ceux qui l'auraient répandu ou colporté condamnés, suivant les circonstances, à des amendes ou autres peines proportionnées au délit. L'arrêté sur la presse avait force de loi pendant cinq ans, à dater du jour de sa promulgation. Avant l'expiration de ce terme, la diète devait prendre en mûre considération la question de savoir comment la disposition de l'article 18 de l'acte fédéral, relatif à l'uniformité des lois sur la presse dans les états de la confédération, pourrait recevoir son exécution, en fixant définitivement les limites de la liberté d'écrire. On ne pouvait guère s'attendre à voir citer en pareille circonstance l'article 18 du pacte fondamental. Cet article, en effet, après avoir énuméré quelques droits assurés à tous les sujets de la confédération, ajoute que l'assemblée fédérale s'occupera, lors de sa première réunion, de la rédaction de *lois uniformes sur la liberté de la presse*, ce qui veut dire incontestablement, d'après le sens naturel des mots, d'après la place où se trouve ce paragraphe, et surtout d'après les intentions notoires

des rédacteurs de l'acte de 1815, que la confédération s'engage à assurer la liberté de la presse à tous ses sujets, suivant des principes aussi uniformes que possible. Mais les idées avaient changé avec les circonstances, et, comme l'arrêté qu'on venait de prendre était en contradiction formelle avec la lettre et l'esprit de l'article 18, on s'efforçait de torturer le sens de cet article et de montrer une menace de servitude là où il n'y avait dans le principe qu'une promesse d'affranchissement.

Les décrets de Francfort, il est aisé de le reconnaître, changent entièrement la nature des rapports existans dans la confédération, et déterminent le caractère jusque-là incertain de cette union. C'en est fait, à dater de cette époque, de l'indépendance des états secondaires, défendue par eux, au commencement, avec tant de jalousie; mais cette indépendance, ils l'ont sacrifiée volontairement, dans l'espoir de la compenser par des avantages plus solides et plus réels. Tous ces princes, si opposés en 1815 à l'établissement d'un tribunal commun et à une limitation uniforme de leurs prérogatives, accordent cette fois à la diète le droit de faire une foule de règlemens obligatoires pour eux, mettent leurs tribunaux à son service, lui livrent leurs universités, soumettent à sa surveillance ce qui se passe chez eux, l'autorisent à s'immiscer spontanément dans leurs affaires intérieures, et à rendre contre eux, dans certains cas, des jugemens sans appel. C'est qu'ils sentent qu'ils se fortifient vis-à-vis de leurs peuples dans la proportion où ils s'affaiblissent vis-à-vis de l'autorité fédérale, et que la situation plus dépendante où ils se placent par rapport à la diète peut devenir un moyen de retirer une partie des concessions qu'ils ont faites, et de briser les chaînes des constitutions le jour où elles leur sembleraient trop lourdes à porter. Désormais la confédération prend le caractère d'une ligue des princes contre les tendances politiques de l'époque, et devient, si l'on ose s'exprimer ainsi, une espèce de compagnie d'assurance au profit de l'autorité monarchique.

Le coup d'état du 20 septembre avait donné des armes suffisantes contre les sociétés secrètes, les universités et les journaux; mais il restait un ennemi qu'on n'avait pas osé attaquer de front, et que pourtant on désirait vivement réduire à l'impuissance : c'était l'opposition constitutionnelle des états de l'Allemagne méridionale. On lui avait ôté, à la vérité, une grande partie de sa force en lui enlevant son point d'appui dans la presse; mais l'existence seule des constitutions représentatives importunait l'Autriche et la Prusse, pour lesquelles cette application, faite à côté d'elles, de l'article 13 de l'acte

fédéral était à la fois un reproche et une menace. Comme on ne pouvait guère penser à supprimer ces constitutions (1), on s'efforça du moins de prévenir à la fois le développement de celles qui existaient, et l'imitation qui pourrait en être faite ailleurs, en introduisant dans le droit public de la confédération une interprétation de l'article 13 conforme aux vues actuelles des grandes puissances. Cette intention fut d'abord annoncée dans le message présidial qui servit de prélude aux décrets de Francfort, et où l'on signala comme l'une des causes du mal auquel il s'agissait de remédier, l'incertitude où l'on était resté sur le sens de l'article 13, ainsi que les malentendus qui en avaient été la suite. « Jamais, avait-on dit, les fondateurs de la confédération germanique n'ont pu présumer qu'il serait donné à l'article 13 des interprétations contraires à l'esprit et à la lettre de ses dispositions, ou qu'il en serait tiré des conséquences annulant non-seulement cet article lui-même, mais l'ensemble de l'acte fédéral dans toutes ses parties fondamentales, et rendant ainsi absolument problématique l'existence de la confédération elle-même. Jamais ils n'ont pu imaginer que le principe non équivoque d'une constitution d'états territoriaux serait confondu avec des principes et des formes purement démocratiques, et qu'on baserait sur une semblable méprise des prétentions évidemment incompatibles avec l'essence des gouvernemens monarchiques, lesquels pourtant (sauf l'exception peu considérable des villes libres) devaient être les seuls élémens de la confédération. Il n'était pas plus probable que l'on oserait concevoir ou admettre le projet d'opposer les constitutions particulières aux droits et aux pouvoirs de la confédération générale, de révoquer en doute, comme on l'a effectivement tenté, l'autorité suprême du corps germanique, et de dissoudre ainsi le seul lien qui unisse aujourd'hui les états de l'Allemagne entre eux et avec le système européen. Il est néanmoins de fait que toutes ces déplorables erreurs se sont développées pendant les dernières années, et que, par un enchaînement fatal de circonstances, elles se sont même tellement emparées de l'opinion publique, que le véritable sens de l'article 13 a été presque entièrement perdu de vue. L'exaltation pour des théories chimériques, l'influence d'écrivains ou aveuglés eux-mêmes ou décidés à flatter toutes les illusions populaires, l'ambition malentendue de transplanter

(1) Il paraît pourtant que la proposition en fut faite, en 1820, aux conférences de Vienne; mais l'opposition formelle de la Bavière empêcha de donner suite à ce projet.

sur le sol de l'Allemagne les institutions de tel ou tel pays étranger dont la situation actuelle et l'histoire ancienne et moderne sont également peu analogues à notre situation et à notre histoire, voilà les causes qui, conjointement avec quelques autres, peut-être plus affligeantes encore, ont produit cette immense confusion d'idées dans laquelle la nation allemande, si célèbre jusque-là par sa solidité et son sens profond, est menacée de se perdre (1). » A la suite de ces considérations, qui montrent clairement sur quel terrain nouveau on voulait se placer, le ministre autrichien invitait la diète à se prononcer le plus tôt possible sur le sens authentique de l'acte fédéral, et à l'interpréter d'une manière applicable à la position actuelle de tous les états de la confédération, appropriée surtout au maintien du principe monarchique, dont l'Allemagne ne pouvait s'écarter impuné-

(1) A toutes ces allégations, voici ce que répond un publiciste wurtembergeois fort distingué : « Quoi! dit-il, quand précédemment on avait promis des institutions en rapport avec l'esprit du temps et répondant au degré de civilisation du siècle; quand notamment la Prusse avait proposé expressément la participation de toutes les classes de citoyens aux droits constitutionnels, tout cela ne reposait que sur un pur malentendu ou sur une fausse interprétation! Quoi! les constitutions d'états territoriaux, de l'article 13, ne désignaient que des assemblées sur le patron des anciens états féodaux....... où n'étaient représentés que des intérêts particuliers de caste! C'était donc là la récompense sur la promesse de laquelle les peuples allemands s'étaient levés pour combattre à la voix des souverains, et avaient brisé les chaînes de leurs princes par les efforts les plus inouis que puissent exciter l'amour de la liberté et le désir ardent d'une meilleure condition! Et ces gouvernemens qui avaient réellement introduit des constitutions représentatives conformes à l'esprit de l'époque, ils avaient donc été dans l'aveuglement le plus complet sur le sens de l'article 13! Et la diète elle-même, qui avait vu naître sous ses yeux des constitutions de cette espèce, qui en avait mis quelques-unes sous sa garantie, était tombée dans la même erreur, dans la même ignorance! Comme si les seuls modèles valables de l'histoire nationale ne devaient se chercher que dans les temps de la décadence! Mais, en Angleterre et en Suède, c'est grace aux élémens germaniques, conservés dans la constitution, qu'une partie importante du parlement s'est toujours composée de représentans. En Allemagne aussi, le système représentatif était plus ancien que le système d'états territoriaux; il y disparut uniquement parce que l'esprit de la féodalité prête une telle prépondérance, que les souverains deviennent impuissans et dépendans de leurs vassaux. Aucun droit ne put plus se maintenir devant la force; la plus grande partie des citoyens perdit ses franchises politiques, pendant que les nobles, qui surent se défendre et faire cause commune, parvinrent d'abord à maintenir leurs droits, puis à les étendre aux dépens de tous les autres. Ce n'était pas la résurrection de ces corporations privilégiées, mais le rétablissement du droit commun, qu'avaient réclamé les peuples de l'Allemagne, et que les princes leur avaient promis. » (Pfizer, *Sur le développement du droit public en Allemagne au moyen de la constitution fédérale*, Stuttgardt, 1835.)

ment, et de l'union fédérative, condition indispensable de son existence et de son repos.

Cette invitation adressée à la diète n'était que l'annonce d'un projet déjà convenu, et qui ne tarda pas à être mis à exécution. Dès la fin de 1819, des envoyés de tous les états allemands s'assemblèrent à Vienne, et le résultat de leurs conférences fut l'acte final de 1820, long commentaire de l'acte fédéral, qui en explique les principales dispositions dans un sens conforme aux exigences du moment et aux vues nouvelles adoptées par les gouvernemens. Cet acte fixe la compétence de la diète et les limites de son action, détermine la forme de ses délibérations et le mode d'exécution de ses décrets, établit des règles pour les rapports de la confédération avec les puissances étrangères en cas de guerre comme en temps de paix, et donne à l'autorité fédérale sa constitution définitive. Quant à l'interprétation promise de l'article 13, elle n'y est claire et sans ambiguités qu'en ce qui concerne les droits des souverains. Ainsi il y est dit que la diète doit veiller à ce que cet article trouve son exécution dans tous les états (art. 54); mais on ajoute que les princes restent chargés du soin de régler cette affaire intérieure, en ayant égard soit aux droits qui auraient existé antérieurement en vertu d'une constitution d'états, soit aux rapports actuellement existans (art. 58); ce qui laisse toute latitude aux gouvernemens quant à la teneur des constitutions à accorder. Comme en outre on ne fixe pas le terme dans lequel ils doivent avoir rempli leurs obligations à cet égard, ils restent maîtres d'en différer indéfiniment l'accomplissement. On déclare que les constitutions en vigueur ne peuvent être changées que par les voies constitutionnelles (art. 56), mais on pose aussitôt des principes qui les font rentrer toutes dans le cercle rigoureux de l'orthodoxie monarchique. « Comme la confédération germanique, dit l'article 57, se compose, sauf les villes libres, de princes souverains, il résulte de cette idée fondamentale que le pouvoir public, dans son intégralité, doit rester entre les mains du chef de l'état, et qu'une constitution ne peut imposer au souverain la coopération des états que relativement à l'exercice de certains droits. » L'article suivant ajoute que les princes souverains de la confédération ne peuvent être arrêtés ou restreints par aucune constitution dans l'accomplissement de leurs obligations fédérales. Ces deux articles sont vagues et obscurs, puisqu'ils ne définissent ni *le pouvoir public dans son intégralité,* ni les droits positifs qui peuvent le limiter, ni l'étendue précise des obligations fédérales; mais cette obscurité calculée laisse le champ libre à

toutes les interprétations restrictives des garanties accordées aux peuples, et subordonne complètement les assemblées représentatives tant à l'égard des gouvernemens respectifs qu'à l'égard de la diète. Enfin, comme si tant de précautions ne suffisaient pas, on prend une sûreté de plus contre l'influence que ces assemblées pourraient exercer sur l'opinion publique. « Quand la publicité des délibérations des états, dit l'article 59, est assurée par la constitution, leur règlement doit veiller à ce que les limites légales de la libre expression des opinions ne soient outrepassées ni dans les délibérations elles-mêmes, ni dans leur publication par la voie de la presse, d'une manière qui puisse compromettre le repos de l'état particulier dont il s'agit, ou celui de l'Allemagne entière. » On voit que tout est dirigé vers le même but, et que les législateurs fédéraux savent descendre, quand il le faut, des hauteurs de la métaphysique politique, pour régler les détails d'intérieur. Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de l'acte final de Vienne, qui n'est qu'un pas de plus dans la voie tracée par les résolutions de Francfort, un autre produit naturel de la politique adoptée par les deux grandes puissances allemandes et imposée par elles à la confédération.

Il faut reconnaître, du reste, que cette politique atteignit son but et qu'elle comprima pour un temps toutes les résistances. De 1820 à 1830, le repos de l'Allemagne ne fut pas troublé; on n'y ressentit même pas le contre-coup des révolutions qui remuèrent momentanément le midi de l'Europe, et à la répression desquelles l'Autriche et la Prusse prirent une part active, soit par les négociations, soit par les armes. Au milieu de cette tranquillité, l'action de la diète dut naturellement se ralentir; toutefois elle montra à plusieurs reprises qu'elle ne cessait pas de veiller au maintien de son œuvre, et que sa tendance ne variait pas. Le 1er juillet 1824 elle restreignit ou plutôt supprima entièrement la publicité de ses délibérations, qui jusque-là pouvaient arriver en partie à la connaissance du public. Le 15 août de la même année, elle renouvela et renforça à quelques égards les décrets de 1819, notamment la loi sur la presse, dont la durée avait été limitée à cinq ans. L'état de l'Allemagne, depuis cette époque, n'avait pourtant fourni aucun prétexte plausible pour le maintien de cette loi d'exception, mais on s'était bien trouvé de ce provisoire, et on le rendit définitif. Le président de la diète déclara à cette occasion que la constitution de la confédération ne comportait pas un degré de liberté égal à celui qui existait dans d'autres pays. « En supposant, dit-il, que les lois répressives, souvent très sévères, qui existent ail-

leurs contre les délits de la presse, soient préférables en elles-mêmes aux lois de censure beaucoup plus douces, il est certain que dans un état fédératif comme l'Allemagne, où chaque pays a sa constitution judiciaire et sa police particulière, elles seraient sans efficacité comme garantie pour l'ensemble. La paix et l'ordre ne peuvent être assurés dans une semblable union que par une surveillance sur la presse, au nom de la confédération, exercée par les autorités locales, et, en cas de nécessité, par l'autorité fédérale. » L'opinion exprimée par ces paroles n'a pas cessé de régner parmi les hommes qui ont en main la direction des affaires générales de l'Allemagne : il en est résulté que la censure est devenue le régime normal de la confédération et qu'elle est considérée comme une des colonnes de l'édifice germanique. On semble croire que l'unité de l'Allemagne serait dissoute le lendemain du jour où la presse recouvrerait sa liberté, et peut-être cette crainte n'est-elle pas sans fondement; mais qu'est-ce donc qu'une unité qui qui ne peut subsister qu'à de pareilles conditions?

Il nous reste peu de chose à dire sur la période à laquelle nous sommes parvenus. La diète, outre les actes dont nous avons parlé, régla la constitution militaire de la confédération (1); des concordats, conclus tour à tour avec le saint-siége (2) par les différens souverains, réorganisèrent l'église catholique. Le roi de Prusse donna successivement à chacune de ses provinces allemandes des constitutions d'états provinciaux. Enfin, quelques efforts furent tentés pour faire tomber les barrières commerciales qui séparaient les divers états de l'Allemagne, et préparèrent de loin l'union des douanes, qui devait s'accomplir plus tard (3). Tels sont les seuls évènemens de quelque importance politique que présente l'histoire de la confédération pendant les dix années qui s'écoulèrent de l'acte final de Vienne à la révolution de juillet. La nation, placée sous la double tutelle de la censure et de la police, semblait résignée à la condition qu'on lui avait faite, et toute son activité s'était tournée vers les sciences et les lettres. A voir l'ardeur avec laquelle elle se livrait à l'étude, on pouvait croire que c'était là son seul besoin, sa seule vocation, et qu'absorbée tout

(1) 9 avril 1821, avec les dispositions ultérieures du 12 avril 1821 et du 11 juillet 1822.

(2) Le roi de Bavière signa le sien le 5 juin 1817; le roi de Prusse, le 25 mai 1821; le roi de Hanovre, le 26 mars 1824; les princes dont les états formèrent la province ecclésiastique du Haut-Rhin, le 16 avril 1821 et le 11 avril 1827.

(3) Il y eut un traité d'union entre la Bavière et le Wurtemberg, un autre entre la Prusse et le grand-duché de Hesse-Darmstadt.

entière par le développement pacifique des choses de l'intelligence, elle ne donnait plus aucun regret aux agitations fébriles de la vie politique. Il n'en était rien pourtant : le feu couvait sous la cendre, et le silence n'était ni l'oubli ni le pardon. Le teutonisme avait cessé d'exister comme parti organisé; mais le libéralisme, bien autrement dangereux par ses affinités, ses alliances et son habileté pratique, y avait plus gagné que les gouvernemens. Obligé d'ajourner ses prétentions et ses espérances, il n'en avait abdiqué aucune, et n'attendait qu'une occasion favorable pour rentrer dans la lice. Cette occasion se présenta bientôt : la révolution de juillet donna le signal d'une nouvelle lutte européenne, et la part inattendue qu'y prit l'Allemagne n'en fut pas l'incident le moins remarquable. Nous raconterons dans un prochain article cet épisode curieux de l'histoire contemporaine; après quoi nous essaierons d'apprécier la situation actuelle de la confédération germanique, et nous hasarderons quelques conjectures sur les destinées que l'avenir lui réserve.

E. de Cazalès.

ÉCOLE

DES BEAUX-ARTS.

MUSÉE DES ÉTUDES.

Les nombreux visiteurs que les diverses expositions annuelles ont amenés, dans ces derniers temps, à l'École royale des Beaux-Arts, ont dû lire sur l'élégante porte du palais une inscription, *Musée des études*, dont la plupart n'auront pu deviner le sens. En effet, au-delà de ce frontispice menteur, ils n'ont rencontré que des murs nus, des salles vides, des portes fermées. Introduits d'abord avec quelque appareil à travers un double rang de grilles dorées, par un chemin pavé de marbres, bordé de monumens gracieux et pittoresques, entouré de murs qu'une sorte de coquetterie architecturale a chamarrés de fragmens de sculpture sans nombre, ils se trouvent tout à coup perdus comme Énée dans les

Domos ditis vacuas et inania regna.

Si, au sortir de ce palais désert, la main officieuse d'un *custode* leur a livré l'entrée de la vaste salle dont le portail d'Anet forme le frontispice, et *le Jugement dernier* la principale décoration, ce n'est qu'en passant par-dessus des monceaux de fragmens de plâtre et de

pierre, à travers d'énormes caisses de bois empilées, des échafaudages, des flots de poussière, qu'ils sont parvenus, non sans peine, à se placer devant l'œuvre gigantesque de Michel-Ange. Plusieurs, sans doute, seront sortis sans avoir pu comprendre qu'une si magnifique avenue ne conduise depuis si long-temps qu'à des salles vides et à un hangard.

Il faut leur pardonner. Il est certain que le public a fort bien pu, sans être accusé d'une inexcusable précipitation, trouver un peu long le *statu quo* des travaux intérieurs de l'école. Nous ne pouvons que lui recommander la patience, c'est la plus indispensable des vertus en matière d'administration et de travaux publics. L'essentiel est qu'on arrive au but. Ainsi donc, sans entrer dans l'explication de ces lenteurs qu'on a coutume d'appeler nécessaires, parce qu'elles sont inévitables (ce qui, d'ailleurs, revient au même), nous préférons, pour satisfaire de quelque manière les plus impatiens, regarder comme réel ce qui n'est encore que possible, et comme fait accompli un simple programme. Et si cette excursion anticipée dans un musée fictif ressemble un peu à la description du festin imaginaire du conte arabe, nous prenons la liberté de certifier que tôt ou tard la curiosité de nos lecteurs sera, comme l'estomac du bon Barmécide, pleinement, réellement et confortablement satisfaite.

On sait que l'École des Beaux-Arts actuelle occupe en grande partie la place de l'ancien couvent des Petits-Augustins, dont le cloître et l'habitation ont depuis long-temps disparu. Leur église seule est encore debout. C'est sur ce même terrain que fut élevé à grands frais, puis dispersé au bout de peu d'années, le *Musée des monumens français*, dont il n'est plus resté que quelques informes débris. En 1820, l'enseignement des beaux-arts, jusque-là établi à l'Institut, fut transféré dans une partie des locaux laissés vacans par la suppression du Musée; mais l'insuffisance et l'incommodité de ces bâtimens étaient telles, qu'on songea bientôt à y faire des réparations et des augmentations. Toutefois ces projets ne furent sérieusement pris en considération qu'en 1832, époque où l'on commença une reconstruction de l'école d'après les plans d'un habile architecte, M. Debret. En juin 1833, la fameuse loi relative à l'achèvement de tous les monumens publics vint de nouveau modifier cet état de choses; un plan, en quelques parties nouveau, fut donc proposé par un autre architecte, M. Duban, et adopté par le gouvernement. L'exécution lui en fut immédiatement confiée, et elle est terminée depuis un an.

L'architecture est, plus que tout autre art, soumise à l'influence des

circonstances extérieures. Il arrive très rarement que l'artiste soit entièrement le maître de réaliser sa pensée. L'œuvre d'un architecte ne peut donc presque jamais être jugée du point de vue abstrait et absolu de l'esthétique pure, et un édifice réel ne saurait être considéré comme un plan. Sans cette précaution, on est exposé à voir des erreurs, des défauts ou des énigmes dans des choses parfaitement justes, convenables et explicables. L'architecte de l'école a particulièrement le droit d'invoquer en sa faveur cette règle de critique. Emprisonné de tous côtés dans le cercle des projets anciens, ou réduit à achever mécaniquement le travail commencé, il n'a pu, le plus souvent, que refondre, corriger, modifier et rarement innover, si ce n'est dans les détails.

Parmi les parties entièrement neuves, la plus importante, sous le rapport de l'art, est la façade principale du palais. On peut en rendre l'architecte responsable en toute sûreté de conscience; mais cette responsabilité n'est pas lourde à porter. La critique, armée d'un Vignole, se flatte d'y trouver par-ci, par-là, quelques hérésies, soit; mais cette concession aux inflexibles champions de l'orthographe ne doit pas nous empêcher d'admirer la riche et noble élégance de ce frontispice. L'ornementation a pu paraître recherchée, mais elle n'est probablement qu'inusitée. Dans ces choses accessoires et de simple goût dont aucun principe absolu ne règle l'invention et l'arrangement, il peut s'en rencontrer quelques-unes qui, sans blesser l'œil, l'étonnent. C'est ainsi qu'un mot nouveau ne peut faire son entrée dans le langage sans surprendre et même indisposer l'oreille par son air étranger; une mode nouvelle choque par cela seul qu'elle est nouvelle. Un peu d'habitude rend ces nouveautés tolérables d'abord, puis bientôt aimables.

Le système de décoration et d'ornement paraît une réminiscence libre de l'architecture française de la fin du XVI[e] siècle. Ce retour à la tradition nationale, si complètement interrompue par l'adoption des formes greco-romaines pures, a été salué par la jeune génération comme une protestation contre le système classique, qui, chassé de partout, semblait tenir bon en architecture. Il n'est pas du tout certain que l'architecte ait prétendu protester; cependant, en fait, cette nouvelle manière a donné le ton au goût général depuis quelques années. Elle a réussi au point d'inspirer déjà quelques inquiétudes. La sculpture d'ornement dégénérera peut-être avant peu en manie. On brode maintenant une maison, comme une livrée de cour, sur toutes les coutures, et comme ces puérilités coûtent fort cher, elles deviennent

un objet de concurrence d'argent; l'émulation éclairée de l'art est exploitée et corrompue par la rivalité aveugle et barbare du luxe.

On traverse deux cours pour arriver au palais. Celle qui précède immédiatement l'édifice et qui pourrait être appelée la cour d'honneur, est demi-circulaire. Sa limite, du côté de la rue, est formée par deux grilles latérales entre lesquelles s'élève le monument de Gaillon. La seconde cour, plus vaste, est à très peu près carrée; elle est bordée à droite par l'église et le bâtiment des études; à gauche, on n'a pu utiliser les murs nus des maisons particulières qu'en y plaquant une façade simulée en arcades qui répète celle du côté opposé. Sur le pignon correspondant au portail d'Anet, un grand espace de forme ogivale, laissé entièrement nu, attendra probablement long-temps le specimen gothique destiné à servir de pendant. Cette trouvaille est assez difficile; car, grace à Dieu, ce n'est plus la mode aujourd'hui de démolir.

Ces deux cours, ainsi entourées et décorées, offrent un coup d'œil d'ensemble pittoresque, mais un peu bizarre. Dans le détail, on pourrait trouver dans cette accumulation d'élémens hétérogènes une bigarrure assez peu sévère, quoique piquante; mais ces observations ne tomberaient nullement sur l'architecte. Celui-ci, placé entre le double inconvénient d'éliminer et même de détruire un assez grand nombre de débris intéressans, ou de sacrifier ses propres idées, n'a pas hésité. Il n'a pas voulu s'établir sur des ruines et commencer par un acte de vandalisme. Rien, au reste, n'est plus rare chez les architectes que le respect de ce qui est debout; ils aiment assez faire place nette, et ils n'éprouvent que peu de regret de voir tomber ce qu'ils n'ont pas bâti. Heureusement ici la religion de l'antiquaire l'a emporté sur l'instinct de l'artiste. Ceci bien entendu, il n'y a plus lieu à censure. Il faut, au contraire, rendre hommage à l'habileté qui a su mettre en œuvre et relier, sans trop de dissonances, au moyen de nuances finement ménagées, tant d'élémens discordans, et compenser, par la diversité des effets et l'imprévu des contrastes, le défaut d'unité de style et de caractère, résultat nécessaire du parti adopté. La décoration et la disposition de ces cours s'accordent en outre à merveille avec la destination ultérieure et principale des salles et galeries. Elles offrent en effet une sorte de musée d'architecture et de sculpture en plein vent, qui n'est pour ainsi dire que le vestibule du musée intérieur. Telle a été évidemment la pensée de l'architecte. Elle achève d'expliquer bien des singularités ou anomalies apparentes en leur donnant un but défini et parfaitement convenable. Ainsi, ces incrustations de

fragmens de pierre et de marbre, débris sans nom de monumens détruits, prennent tout de suite un sens. Mais, à défaut même de ce motif rationnel, l'architecte avait pour lui l'autorité des exemples de ce genre de décoration qui se trouvent en Italie, et en particulier les casins de la villa Médicis, de la villa Panfili et de la villa Borghèse à Rome.

Maintenant, après ce regard jeté sur l'ensemble, il faut, pour les détails, qu'on veuille bien nous accepter comme *cicerone* et nous laisser parler, en cette qualité, avec toute l'érudition et l'esprit d'un catalogue. Le *portail d'Anet,* qui formait autrefois la façade de la salle d'introduction du *Musée des monumens français*, est resté à son ancienne place; seulement il a été restauré et consolidé. Les figures de bas-reliefs dans les entrecolonnemens du troisième ordre sont de Jean Goujon. L'origine, la date, la destination et les auteurs de cet édifice sont résumés en deux lignes inscrites en or au-dessus de la porte : FAÇADE DU CHATEAU D'ANET BATI EN 1548. HENRI II FIT ÉLEVER CE MONUMENT POUR DIANE DE POITIERS PAR PHILIBERT DE LORME ET JEAN GOUJON. La porte est composée de panneaux provenant d'Anet, repeints, redorés et réparés. Les chiffres si connus de Henri et de Diane sont authentiques.

Le charmant morceau d'architecture auquel est resté le nom d'*Arc de Gaillon* fut transporté et relevé en 1802 par les soins du ministre Chaptal et de M. A. Lenoir. C'est un fragment d'une façade du château que le cardinal George d'Amboise avait fait bâtir à Gaillon, en Normandie, en 1500. Ce n'est qu'un débris de débris; mais, tel qu'il est, on doit des actions de graces à l'architecte qui nous l'a conservé: l'arc de Gaillon avait été en effet condamné par les anciens projets. Restauré avec goût et intelligence, et soutenu par des contreforts, il est à l'abri des insultes du temps, et on n'a plus aujourd'hui autant à craindre celles des hommes. Ce petit monument est le type d'un goût et d'un style qui, vers les premières années du XVIe siècle, traversèrent l'architecture française comme une gracieuse, mais éphémère apparition. On a laissé dans l'arcade supérieure une joli cuve en pierre de liais, ornée d'arabesques finement ciselés; elle porte la date de 1542. La grille qui protége et ferme l'arc est, ainsi que celle du portail d'Anet, un ouvrage du temps de Louis XII, mais considérablement retravaillé et modifié autrefois par M. Percier.

La plupart des fragmens encastrés dans les murs de la cour semi-circulaire du palais sont les derniers restes des châteaux de Gaillon et d'Écouen. A droite, les cinq arcades à plein cintre qui donnent

passage à la cour d'enceinte, sont des débris de Gaillon; celles du côté opposé également, quoique le style en paraisse plus ancien. En traversant ces dernières, on a devant soi un mur couvert de grands bas-reliefs dont les figures de proportion presque colossale représentent sous des personnifications historiques la Justice, la Religion, la Charité, etc. Ces sculptures, qui, vues de loin, ont quelque apparence de force et de grandeur, sont attribuées à Ponce Jacquio (qui n'est pas Paul Ponce), et ont été faites sur les dessins de Pierre Lescot. Elles décoraient une des façades de l'ancien Louvre démolie en 1805.

La grande vasque ou cuve en pierre de liais placée au centre de la cour est d'un seul morceau de douze pieds de diamètre. Le pourtour est orné de vingt-huit têtes en saillie représentant des divinités, des figures allégoriques, des signes du zodiaque, des animaux, ainsi que l'indiquent les noms gravés en creux, en caractères moitié grecs, moitié romains, au-dessous de chacune : AVARICIA, AER, HERCULES, SIMIA, LUPUS, LEO, IGNIS, etc. On croit cette cuve du XII[e] siècle, mais rien n'empêcherait de la supposer un peu plus moderne. Elle servait de fontaine et de lavabo dans un ancien monastère.

Avant de franchir le seuil du palais, nous recommandons à ceux que cet *état de lieux* n'a pas complètement découragés les particularités suivantes. La façade est entièrement neuve. On voudra bien remarquer les sculptures de l'archivolte de la porte et la porte elle-même. Les quatre médaillons offrent les nobles effigies des quatre plus grands hommes qui aient brillé en France dans les arts du dessin, Poussin et Lesueur, en marbre, Philibert de Lorme et J. Goujon, en bronze. Les deux derniers sont de M. Elschoët, les premiers de M. Lanno. Une frise courant au-dessus des fenêtres du soubassement porte les noms des plus célèbres artistes de tous les temps et de tous les peuples. Les piédestaux du stylobate de la façade sont destinés à recevoir les copies de statues antiques envoyées par les pensionnaires de Rome; plusieurs sont déjà en place. La cour intérieure, dans laquelle il serait périlleux de s'engager, offre une décoration analogue, huit médaillons dont quatre en lave de Volvic, coloriée et émaillée, et quatre en marbre, représentant, les premiers, les quatre siècles de l'art sous la figure de Périclès, Auguste, Léon X et François I[er], et les seconds, les quatre plus grands artistes de ces différens siècles, Phidias, Vitruve, Pierre Lescot, Raphaël, exécutés par M. Seurre jeune. Enfin nous indiquerons pour la seconde fois sur la porte l'inscription : *Musée des études* qui nous ramène à l'objet principal de cet article.

A l'époque de la reconstruction de l'école, il existait depuis longtemps dans ses salles une collection de plâtres d'origine et de nature diverses. Cette collection se composait surtout de fragmens d'architecture antique moulés sur les originaux à Rome et en Grèce. C'était ce qu'on appelait la *galerie d'architecture*. Elle avait été léguée à l'école par le professeur Dufourny, qui l'avait formée à ses frais. On possédait aussi une réunion de modèles en relief, en plâtre, bois et liége, des principaux monumens de l'architecture égyptienne, grecque, romaine, etc., au nombre de près de cent. La plupart de ces modèles avaient été exécutés sous la direction de M. Cassas, voyageur et antiquaire distingué, à qui le gouvernement les acheta en 1814. On peut joindre à ces objets quelques centaines de fragmens de bas-reliefs, statues, bustes, etc., acquis par l'école à diverses époques.

L'ensemble de ces trois catégories de monumens formait déjà un noyau assez considérable; mais l'état de délabrement et de ruine du local où ils étaient plutôt emmagasinés que classés les rendait presque inutiles aux études : ils se dégradaient d'ailleurs de jour en jour d'une manière plus rapide et plus menaçante.

La reconstruction de l'école mit en lumière ces richesses jusque-là si ignorées et si peu utilisées, et en fit sentir le prix. On commença dès ce moment à prévenir toutes dégradations et destructions ultérieures. L'agrandissement du local, devant dépasser de beaucoup désormais les besoins de l'enseignement, laissait de vastes emplacemens sans destination précise. Tant de belles salles ne pouvaient rester vides, et les plâtres qu'on possédait ne suffisaient pas à beaucoup près pour les remplir. Dès-lors on songea à s'en procurer d'autres. Le but primitif de ces collections s'agrandit et changea de caractère; elles furent considérées sous un point de vue plus large et soumises à un plan nouveau.

Jusque-là la collection avait été le fruit du hasard et du temps. Elle s'était formée comme par alluvion au moyen d'accroissemens successifs, lents et purement fortuits, sans suite, sans règle et sans but. Aussi offrait-elle une grande bigarrure, un mélange d'excellentes choses mêlées à beaucoup de mauvaises ou d'insignifiantes. Des plâtres venus de tous côtés et admis sans contrôle, des marbres presque méconnaissables, tristes débris de l'ancien Musée des monumens français, s'étaient successivement accumulés sans distinction d'époques, de sujets, de mérite. Il devint évident que cette collection confuse devait subir une réforme fondamentale. Le ministre de l'intérieur de cette époque (M. Thiers), dont l'esprit est grand à force

d'être juste, et qui aime presque autant et sait aussi bien les choses d'art et de goût que les affaires, conçut et arrêta les bases d'une nouvelle organisation qui, grace au concours des professeurs, de l'architecte et de tous ceux qui ont été appelés à y coopérer, est en pleine voie d'exécution.

D'abord le but de la collection fut changé, ou plutôt on lui en fit un, qui est celui-ci : représenter par des *specimen* choisis le développement chronologique et historique de l'architecture et de la sculpture depuis l'antiquité jusqu'à nous. Ce plan, comme on voit, embrasse l'art antique et l'art moderne. Il s'agit d'offrir sur une échelle suffisante, quoique dans un espace assez borné, tout ce que l'art a produit de plus excellent. La pensée de ce musée est donc essentiellement historique. Il s'agit de faire pour les œuvres de l'architecture et de la sculpture ce que la gravure fait pour celles de la peinture, sauf toutefois la différence du procédé de reproduction, qui, dans un cas, ne donne qu'une image à peine approximative du modèle, tandis que dans l'autre la reproduction par le moulage est positive, réelle et complète.

Cette glyptothèque de plâtres sera sans rivale en Europe. Venise, Rome, Milan, Munich, Londres, possèdent des collections de moulages; mais aucune n'a été entreprise dans un but général et formée sur un plan méthodique : on n'y trouve guère que quelques statues destinées aux études. Aucune d'ailleurs n'a adopté les chefs-d'œuvre de l'art moderne; car, par des raisons très connues et inutiles à rappeler, les productions antiques ont été les seules recueillies dans les musées et les écoles depuis trois siècles.

La disposition générale des nouveaux bâtimens favorise merveilleusement l'exécution de ce plan. Elle a permis de partager en deux grandes séries les monumens antiques et les monumens modernes, et de les isoler dans un local distinct et séparé. Les vastes galeries du palais qui occupent tout le rez-de-chaussée et quelques salles des étages supérieurs, recevront les modèles des écoles égyptienne, étrusque, grecque et romaine, subdivisées elles-mêmes en quelques grandes périodes chronologiques. Cette première section comprend toute l'antiquité classique à partir de l'Égypte jusqu'à l'époque byzantine. En-deçà commence le moyen-âge, et avec le moyen-âge l'art chrétien, l'art moderne.

L'école moderne a sa place toute faite dans l'église qui déjà, à une autre époque, a abrité les monumens français du musée Lenoir. Ce vaste vaisseau, dont l'architecture et les dimensions ont de l'analogie

avec la chapelle Sixtine au Vatican, et sa jolie chapelle hexagone, offrent un emplacement suffisant. L'élégante façade, ornée des sculptures de J. Goujon, annonce convenablement les monumens contenus dans l'intérieur. Cette catégorie embrassera surtout la période de trois siècles, depuis le XIVe, rempli par les travaux de l'école pisane, première institutrice de l'Italie, jusqu'au XVIIe, où l'art dégénère et s'éteint. L'art moderne a eu, comme l'art antique, son époque classique; seulement elle a été plus courte. Les ouvrages de cette brillante période seront presque seuls admis, et encore se bornera-t-on à ceux que la sentence infaillible du temps a consacrés. Plus près de nous, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, il y a eu sans doute des artistes de génie, car aucun âge n'en a manqué, mais pas de grandes et originales écoles. Les artistes habiles survivent à l'art lui-même. Dans les époques tout-à-fait voisines de la nôtre, on ne pourra plus que glaner. Les monumens de ces temps auront encore pourtant quelque intérêt historique et moral. Ils représenteront une de ces périodes indécises où l'art, privé de direction générale et de spontanéité, ne vit plus que des souvenirs affaiblis des anciens modèles, et, chassé des temples et de la place publique, se réfugie dans les académies et les ateliers; époques où il y a des peintres et plus de peinture, des sculpteurs et plus de sculpture, des architectes et plus d'architecture, des artistes enfin et plus d'art. Cette division, qu'on a pris soin de circonscrire dans des limites très étroites, conduira sans lacune jusqu'à nous cette histoire figurée de l'art.

On aura remarqué que ce plan ne s'applique qu'aux ouvrages de plastique. La peinture a dû en être exclue par des raisons péremptoires. On n'a en effet que deux manières de reproduire des tableaux, la gravure et les copies. Le premier moyen est insuffisant, défectueux et trop éloigné du but. L'école pourtant a une riche collection d'estampes que rien n'empêche d'augmenter, mais qu'il faudra surtout rendre plus accessible. Quant aux copies, l'expérience a dès long-temps prouvé que les meilleures ne valaient guère. Les bonnes copies sont peut-être plus rares que les bons originaux, surtout si on exige qu'elles rendent avec une véritable fidélité les qualités si délicates, si insaisissables, si profondément individuelles de l'exécution des grands peintres. Il n'y a donc que des maîtres qui puissent bien copier les maîtres; or les maîtres, en quelque genre que ce soit, n'aiment guère à copier. Enfin, dans toute hypothèse possible, on sait qu'une copie ne saurait jamais tenir lieu de l'original; la plus habile et la plus sincère n'est qu'une traduction, c'est-à-dire une imitation,

et jamais un calque, comme le moulage. Chaque époque copie selon son génie, chaque artiste y met et le goût de son temps et le sien. De là vient qu'on ne saurait rien imaginer de plus différent que les copies d'un même maître exécutées en différens temps; le Raphaël de Lebrun n'est pas certes celui de David, ni celui de Vanloo celui d'Ingres.

A défaut de ces motifs mêmes, l'exécution de copies en nombre suffisant serait matériellement impossible. On manquerait, en effet, de trois choses indispensables : de temps pour les faire, d'argent pour les payer, et de place pour les recevoir.

On a fait, il est vrai, une exception en faveur du plus grand ouvrage de la peinture moderne, *le Jugement dernier* de Michel-Ange. Cette copie est une œuvre à part. C'est la première fois qu'elle a été entreprise et exécutée. Indépendamment de l'intérêt immense attaché à cette peinture fameuse, on peut assurer qu'une copie de la dimension de l'original est et sera la seule existant en Europe. Ces choses-là ne se font pas deux fois. On n'aurait même pas songé à faire exécuter cet immense travail, si l'église des Petits-Augustins n'eût, par un singulier et heureux hasard, offert une surface à peu près égale à celle du mur de la Sixtine occupé par la fresque de Michel-Ange. Ajoutons que, dans un temps qu'il est malheureusement permis de croire assez prochain, l'œuvre originale aura cessé d'être visible, et que pour la voir, il faudra venir à Paris. Grace à cette exception, on aura en regard, dans la même enceinte, l'ouvrage capital de Michel-Ange en peinture, avec toutes ses œuvres de sculpture. Ainsi, ce que l'art moderne a de plus grand sera là tout entier.

Je ne parle pas de quelques autres copies faites ou à faire, parce qu'elles ne sont et ne peuvent être, comme la précédente, que des exceptions.

La collection des plâtres est donc la seule qui puisse réaliser le plan historique adopté, la seule qui soit susceptible d'un arrangement méthodique. Quant aux avantages d'une collection de cette nature, ils frappent par leur évidence. Le Musée des Études fournira aux artistes des modèles et des leçons à tous ceux qui étudient l'art et son histoire dans un intérêt d'imagination, de philosophie ou de critique esthétique, des enseignemens plus positifs que ceux des livres; au public en général, de nobles et beaux objets à contempler. Il semble qu'il n'y a pas ici matière à discuter. Cependant, comme on peut discuter sur tout, on a élevé des difficultés et des objections dont toutes ne sont pas également ingénieuses.

On a dit d'abord que c'en était fait de l'Italie, de Rome, de Florence, de Venise, si on transplantait ainsi leurs chefs-d'œuvre, et que nos jeunes artistes, peu soucieux d'aller chercher bien loin ce qu'ils auront sous la main, perdront ainsi le fruit de ces impressions fécondes et pénétrantes dont l'imagination est si impétueusement frappée en présence des lieux et des monumens classiques. On ajoute que tous ces miracles de l'art qu'une superstition poétique a rendus sacrés, arrachés du lieu où on les adore, perdent tout d'un coup leur caractère divin. Ils deviennent impuissans, froids, insignifians ou inintelligibles, et au lieu de l'admiration et de l'amour, ils ne provoquent que l'indifférence ou le blasphème.

Cette dernière partie de l'objection n'a que trop de portée, mais elle n'est qu'une conséquence d'une objection plus générale et plus fondamentale sur laquelle nous reviendrons; ainsi, tout ce que nous voulons remarquer ici, c'est qu'elle détruit la première. Si, en effet, ces monumens transplantés n'ont, comme on le dit, rien qui soit capable de séduire les imaginations, s'ils ne réalisent point cet idéal de beauté, de grandeur et de sublimité que le jeune âge rêve et dont surtout il veut jouir, s'ils ne peuvent satisfaire ses ardens besoins d'impressions neuves et fortes, il n'est pas à craindre qu'ils empêchent les jeunes artistes d'aller puiser à la source même de toutes ces choses. Le danger de désenchanter l'Italie est donc bien petit. Les mauvais poètes, les touristes, les Autrichiens, les polices, les douanes, les lazarets, n'ont pu y parvenir. Quelques emprunts nouveaux faits à ses musées, à ses églises, à ses palais, à ses places publiques, ne sauraient ôter à l'Italie le moindre de ses charmes. Disons plutôt qu'en voyant ces fruits étrangers et venus de si loin conserver, séparés de leur tige, tant de saveur, de parfum et d'éclat, on doit demander où croît l'arbre merveilleux qui les porte, et se hâter d'aller en cueillir à pleines mains sur les branches.

On a réclamé contre l'introduction des productions modernes dans l'école, prétendant qu'il n'y avait plus aucune sûreté pour les principes de l'art et la pureté du goût avec un tel voisinage, de manière que la première chose qu'il y aurait à faire, dès que cette catégorie de monumens sera formée, ce serait de les mettre sous clé et de n'en laisser approcher personne. A cela on peut répondre d'abord que, si on craint cette épreuve, il ne faut plus envoyer nos jeunes lauréats en Italie, parce que l'art antique y est partout, et même à Rome, enseveli sous l'art moderne. Le premier, il faut le chercher avec quelque peine dans les musées et les cabinets, tandis que les monu-

mens du second couvrent la terre, encombrent les temples, les rues, les demeures des grands et des petits. Si Michel-Ange vous effraie, n'allez pas à Florence, car il y est bien plus fort et plus terrible qu'à Paris. Là, rien ne lui résiste, tandis qu'au Musée des Études vous pourrez, avec un avantage incontestable, lui opposer Phidias et bien d'autres encore parmi les anciens. Il y aurait de la puérilité à détourner volontairement les yeux de cette brillante école du XVe et XVIe siècle, sur le seul motif que quelques esprits faibles et quelques talens nuls y pourront trouver un genre de mauvais goût un peu différent du mauvais goût académique. Mais de bonne foi, lequel vaut mieux de l'extravagance ou de l'insipidité? C'est ce qu'il importe peu de décider. Il est à remarquer aussi que ces mêmes hommes si intraitables sur les principes sont ceux qui voudraient prouver à tout le monde, apparemment comme une opinion très utile à propager, que depuis les Grecs et les Romains, c'est-à-dire depuis deux mille ans ou un peu plus, l'architecture et la sculpture n'ont rien fait qui vaille, et particulièrement dans nos temps. Or, comme dans cet intervalle, et surtout depuis la renaissance, l'étude de l'art greco-romain a été la base exclusive de l'enseignement dans toutes les écoles de l'Europe, on ne voit pas les motifs qui leur font repousser si durement toute modification au système suivi. Que peut-il arriver de pire, en effet, que ce que nous voyons et ce dont ils se plaignent? Quelle est cette prétendue pureté de goût qui, en définitive, ne sert qu'à constater qu'on ne peut rien faire de bien qui n'ait été fait? Et que valent des principes sans conséquences? Quels sont d'ailleurs ces génies naissans que ce grand hérétique de Michel-Ange va corrompre et entraîner à la perdition? En vérité, je voudrais bien qu'on nous les montrât. Qu'auraient-ils fait sans lui? Ils auraient mesuré l'Apollon, le Germanicus, et auraient mis au jour, tôt ou tard, au moyen des recettes connues, quelques plats centons académiques. Que feront-ils avec lui? Ils dessineront le Moïse et la Nuit, et ils produiront probablement quelque caricature. Qu'aura perdu l'art à cette substitution, et qu'auront-ils perdu eux-mêmes?

Pour être dans le vrai, il faut ne pas s'exagérer l'influence, soit d'un musée, soit d'une école, soit d'un mode quelconque d'enseignement. Si l'art a dégénéré partout, ce n'est pas faute de bons exemples et de bons principes, et s'il ne se relève nulle part, ce n'est pas à cause des mauvais exemples et des mauvais principes. Ses destinées ne sont pas soumises à l'action seule des causes secondes; elles tiennent à des conditions plus profondes, plus générales, du développement interne

de l'intelligence et de la vie morale du genre humain. L'art n'est pas comme une industrie qui s'importe, s'enseigne, s'apprend, s'oublie, prospère ou languit, suivant les circonstances extérieures et locales. Manifestation du côté idéal et religieux de l'humanité, ses révolutions, ses chutes, ses renaissances, sont les évènemens les plus grands et les plus mystérieux du monde moral. Ne soumettons donc pas la marche de l'art à nos petites mesures et à nos petits calculs. N'allons pas croire, comme on l'a tant répété, que c'est par la *porte Pie* que la mauvaise architecture entra dans Rome (1).

Une objection plus grave est celle qui, allant au fond des choses, se demande si, en général, les collections d'objets d'art, qu'elles s'appellent muséums, galeries, cabinets, glyptothèques, etc., servent ou nuisent aux progrès de l'art, et qui se prononce pour la négative. Cette opinion qui est loin d'être un paradoxe, comme elle en a cependant l'air, a été soutenue par le seul homme qui, à notre époque en France, ait traité l'esthétique en véritable philosophe, et abordé avec succès la métaphysique de l'art, M. Quatremère de Quincy. Son argument principal consiste à dire que l'origine des musées et des collections coïncide toujours avec la décadence des arts, et que ce n'est que lorsqu'on ne fait plus de belles choses qu'on s'occupe à conserver celles qui sont faites. En outre, il observe que les monumens de l'art tirent la plus grande partie de leur beauté et de leurs effets de leur destination, et qu'une fois isolés des milieux où ils furent produits et créés pour un certain but, soit religieux, soit moral, soit simplement pittoresque, ils perdent presque toute leur signification, leur physionomie propre, et sont des objets de pure curiosité sans action sur l'ame. C'est ce qui arrive aux statues antiques accumulées dans nos palais. Il conclut enfin que les artistes modernes, ne travaillant guère qu'à des ouvrages destinés à faire nombre dans quelque muséum, sont nécessairement réduits à ne faire que des œuvres insignifiantes, privées de vie et d'intérêt. C'est ainsi qu'on tourne dans ce cercle vicieux, que les musées sont faits pour former des artistes qui, à leur tour, feront des ouvrages pour augmenter ces musées. Mais tout art digne de ce nom est fait pour la société; dès qu'il entre dans les musées, c'est qu'il est en réalité sans emploi, c'est-à-dire inutile.

Il n'y a rien à répondre à ces observations. Qu'en conclure cependant?

(1) Ce jeu de mots courut à Rome à l'occasion d'une porte de la ville bâtie par Michel-Ange, et qui en effet est d'un goût fort bizarre.

Qu'il ne faut pas avoir de musées? M. Quatremère ne l'ose pas dire lui-même. Il prétend seulement qu'il vaudrait mieux donner une destination sociale aux travaux des artistes, ce dont il faut certainement tomber d'accord, et ne pas trop compter sur les musées pour la prospérité de l'art, ce qui n'est pas moins évident. Le plaidoyer de cet ingénieux et souvent profond critique n'est donc qu'une espèce d'oraison funèbre du grand art. Mais nous ne pouvons pas sortir de notre temps. Il nous faut donc accepter l'art tel que nous l'a fait le cours des sociétés et de la civilisation modernes, et celui-ci ne peut aller sans musées, puisque c'est tout ce qui lui reste. Ceci est une question, comme on voit, toute pratique, et, dans les choses de pratique, il faut se tenir toujours aussi près que possible du fait.

Si donc il faut avoir des collections d'objets d'art, les plus complètes et les mieux choisies seront nécessairement les meilleures; et, si le Musée des Études à l'École royale des Beaux-Arts peut atteindre ce but relatif, c'est tout ce qu'on a droit d'exiger.

Enfin on a nié la possibilité d'exécuter le programme indiqué, et il est nécessaire de répondre en deux mots à cette objection directe. On a déclaré chimérique et extravagante l'idée de réunir dans l'enceinte d'un édifice, quelque grand qu'il soit, toute la sculpture ancienne et moderne. Présenté sous cette forme, le problème est non-seulement insoluble, mais ridicule. Heureusement il ne s'agit nullement de cela. Il n'est pas question de former une glyptothèque *universelle*, mais une glyptothèque *choisie*. Cette distinction et cette restriction bien comprises répondent à tout.

D'ailleurs, il y a une dernière réponse meilleure encore, c'est le *fait;* car s'il nous a plu de considérer jusqu'ici la formation de ce musée comme un simple projet, nous pouvons maintenant assurer que déjà la tâche est plus qu'à moitié remplie. Il nous suffirait de consulter le catalogue, pour convaincre à cet égard les plus incrédules; mais nous préférons renvoyer nos lecteurs à l'an prochain, à pareille époque. Ils pourront alors parcourir avec nous les salles et galeries qu'ils ont trouvées fermées, et voir de leurs yeux et toucher de leurs mains cette *histoire figurée* de l'art, que M. Delaroche aura aussi alors achevé de peindre symboliquement sur le mur de l'amphithéâtre central du palais de l'école.

LOUIS PEISSE.

PERCIER.

SA VIE ET SES OUVRAGES.

C'est le privilége de quelques hommes rares, de s'identifier tellement avec l'art qu'ils cultivent, et qu'ils honorent en le cultivant, que leur nom devient l'expression de toute une école, la propriété de tout un pays et la gloire de toute une époque. Tel fut Charles Percier, et ce peu de mots suffiraient déjà à son éloge, surtout si j'ajoutais qu'il fut placé, comme architecte, au même rang que David, comme peintre, dans l'estime de leurs contemporains; si je disais enfin, pour exprimer d'un seul mot tout son mérite, qu'architecte du consulat et de l'empire, il fut à la hauteur de son emploi et de son époque. Mais si Charles Percier fut un de ces hommes qu'on peut louer en le nommant, parce que leur nom rappelle à l'esprit ce qui caractérise toute une forme de l'art, il est de ceux aussi qu'on ne peut louer suffisamment, ni par le détail de leurs travaux, ni par la liste de leurs élèves, qui font aussi partie de leurs ouvrages, parce qu'il y a encore, dans l'influence qu'exerce un homme supérieur, quelque chose qui ne tient pas seulement au talent et au caractère, quelque chose qui est dans la position et dans la personne même, et qui se refuse à l'analyse. Je ne puis donc espérer que ce que j'ai à dire de ce grand artiste satisfasse complètement ceux qui l'ont connu; et pour

ceux qui ne l'ont pas connu, comment parviendrai-je à réaliser l'idée de tout ce qu'il fut par lui-même et de tout ce qu'il produisit par les autres?

Charles Percier naquit à Paris, en 1764, de parens honnêtes, mais pauvres; son père, d'origine suisse, était concierge de la grille du pont tournant des Tuileries; sa mère était attachée à la lingerie de la reine. C'est donc encore un nom illustre qu'il faut ajouter à cette liste nombreuse d'artistes célèbres, nés dans les rangs du peuple, qui ont eu à lutter contre la fortune, et qui sont sortis de la foule à force de persévérance et de talent; mais c'est une circonstance particulière à M. Percier, et tout-à-fait propre à sa destinée, que sa vie, commencée aux Tuileries, se soit écoulée tout entière au Louvre, et qu'il ait trouvé la gloire dans ce même palais où le sort avait placé sa naissance.

La condition de ses parens, chargés d'une nombreuse famille, ne leur permettait pas de donner à leur enfant ce qu'on appelle une éducation brillante; la nature y suppléa pour M. Percier. Le goût du dessin, qui s'était manifesté en lui dans les premiers jeux de son enfance, fut une de ces révélations qui manquent rarement dans la vie de l'homme de talent, mais qui se perdent trop souvent dans celle de l'homme du peuple. Heureusement pour notre artiste, son père eut l'intelligence de cette vocation naturelle, et il plaça son fils chez un peintre, M. Lagrenée, qu'il croyait propre à cultiver ses dispositions naissantes. Toutefois la nature fit encore plus pour lui que le maître que son père lui avait choisi. Une chose se faisait surtout remarquer dans ses premières études : c'est que, lorsqu'on lui donnait une figure à dessiner, il y ajoutait toujours des maisons, et quand c'était une maison qu'il dessinait, il ne manquait jamais d'y mettre des figures. Cet instinct de l'architecte, qui se révélait ainsi dans tous les travaux d'un enfant, fut heureusement encore reconnu par son père, qui, mieux inspiré cette fois, fit entrer son fils dans l'atelier de M. Peyre le jeune, architecte du roi, dont l'école jouissait alors d'une célébrité justifiée par la haute capacité du maître, par le nombre et par le mérite des élèves. Dès-lors le jeune Percier se trouva tout entier dans son élément; rien ne lui manqua plus, en lui et hors de lui, pour devenir un architecte; et, du moment qu'il n'eut plus besoin des autres pour accomplir sa vocation, on peut dire qu'il la réalisa toute entière à l'âge où la plupart des hommes ne font encore que chercher ou soupçonner la leur. L'habileté qu'il avait déjà acquise à dessiner était devenue pour lui une ressource, aussi bien

qu'un soulagement pour sa famille. Mais cette habileté, dont il eût pu se faire un moyen de fortune, il ne la cultivait que comme un moyen d'instruction. C'était encore le temps où les élèves se mettaient au service des maîtres pour avoir toujours quelque chose à apprendre, où l'on ne croyait bien savoir que ce que l'on avait long-temps étudié, où l'on ne pensait au succès, où l'on ne poursuivait la fortune, qu'après avoir acquis la science et prouvé le mérite. Le jeune Percier, quelque avancé qu'il fût déjà dans la carrière, ne marchait encore qu'avec son siècle; il ne travaillait que pour se rendre habile, tandis qu'en d'autres temps on ne travaille souvent qu'à se dispenser de l'être. Ainsi, tout en recevant des leçons de M. Peyre, il travaillait pour M. Chalgrin, il dessinait pour M. Paris, et il perfectionnait à cette double école ce talent de dessiner qui fut son mérite éminent et son occupation constante.

Avec des qualités naturelles si bien cultivées par l'étude, il n'est pas besoin de dire que M. Percier fit des progrès rapides. Ses succès, attestés par de nombreuses médailles d'émulation, le conduisirent bientôt au second prix, qu'il obtint à peine âgé de dix-neuf ans. Trois ans plus tard, en 1786, il remporta le premier prix sur un projet de palais pour la réunion des académies : chose assez remarquable, que déjà l'idée, réalisée depuis sous le nom d'institut, se fût présentée à l'esprit sous la forme d'un programme d'architecture! Avec le grand prix, M. Percier reçut la pension de Rome, qui n'y était pas toujours attachée comme elle l'est à présent. Le prix et la pension étaient alors deux avantages distincts, dont l'un s'acquérait par le mérite, l'autre quelquefois par la faveur; l'un était le résultat d'un concours, l'autre dépendait des bonnes graces d'un ministre, et il était arrivé plus d'une fois que deux récompenses, qui étaient unies par leur objet, fussent séparées dans leur application. M. Percier, avec assez de talent pour obtenir le prix, eut assez de bonheur pour rencontrer un ministre qui n'avait pas la prétention de se connaître en architecture mieux que l'académie d'architecture; ce que je remarque à l'avantage de notre temps, où du moins, sur ce point, les jugemens de l'école sont à l'abri des erreurs d'un ministre, et où grace à la spécialité, cette grande invention de notre siècle, les ministres, en fait d'art comme en fait d'autre chose, ne décident jamais que de ce qu'ils savent.

M. Percier avait vingt-deux ans lorsqu'il arriva à Rome. Qu'on se figure l'effet que produisit cette ville prodigieuse avec ses vieux monumens, ses édifices de tous les styles et ses ruines de tous les âges,

sur l'esprit d'un jeune homme aussi bien préparé que l'était M. Percier à la contemplation de tant de merveilles! Cette impression fut si vive et si profonde, qu'elle s'empara de tout son être et qu'elle s'étendit sur toute sa vie. Mais, pour apprécier le résultat qu'en retira M. Percier, il ne suffirait pas de connaître quel était le sentiment particulier de cet artiste; il faudrait encore se représenter quelle était alors la manière générale de concevoir et de rendre l'architecture des anciens. Or, c'était le temps où notre école ne pratiquait encore que cette espèce d'exécution large et facile qui ne permet pas d'y reconnaître le sentiment et la finesse des différens styles de l'art, et qui, suffisante à peine pour l'architecture des Romains, reste à une si grande distance de celle des Grecs. Déjà pourtant une révolution tout entière s'était opérée dans les études, depuis que David Leroy, échauffé de l'esprit de Winckelmann, avait vu les monumens d'Athènes et s'était exercé à les reproduire. C'était sous l'influence et avec les leçons de ce chef d'école, dont l'enthousiasme égalait le savoir, que s'étaient formés les plus habiles maîtres du temps où M. Percier fit ses premiers pas dans la carrière. Mais, il est permis de le dire, si la main peu sûre encore de David Leroy avait trahi sa pensée au point de trahir l'art des Grecs lui-même, son école, bien que rendue plus savante à la fois par l'exemple de ses fautes et par l'étude de ses modèles, n'était pas encore arrivée au point de comprendre les Grecs et surtout de les rendre, et il s'en fallait beaucoup que les meilleurs dessinateurs du temps, MM. Peyre, de Wailly et Desprez, eussent ce sentiment de l'antique qui rend seul capable de le reproduire. On peut juger de ce qui manquait alors à l'école par les travaux de M. Paris, ce maître au mérite et à l'amitié duquel M. Percier eut tant d'obligations, habile dessinateur lui-même et principal collaborateur du *Voyage des Deux-Siciles*. Là se montre en effet cette tendance à se rapprocher de l'élévation et de la pureté du style antique, qui était un sentiment réfléchi chez les hommes supérieurs et un vague instinct chez tous les autres, en même temps que cette insuffisance d'exécution qui tenait à une pratique différente et à une habitude invétérée. Telle était donc l'école d'où sortait M. Percier lorsqu'il se trouva transporté à Rome, seul désormais avec son sentiment propre, son organisation si délicate et son goût si fin, en présence de cette architecture antique à la fois si mâle et si élégante, si riche et si sévère, si imposante dans toutes ses masses et si étudiée dans tous ses détails. Et peut-on encore être surpris que ce spectacle magnifique ait causé

chez M. Percier cette sensation extraordinaire qui produisit un grand artiste, et cet éblouissement d'un premier jour qui dura toute une vie?

Dans l'étourdissement qu'il éprouva d'abord à la vue des merveilles de Rome, M. Percier resta quelque temps incapable d'aucune application suivie, d'aucun travail sérieux, et nous l'avons souvent entendu nous représenter lui-même, avec cet intérêt qu'il prêtait à tous ses discours, cette époque de sa vie où plus d'un homme de talent peut se reconnaître et plus d'une vocation s'éclairer au tableau qu'il nous en traçait. « Jeté tout d'un coup, nous disait-il, au sein d'une ville si remplie de chefs-d'œuvre, j'étais comme ébloui et hors d'état de me faire un plan d'études. J'éprouvais, dans mon saisissement, ce tourment de Tantale qui cherche vainement à se satisfaire au milieu de tout ce qu'il convoite. J'allais de l'antiquité au moyen-âge, du moyen-âge à la renaissance, sans pouvoir me fixer nulle part. J'étais partagé entre Vitruve et Vignole, entre le Panthéon et le palais Farnèse, voulant tout voir, tout apprendre, dévorant tout et ne pouvant me résoudre à rien étudier. Et qui sait jusqu'où se fût prolongé cet état de trouble et d'inquiétude où l'enthousiasme tenait de l'ivresse, et où il y avait du charme jusque dans la perplexité, si je n'eusse trouvé un guide qui me sauvât de moi-même, en me rendant à moi-même? Ce guide fut Drouais, qui avait été témoin de mon anxiété, qui partageait ma passion, et qui répondit à ma confiance par son amitié. Drouais joignait au sentiment élevé d'un artiste les lumières d'un esprit cultivé; il entendait ma langue, et il m'apprit la sienne. Travailleur infatigable, il venait me réveiller chaque jour. Je partais avec lui de grand matin. Nous allions voir ensemble quelqu'un de ces grands monumens dont Rome abonde; là, il m'indiquait ma tâche de la journée, et, le soir, il me demandait compte de mon travail, en rectifiant mes études, si j'avais été obligé d'aborder la figure. M. Peyre, par ses savantes leçons, m'avait initié à la connaissance de l'antique; Drouais me le montrait de l'ame et du doigt, et il me le montrait non plus seulement en perspective, non plus aligné froidement sur le papier, mais debout sur le terrain, mais vivant de toute la vie de l'art et animé par tous les souvenirs de l'histoire. Sans Drouais, perdu au milieu de Rome, j'aurais peut-être été perdu pour moi-même; avec Drouais, je me retrouvai dans Rome tout ce que j'étais, et c'est à lui que je dois d'avoir connu Rome tout entière, en devenant moi-même tout ce que je pouvais être. » Ainsi

nous parlait M. Percier, et en recueillant de sa bouche ce souvenir de sa jeunesse, il nous semblait qu'il nous expliquait lui-même le secret de sa destinée.

Il manquait pourtant encore à M. Percier quelque chose pour accomplir toute cette destinée. Il avait eu un habile maître et rencontré un excellent guide; il lui fallait un ami, un compagnon de ses études, un homme qui partageât tous ses goûts, tous ses travaux, et ce bonheur l'attendait encore à Rome; M. Fontaine l'y avait précédé d'une année. Ainsi, sortis à peu de distance l'un de l'autre de la même école, se trouvèrent réunis à Rome, dans ce grand sanctuaire de l'étude, deux jeunes artistes qui avaient ensemble tant de rapports de goûts et une instruction pareille avec une ardeur égale. Dès ce moment, l'amitié qui avait commencé entre eux dans l'atelier de M. Peyre, devint une liaison de toute la vie; dès ce moment, les travaux, les voyages, les disgraces, les succès, l'habitation, le plaisir, la peine, tout devint commun entre eux, et l'on vit naître, au sein des jouissances de l'étude et des illusions de la jeunesse, cette association de deux grands talens, qui, dans le cours d'une longue vie, a résisté à tout, au temps, à l'adversité, à la fortune, à la gloire même, et qui a été pour l'art un si grand honneur, et pour notre siècle un si grand exemple. C'était sous les auspices de Drouais que s'était formée cette union dont il était l'ame et dont il continuait d'être l'oracle. Mais bientôt Drouais leur fut enlevé par la petite-vérole, et le premier travail fait en commun par les deux amis fut l'humble monument consacré à sa mémoire dans l'église de *Santa-Maria in Via Lata*, monument qui fut exécuté aux frais des pensionnaires de Rome, par Michalon, l'un d'eux, sur les dessins de MM. Percier et Fontaine. En rappelant ce noble et touchant hommage rendu par toute notre jeune école à cet artiste, dont la mort prématurée fut un deuil général, puis-je me défendre du sentiment que nous avons tous éprouvé à l'aspect de cette tombe qui se ferma si tôt sur un talent si plein d'avenir? Drouais, déjà célèbre par son grand prix, par un tableau qui avait intéressé la France entière à son succès et inquiété David lui-même dans sa gloire, Drouais meurt à la fleur de l'âge, sans avoir pu réaliser presque rien de ce qu'il promettait; il meurt, enseveli tout entier dans son premier triomphe, ne laissant, au début d'une carrière qui devait être si brillante, qu'une grande espérance déçue et un grand souvenir pour l'amitié. Mais, s'il manque à sa propre destinée, il est du moins pour quelque chose dans celle de M. Percier, et si la France perd en lui un grand peintre, elle lui doit un grand architecte. Honorons donc,

sur cette tombe, où se trouve inséparablement uni le souvenir de deux artistes chers à la France, la mémoire de Drouais et celle de Percier; et que, parmi ces jeunes talens qui vont chaque année chercher à Rome les premières leçons de l'expérience et les premières émotions de la gloire, il n'y en ait pas un seul qu'un pieux devoir ne conduise à cette ancienne paroisse de notre Académie de France pour y acquitter, sur cette tombe modeste, au nom de l'art et de la patrie, la dette commune du génie et de l'amitié!

On comprend maintenant avec quelle ardeur, avec quelle application M. Percier, inspiré par un tel guide et appuyé sur un tel ami, se livra à l'étude des monumens romains de tout genre et de tout âge. Si j'ajoute que jusqu'à lui, et peut-être même depuis lui, aucun des artistes appelés à jouir de la pension de Rome n'a profité avec autant de zèle d'un séjour si utile au talent de l'architecte, ce ne sera encore qu'un hommage que je rendrai à la vérité. On se ferait difficilement une idée de la quantité d'études que M. Percier avait rapportées de Rome, dont la mise au net, exécutée avec ce soin précieux et ce goût exquis qu'il mettait à tous ses travaux, a pour ainsi dire rempli le cours entier de sa vie, et dont le recueil, partagé entre quelques-uns de ses plus habiles élèves comme entre des membres de sa famille, forme la plus belle partie de son héritage, le legs le plus digne à la fois de son école et de lui-même. L'étude de Rome et de ses monumens a donc été la pensée unique, l'occupation constante de M. Percier. Mais cette étude, toujours dirigée par une intelligence profonde, n'avait pas pour but de reproduire servilement des édifices ou des formes d'architecture qui ne conviennent plus à nos mœurs ou qui n'entrent pas dans nos habitudes. C'est l'œuvre d'un talent vulgaire, ou plutôt c'est l'erreur d'un faux savoir, en architecture comme en toute autre chose, de copier les monumens au lieu de se borner à les imiter, et de croire qu'on produit des chefs-d'œuvre quand on ne fait que les calquer. Il ne manquera jamais d'hommes capables de refaire ce qui a été fait, de bâtir au XIXe siècle dans le style de la renaissance, comme d'écrire dans la langue de Ronsard ou de peindre dans le goût de Cimabue. Mais ces contrefaçons d'un art qui n'est plus ne servent en réalité qu'à mettre en évidence l'impuissance de ceux qui s'en font un moyen de succès, et c'est toujours en vain qu'on essaie de ressusciter, à l'usage d'une société nouvelle, des formes, des idées, des images créées pour le besoin d'une société défunte. Chaque siècle a son génie, chaque civilisation ses élémens qui lui sont propres, et vouloir faire de la renaissance dans un

temps tel que le nôtre, c'est prouver qu'on ne comprend pas la renaissance et qu'on connaît mal notre siècle; c'est tenter ce qu'il y a de plus impossible au monde, de donner de la vie à ce qui n'en a plus et de l'originalité à ce qui manque d'invention : puérile et laborieuse fantaisie, qui peut bien amuser des esprits faux sans trop d'inconvéniens, tant qu'elle ne s'exerce que dans le domaine de la langue, mais qui peut coûter cher à l'état, quand elle se prend à l'architecture et qu'elle s'attaque au budget.

M. Percier avait trop de bon sens et de goût pour tomber dans de pareilles méprises. Ce qu'il admirait dans l'antique et ce qu'il cherchait à lui emprunter en l'étudiant, ce n'était pas telle ou telle forme d'architecture, toujours facile à prendre quelque part et à plaquer ailleurs; c'était son principe du grand et du beau, du correct et du raisonnable, qui respire dans toutes ses œuvres, qui brille dans ses moindres fragmens; c'était encore sa faculté de se prêter à toutes les applications, de se convertir à tous les usages, en offrant des modèles pour tous les cas. Ce qu'il admirait aussi dans la renaissance et ce qu'il voulait imiter d'elle, c'était l'heureux exemple qu'elle avait donné, dans les œuvres d'un Brunelleschi, d'un Bramante, d'un Palladio, d'un Peruzzi, d'un Vignole, de ces formes antiques appropriées aux besoins d'une société moderne, de ces élémens d'un art romain employés à l'usage d'une civilisation chrétienne, de manière que le nouvel édifice offrît tout le caractère d'un monument original. Et voilà l'importante leçon que M. Percier trouvait partout à Rome, voilà ce qu'il recherchait dans les édifices de la renaissance comme dans les ruines de l'antiquité, sans s'épargner aucune fatigue, sans reculer devant aucun obstacle. Citons ici un trait qui peint bien son caractère, et qui nous dispensera d'en citer d'autres.

Il existe à Rome beaucoup de maisons religieuses renfermant des débris d'antiquité, et même construites en partie de matériaux antiques, mais qui sont interdites au public. M. Percier, tout en exploitant le vaste champ que la Rome des Césars et des papes offrait à sa studieuse ardeur, ne pouvait se résoudre à rester privé de la connaissance de ces précieux débris, que le respect du lieu sacré dérobait à des yeux profanes. Voici le moyen qu'il imagina pour pénétrer dans ces retraites, que la coutume du pays rend impénétrables. Il avait remarqué que, dans certaines fêtes solennelles, la procession des religieux s'adjoignait un nombre plus ou moins considérable de personnes du monde, liées à la même confrérie, et que tous, moines et laïques, confondus sous le même costume et portant un cierge à la

main, rentraient ensemble dans le cloître après avoir suivi dévotement la procession. Il n'en fallut pas davantage pour que notre architecte, assimilé aux membres d'une confrérie, se mît à suivre toutes les processions, où il portait son cierge comme les autres, mais où il portait de plus son livre de dessins et son crayon; et c'est de cette manière qu'introduit à la suite des religieux, et oublié dans un coin du couvent, il put mettre à profit le temps qu'on lui laissait pour dessiner tout ce qui s'offrait à ses yeux, tout ce qui tombait sous sa main. Les camarades de M. Percier, surpris de cette habitude qu'on ne lui avait pas vue d'abord, le plaisantaient beaucoup sur cette ferveur de dévotion dont il s'était tout à coup épris; les quolibets de l'école et les charges de l'atelier n'étaient pas épargnés à l'artiste, qui se montrait ainsi, dans les rues de Rome, avec le cierge d'un pénitent. Mais M. Percier resta ferme à toutes ces attaques; il continua de suivre les processions, et même les enterremens, pour peu qu'il eût l'espoir de découvrir et le temps de dessiner quelque fragment antique; et nous l'avons entendu dire, en nous montrant avec un air de triomphe un beau vase antique qui figure dans un de ses frontispices, et dont l'original existe dans une sacristie de Rome : « J'ai servi une messe pour avoir ce vase. »

Les nombreux dessins que M. Percier envoyait chaque année de Rome à l'Académie d'architecture, d'après des études de son choix, avaient donné à ses maîtres une si haute idée de ses talens, qu'arrivé au terme de sa pension, il reçut pour sujet de sa *restauration* ce qu'il y avait de plus beau et de plus difficile à exécuter en ce genre, la *restauration de la colonne Trajane*. Déjà le choix d'un pareil sujet était un hommage rendu au zèle et à l'habileté du jeune architecte. On y ajouta une faveur nouvelle, l'avantage de prolonger d'une année son séjour à Rome, pour qu'en fait de moyens d'étude rien ne manquât à la perfection du travail qu'on attendait de lui. L'ouvrage de M. Percier répondit à tout ce qu'on avait fait pour lui et à tout ce qu'on le croyait capable de faire lui-même. La *restauration de la colonne Trajane*, en huit grands dessins, offrant, avec un mérite d'exécution digne de l'original, l'ensemble et les détails de ce monument, un des plus beaux et des plus complets de la Rome impériale, excita l'admiration de l'Académie, qui consigna sur ses registres l'expression de ce sentiment dans les termes les plus honorables pour M. Percier. C'était à la fin de 1790, presque à la veille du jour où les académies allaient cesser d'exister, que ce travail parvenait à l'Académie. Le rapport qui en contenait l'éloge fut presque le der-

nier acte de cette compagnie; il était impossible de clore plus dignement l'histoire de l'ancienne Académie, ni d'inaugurer d'une manière plus heureuse l'avénement de la nouvelle école.

Cependant, la révolution qui s'accomplissait alors en France et qui tenait en éveil toutes les intelligences et toutes les forces de l'Europe, avait porté la terreur dans les états du pape. Ce qui se trouvait de Français à Rome était réduit à fuir par des routes détournées et exposé à rencontrer partout des yeux ennemis. M. Percier fut le seul qui ne se troubla pas dans cette émotion générale. Il prit tranquillement le chemin de la France, et le chemin le plus long, à travers la Marche d'Ancône, avec son portefeuille sous le bras et son crayon à la main, marchant à pas lents, dessinant tout le jour, s'arrêtant devant chacun de ces précieux témoins de l'histoire de l'art dont le sol de l'Italie est semé, et trouvant partout, au lieu de la haine du nom français, l'hospitalité de l'artiste. C'était sans doute, au sein de ce pays où fermentaient tant d'idées nouvelles parmi tant d'habitudes anciennes, quelque chose de curieux à voir qu'un jeune architecte seul paisible parmi des populations inquiètes, seul occupé à suivre les traces de la renaissance en des lieux où tout se préparait pour le passage d'une révolution, ne voyant dans cette Italie, livrée à toutes les traditions du passé et à toutes les chances de l'avenir, que l'architecture sous toutes ses formes et l'art à toutes ses époques; à Rimini, où il admire, devant la belle cathédrale des Malatesta, le premier chef-d'œuvre de la renaissance, dans celui de l'architecte qui donna le premier commentaire de Vitruve, montrant ainsi comment il faut entendre et appliquer les anciens; à Ravenne, cette capitale de la monarchie des Goths, où il n'y a pourtant rien de gothique, mais où se trouvent deux types originaux d'un art nouveau, la première église byzantine de l'Occident à côté de la vieille basilique du christianisme primitif; à Venise, où tous ses secrets de l'art de bâtir sont cachés au sein des lagunes, et toutes les magnificences étalées au-dessus des flots avec une profusion de richesse qui semble réfléchir l'Orient et tenir de la féerie; à Padoue, à Vérone, où l'art des Vauban apparaît déjà tout formé dans les œuvres d'un San-Micheli, avec cette différence que l'architecture militaire s'y montre plus ornée, sans être moins savante; à Mantoue, où Jules Romain s'est bâti, dans le palais ducal, un monument qu'il remplit seul aujourd'hui de sa gloire; à Vicence enfin, où l'on peut dire que Palladio se montre avec toute son ame, comme avec tout son génie, dans la décoration de sa patrie. C'étaient là les leçons que M. Percier recueillait à chaque

pas, en traversant lentement les Légations et la Lombardie, et en suivant, jusque dans notre pays, à Arles, à Nîmes, à Orange, les moindres traces de l'art antique, si imposant encore sur le sol de la Provence; c'était là le fruit de six années d'études en Italie qu'il rapportait à la France.

Mais, en revenant à Paris, notre architecte n'y retrouvait plus ce qu'il y avait laissé, ni ce qui pouvait lui procurer, avec l'emploi de ses talens, le prix de ses travaux. Le 10 août 1792 avait bien changé l'aspect du château des Tuileries. Le palais de Philibert Delorme avait perdu ses hôtes augustes, et l'humble demeure de son père était transformée en corps de garde. Ce fut là pour M. Percier, au terme de ces six années d'étude et d'enchantement, une de ces soudaines et terribles révélations qui produisent l'effet d'un réveil subit au milieu d'un rêve agréable. Mais pour perdre ainsi tout d'un coup toutes ses espérances d'avenir avec toutes ses illusions du passé, notre artiste de se découragea pas. Il lui restait une double ressource en lui-même et dans l'ami qui avait été son compagnon d'études à Rome, et qui se trouvait, comme lui, fugitif de Rome et égaré à Paris. C'est alors que ces deux hommes, rapprochés plus que jamais par le sentiment et par le besoin, se réunissent pour ne plus se quitter; ils mettent en commun tout ce qu'ils possèdent, et qui se réduit à peu près à leur portefeuille; ils habitent ensemble une chambre, où il n'y a guère de meuble que la table où ils travaillent à côté l'un de l'autre; et c'est dans cette demeure, où ils sont cachés pour tout le monde, où la révolution elle-même n'aurait pu les découvrir, s'ils eussent été des proscrits, au lieu de n'être que des artistes, que la fortune vient les chercher. Sous quelle forme? C'est peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans l'histoire de M. Percier, parce qu'il s'y trouve, avec un trait particulier aux deux artistes, une leçon qui peut profiter à tout le monde.

L'homme qui vint frapper à leur porte était un fabricant de meubles qui avait obtenu la fourniture du mobilier de la convention, et cet homme venait demander des dessins de bureaux et de fauteuils à des mains qui ne s'étaient exercées jusqu'alors que sur les bas-reliefs de la colonne Trajane et sur les moulures du Panthéon. Mais ces mains étaient encore obscures, et c'était cette obscurité même qui leur valait la visite du riche entrepreneur. Nos deux artistes acceptent avec joie l'occasion qui leur est offerte de faire une première application de leurs études à des œuvres si peu dignes de leurs talens. Les voilà qui se mettent à dessiner tout un mobilier nouveau pour une

assemblée républicaine, et qui, à la place de ces formes surannées du dernier siècle, se hasardent à produire quelque chose du goût antique. Cet essai leur réussit; un premier travail, payé d'un prix qu'on n'oserait pas citer aujourd'hui, mais que la rareté du numéraire rendait alors très avantageux, leur attira d'autres commandes du même genre. Dès ce moment, la plume et le crayon de M. Percier et de son ami ne furent plus employés qu'à dessiner des étoffes, qu'à esquisser des meubles; ils travaillent pour les manufactures de tapis et de papiers peints; ils produisent des compositions pour les décorations de théâtres; ils font des modèles pour les bronzes, les cristaux, l'orfévrerie; et tandis qu'ils s'exercent ainsi de toute manière à introduire dans l'ameublement moderne les formes du mobilier antique, avec le sentiment et le goût qui leur sont propres, c'est à peine s'ils s'aperçoivent qu'avec leur fortune qui commence, c'est une révolution qui s'accomplit par eux dans les habitudes domestiques d'une société qui ne les connaît pas encore, même pour tapissiers, et qui plus tard les reconnaîtra pour de grands architectes dans l'arc-de-triomphe du Carrousel et dans l'achèvement du Louvre. Qui peut dire maintenant quelle a été, dans cette seule période de leur destinée, l'influence de ces deux architectes, alors pauvres et ignorés, qui, du sein de leur mansarde aérienne, renouvelaient toute l'industrie française, et rendaient l'étranger même tributaire de nos modes rajeunies et de nos goûts épurés? Qui peut dire ce que le commerce de la France dut aux talens réunis de M. Percier et de M. Fontaine, à ne voir que le *Recueil des Décorations intérieures*, qu'ils ont publié ensemble, comme ils l'avaient composé en commun, où se trouvent, avec les meubles qu'ils firent exécuter à Paris, ceux qui leur furent demandés pour l'Espagne, pour la Prusse, pour la Pologne, pour la Russie? Ainsi, des nations ennemies de la France recevaient, dans le domaine du goût, la loi de deux artistes français; et la conciliation des peuples, cette œuvre toujours si difficile à la politique, et qui ne paraît pas être devenue beaucoup plus aisée de nos jours, malgré les progrès de la civilisation, cette œuvre pour laquelle on paie si chèrement tant de diplomates, s'opérait à bien peu de frais, du moins dans la sphère de l'industrie, par la main de deux pauvres architectes.

Au milieu de ces occupations si peu faites en apparence pour de pareils hommes, M. Percier et son ami ne négligeaient aucune occasion d'exercer l'art qui avait été l'objet de leurs études. Un membre de la section de Saint-Joseph, devenu possesseur de l'église de ce nom, convertie de nos jours en marché de comestibles, leur demande

une restauration de la façade principale de cet édifice. Ce fut là leur premier travail de construction, et il mérite d'être remarqué, même dans une carrière signalée par tant de beaux monumens, par l'adresse avec laquelle ils surent donner à une masure à forme de pignon un aspect digne de l'Italie. Un de leurs anciens camarades, M. Lecomte, chargé de disposer la salle de la convention dans le château des Tuileries, a recours à leurs talens pour produire un projet qu'il ne pouvait à lui seul développer assez rapidement, dans un temps où les évènemens marchaient toujours plus vite que les travaux. C'est à la même époque qu'il s'ouvrit un concours public pour un projet de salle d'assemblée nationale. MM. Percier et Fontaine ne craignirent pas d'y paraître; il n'avaient alors ni renommée à perdre, ni fortune à risquer; ils ne pouvaient que gagner à se commettre, même avec des rivaux dignes d'eux; et si les concurrens étaient nombreux, comme cela arrive ordinairement, la plupart étaient habiles, ce qui est un peu plus rare. MM. Percier et Fontaine obtinrent le monument par un jugement solennel; mais ce projet, remarquable par une grande et noble disposition, resta sans exécution. Les révolutions exaltent les têtes, échauffent les imaginations, elles produisent peu de travaux durables; elles enfantent beaucoup de projets qui demeurent à l'état de programme ou de ruine, et, en fait de monumens, elles en détruisent encore plus qu'elles n'en votent, et surtout qu'elles n'en achèvent. Telle est aussi la double instruction que nous procure la vie de M. Percier. En même temps qu'il composait pour la révolution des monumens qu'elle ne devait point bâtir, il s'occupait à reproduire par le dessin une partie de ceux qu'elle menaçait d'abattre. Nous devons à M. Percier de nous avoir conservé, autant qu'il pouvait dépendre de lui, plusieurs des plus remarquables édifices de notre pays, qui n'existent plus aujourd'hui que dans son portefeuille. Nous lui devons même d'avoir sauvé de la proscription des monumens qui existent encore; si la Porte-Saint-Denis excite justement notre orgueil national, c'est que M. Percier, avec son patriotisme de citoyen et son enthousiasme d'artiste, se plaça devant ceux qui voulaient la détruire. C'est ainsi qu'il a été donné à la main d'un seul homme de réparer presque autant de ruines qu'une révolution en put faire.

Enfin arriva le consulat, cette époque à jamais mémorable dans les fastes de notre pays. Napoléon, avec ce coup d'œil d'aigle qui découvrait partout les hommes supérieurs pour les mettre partout à leur place, distingua dans la foule, où ils étaient encore cachés, nos

deux artistes, alors sans autre recommandation que leurs talens, sans autres patrons qu'eux-mêmes; il les fit du premier coup architectes du Louvre et des Tuileries, et cette élévation si subite d'hommes la veille encore si inconnus n'excita nulle part d'étonnement ni d'envie. C'est qu'en ce temps où une haute intelligence présidait aux destinées de la patrie, une volonté ferme imposait silence à toutes les passions, comme elle inspirait confiance à tous les esprits. Le pouvoir avait son action libre et facile en face d'une société qui s'abandonnait tout entière au génie d'un homme. Il n'avait pas à se défendre contre ces ligues savantes de la médiocrité et de l'intrigue qu'on a vues, en d'autres temps, dominer le gouvernement par la peur, le public par la flatterie, et s'imposer à l'un et à l'autre par le bruit qu'elles font. Auprès d'un caractère de la trempe du premier consul, la peur avait peu de prise, la flatterie peu de faveur; il ne souffrait autour de lui d'autre bruit que celui de sa renommée. Il pouvait donc choisir ses architectes aussi librement et avec la même autorité que ses lieutenans, et la France était toujours disposée à applaudir à des choix qu'elle trouvait toujours justifiés par le mérite et consacrés par la gloire. C'est ainsi que MM. Percier et Fontaine devinrent les architectes du consulat et de l'empire; c'est à ce même titre qu'après la chute de l'empire ils demeurèrent l'un et l'autre à leur poste, où une révolution nouvelle respecta, dans ces deux débris du régime impérial, quelque chose de plus encore que les droits du talent; et c'est de cette manière que le nom de M. Percier, lié à l'histoire du Louvre et associé pour ainsi dire à son inviolabilité, a mérité de vivre autant que lui.

A partir de cette époque de la vie de M. Percier, qui est presque l'histoire de l'architecture en France durant un quart de siècle, il devient difficile d'énumérer seulement les travaux qui la remplissent, et plus difficile encore de séparer le compte de ces travaux de celui qui appartient à une autre vie. Mais aussi, pourquoi me ferais-je un devoir pénible de séparer dans ces pages ce qui doit rester uni dans l'histoire? Ne serait-ce pas une injustice, que d'établir des distinctions là où nous ne trouvons que des rapports? Et, quand nous avons à louer, dans la vie de M. Percier, cet exemple si rare de deux hommes supérieurs confondus pour ainsi dire en une même existence, n'y aurait-il pas une sorte de sacrilège à désunir ce qu'avait joint l'amitié? N'est-ce pas, d'ailleurs, le trait le plus saillant de cette destinée commune de deux grands artistes que cette union inaltérable dans des travaux où chacun devait apporter sa part d'ima-

gination, de goût, de talent, sans rien perdre de son originalité, comme sans nuire à l'inspiration de l'autre; où il devait y avoir entre eux conflit perpétuel, en même temps que conciliation constante, et, de part et d'autre, le même sacrifice de volonté, la même abnégation d'amour-propre, pour arriver à un résultat qui les satisfît toujours l'un et l'autre? Pour qui a pu comprendre ce suprême effort, renouvelé chaque jour et continué durant toute une vie, de deux talens distincts, ainsi associés dans une même œuvre, de deux caractères d'artistes qui n'en font qu'un, de deux existences d'hommes qui n'offrent, dans le cours de plus d'un demi-siècle, que le spectacle d'une association sans trouble, d'une émulation sans jalousie et d'une amitié sans nuages, n'y a-t-il pas là le plus bel éloge de M. Percier et de M. Fontaine? Et puis-je supprimer de la vie de l'un ce qui honore le plus la carrière de tous les deux?

Le consulat, qui avait trouvé tant de ruines à réparer, et l'empire, qui eut le temps de construire tant de monumens, au milieu de tant de conquêtes à poursuivre, avaient besoin, pour tant de projets, d'architectes dont la pensée fût aussi prompte et la main aussi sûre que le génie qui y présidait. J'ai déjà dit que tous ces travaux furent confiés à M. Percier, en collaboration de M. Fontaine, et cela suffit pour faire comprendre quelle immense tâche fut remplie par ces deux hommes. Les restaurations de Malmaison, de Saint-Cloud, de Compiègne, de Fontainebleau, auraient pu occuper chacune un seul architecte; mais ces travaux, si importans et si variés, n'étaient rien auprès de la restauration de l'intérieur des Tuileries et de l'achèvement du Louvre, en y joignant l'embellissement de l'Élysée-Bourbon, la rue de Rivoli, la place du Carrousel, et l'arc de triomphe: grandes et belles constructions, où le talent des deux artistes s'est exercé sur tous les types qui vont de l'antiquité à la renaissance, et du siècle de Louis XIV au nôtre. En même temps que M. Percier et M. Fontaine réparaient tant d'anciens monumens et qu'ils en élevaient tant de nouveaux, ils avaient à exécuter de nombreux projets pour des fêtes publiques, pour de grandes solennités, telles que celles du sacre de Napoléon au Champ-de-Mars et à Notre-Dame, et celles du mariage de l'empereur. Plus tard, ils eurent à présenter de plus nombreux projets encore pour ce palais du roi de Rome, qui fut si souvent refait sur le papier, chaque fois avec une magnificence nouvelle, toujours par la main de MM. Percier et Fontaine, et qui finit, après avoir suivi les progrès de la fortune de l'empire et ceux de sa décadence, par n'être qu'un grand rêve dans l'histoire d'une grande époque, sans laisser de

traces que dans le portefeuille de nos deux architectes. Ai-je besoin d'ajouter que tous ces projets de monumens, qui n'existaient qu'en dessin, offraient aux yeux de l'artiste et du public le mérite d'édifices exécutés en réalité, tous aussi étudiés que s'ils devaient durer toujours, et tous accomplis dans leur genre? On se rappelle encore l'effet que produisit la belle décoration du portail de Notre-Dame à l'occasion du sacre de Napoléon; le caractère en était si grandiose, le style si bien en rapport avec celui de l'édifice, et c'était, de la part d'un homme aussi nourri que M. Percier des modèles de l'antiquité, un si rare effort de savoir, d'imagination et de talent, de s'être ainsi constitué architecte du XII[e] siècle pour une décoration d'un jour, que tout le monde fut frappé d'admiration, et les journaux, qui publièrent que ce qui n'était encore qu'un châssis de toile deviendrait bientôt un monument de pierre, ne furent cette fois que les échos de la pensée publique. Plût au ciel que les bruits de la presse, même lorsqu'ils sont des vérités, valussent toujours un pareil mensonge! et que n'est-il permis de se faire, pour quelque monument d'une autre époque, une illusion contraire, et d'y remplacer par la pensée la pierre par la toile!

Au milieu de tant de travaux auxquels il semble qu'ait pu suffire à peine toute l'activité de deux vies laborieuses, M. Percier et son ami n'abandonnaient pas leurs études de Rome et de l'Italie. Ils préparaient dans le silence du cabinet un *Recueil des Palais et Maisons de Rome*, qui parut dès 1798, et pour lequel ils obtinrent la collaboration d'un de leurs camarades, M. Bernier, admis en tiers dans l'intimité de leurs relations comme dans celle de leurs travaux. Ce recueil, qui semblait n'avoir été destiné qu'à leurs élèves, fut exécuté presque tout entier avec leurs seules ressources; M. Percier grava de sa main tous les frontispices de chaque livraison. Plus tard, l'accueil fait à cette publication les détermina à faire paraître un autre ouvrage du même genre sur les *Maisons de plaisance de l'Italie*, dont l'exécution, confiée aux plus habiles graveurs, répondit sans doute encore mieux à son objet, tout en laissant regretter le burin de M. Percier, dont on n'y retrouvait que la plume. D'ailleurs, personne n'ignore quelle fut en Europe l'influence de ces deux recueils sur le goût de l'architecture privée, rappelée à un sentiment de pureté, de noblesse et d'élégance dont elle avait perdu depuis long-temps la tradition. On eût dit que les modèles offerts par la main de M. Percier avaient plus de charmes que leurs originaux, et son livre fut plus puissant pour faire comprendre l'Italie que l'aspect de l'Italie même. Mais, où l'on

peut apprécier surtout cette heureuse influence de M. Percier, c'est dans les travaux produits au sein de son école et à son exemple. Le *palais Massimi*, de M. Haudebourt, les *palais de Gênes*, par M. Gauthier, ceux *de Florence*, par MM. Grandjean et Famin, ceux *de Rome*, par M. Letarouilly, la *villa Pia du Vatican*, par M. J. Boucher, les *Œuvres de Vignole*, par MM. Debret et Lebas, tous élèves de M. Percier, sont autant de résultats de son enseignement, et l'on pourrait dire autant d'expressions de son génie; ce sont, en tout cas, des œuvres qui ajoutent à la gloire du maître autant qu'elles honorent leurs auteurs.

Pour suffire à tant de travaux, pour satisfaire aux devoirs d'une école qui s'accroissait d'année en année, et où se pressaient une foule d'hommes attirés par la renommée du chef de tous les points de l'Europe comme de la France, il fallait que M. Percier eût toujours le crayon à la main pour dessiner, et il est certain qu'il s'était rendu cet instrument si familier, que, pour lui, dessiner c'était enseigner, c'était bâtir, c'était vivre. C'est par là que M. Percier appartient à l'école de ces grands architectes de la renaissance, Bramante, Serlio, Palladio, Vignole, Pirro Ligorio, qui nous ont laissé tant et de si beaux dessins, qu'on s'étonne, à voir ces dessins, qu'ils aient tant construit, et qu'on ne s'étonne plus en les voyant qu'ils aient produit des monumens si parfaits. Mais, pour chercher plus près de nous un exemple qui rende ma pensée plus sensible, je dirai que M. Percier, toujours armé de sa plume dans toutes les circonstances de sa vie, produisait des dessins comme La Fontaine des fables, sans y montrer le moindre effort, sans presque paraître y penser, tant il y apportait d'aisance et de grace, en même temps que de soin et de goût. C'est qu'en effet il y avait, entre notre inimitable fabuliste et notre grand architecte, quelque chose de commun qui se révèle aux admirables vignettes composées par M. Percier pour la magnifique édition du *La Fontaine* de M. Didot. Dans ces petits tableaux, où la main qui restaura la colonne Trajane et qui acheva le Louvre, met en scène des philosophes de toutes sortes, animaux et personnages, le cadre est tracé avec tant de goût, les accessoires sont si bien adaptés au sujet, et l'architecture répond si bien à l'action, que la fable entière se retrouve dans la vignette. Il y a de la malice et de la bonhomie, de la philosophie et de l'esprit, dans cette architecture faite à l'usage des animaux, où le paysage a toujours un sens, les fabriques toujours une moralité; l'artiste s'y montre réellement fabuliste à sa manière, comme le poète.

A partir de 1814, où M. Fontaine demeura seul chargé des travaux d'entretien qu'exigeaient les palais de nos rois, M. Percier se livra tout entier aux soins de son école, en même temps qu'à des études de restauration des principaux édifices de la France et de l'Italie. Fontainebleau, dont il venait de réparer les ruines, qui dataient de plus d'un siècle, lui fournit un recueil complet de dessins coloriés avec le plus grand soin, où l'édifice de François Ier reparaissait avec toute son ancienne splendeur, avec toute sa fraîcheur primitive. Ce recueil, qu'il avait l'intention de publier, contient, outre la *galerie de Diane*, entièrement détruite aujourd'hui, une restitution de la fameuse *salle des Fêtes*, telle qu'elle avait d'abord été conçue; et c'est à l'aide d'un petit nombre d'élémens épargnés par la destruction, ou de simples indices habilement interprétés par le savoir et le goût, que l'œuvre de Serlio et celle du Primatice renaissaient à une existence nouvelle sous la main de M. Percier. En même temps, il s'exerçait sur un programme tout différent, sur le grand *hôpital de Milan*, monument de ce genre qu'il prisait au-dessus de tout autre, pour son excellente disposition et sa majestueuse ordonnance, et dont il fit une magnifique restauration. Plus tard enfin, il s'était donné pour sujet d'étude la restauration des *palais de Gênes*, envisagée sous le rapport le plus difficile, celui qui consistait à y mettre d'accord les principes d'un goût pur et sévère avec l'effet magique de leurs somptueux escaliers. Et c'est à cette époque de sa vie, où il embrassait ainsi dans ses études tant de beaux monumens de la renaissance dont il s'était rendu le goût si familier, qu'il exécutait pour un prince de Pologne une petite église gothique, si bien conçue dans son ensemble, si soigneusement étudiée jusque dans sa charpente et dans ses moindres détails, qu'on crut voir un édifice du XIIe siècle, et qu'il sembla que M. Percier n'eût jamais fait autre chose, ni vécu dans un autre temps. C'est qu'avec le caractère de talent qui lui était propre et qui pouvait servir à son siècle, il possédait ce tact fin et délicat qui rend l'architecte capable de concevoir, de bâtir ou de restaurer chaque monument dans les conditions de goût et de style qui lui appartiennent, ce savoir sûr et profond qui permet d'assigner à chaque forme d'architecture son légitime emploi, de mettre chaque ornement en son lieu et chaque style à sa place; qualités précieuses qui constituent la véritable originalité, si différente de cette originalité du faux savoir, qui confond tous les styles et mêle toutes les manières, qui fait de l'antique sans intelligence, comme du gothique sans conviction et de la renaissance sans étude, et qui ne produit que

des œuvres surannées à leur apparition et vieilles dans leur nouveauté, où manque l'unité, principe de la grandeur en toute chose, et la raison, source du plaisir en architecture.

Ces principes, qui dirigeaient M. Percier dans ses travaux, étaient aussi ceux qu'il propageait dans son école, et qui rendaient cette école la première de l'Europe. M. Percier y régnait véritablement par l'autorité de sa doctrine, jointe à celle de son exemple, et peu de maîtres, en aucun temps, ont joui d'une influence plus haute, plus étendue et plus durable. A cette époque, où la France comprenait une partie considérable de l'Europe, il était naturel que cette influence de M. Percier s'exerçât dans toute cette vaste sphère que remplissait la puissance de son pays. Mais quand la France perdit l'empire, M. Percier, réduit à lui seul, conserva son école, et par elle son autorité; l'Europe resta, pour l'architecture tributaire, encore d'un Français. C'est le goût de M. Percier, c'est son esprit qui continua de dominer, là où notre force avait été vaincue par les élémens ou par les hommes, là où nos armes mêmes n'avaient pu pénétrer; à Londres, à Saint-Pétersbourg, comme à Vienne, à Madrid, à Berlin, tout ce qu'il y a maintenant d'habiles architectes en Europe, est sorti de cet entresol du Louvre où M. Percier a vécu. Mais, pour apprécier l'empire que cet artiste exerçait dans son école, et qui peut se comparer à celui que David possédait dans son atelier, et Napoléon dans son camp, il faudrait pouvoir se représenter cet homme à la haute stature, à la démarche grave, au costume sévère, tel que l'ont connu deux générations d'artistes qu'il a formées. J'essaierai donc de peindre, au physique comme au moral, le grand architecte dans l'intimité duquel ont vécu tant d'artistes de notre âge, et que j'ai pu moi-même contempler d'assez près pour en tracer une image qui soit d'accord avec leurs souvenirs.

Doué d'une grande taille, sans avoir jamais été robuste, M. Percier avait, dans sa démarche et dans son maintien, quelque chose de la tenue militaire; cette apparence venait aussi de son costume, qui était le même en toute saison, et qui ne varia jamais durant un demi-siècle. Son front arrondi et un peu saillant était large, mais d'un développement raisonnable; on y voyait le calme de l'esprit, la profondeur de la pensée et l'étendue de la mémoire. Son œil, un peu renfoncé dans son orbite, avait un regard pénétrant et fin, sans dureté. Avec un nez bien fait, des traits généralement réguliers, sa lèvre inférieure, légèrement saillante, donnait à sa bouche, gracieuse, du reste, une inflexion de bouderie qui tenait surtout à l'attention qu'il

mettait à écouter; qualité précieuse et plus rare qu'on ne le croit, car les hommes qui n'écoutent jamais et qui parlent toujours sont ceux qui croient tout savoir et qui ne peuvent rien apprendre. Toute sa physionomie, enfin, empreinte, quand il écoutait, d'un calme sérieux et grave, où il entrait néanmoins de la finesse et de la bonté, s'animait, quand il parlait, d'une manière singulièrement expressive. Sa parole vive et abondante s'embarrassait quelquefois par sa volubilité même; mais son expression toujours pittoresque, sa mémoire toujours présente, sa pensée toujours prompte, donnaient à son entretien un charme et en même temps une autorité que l'on ne peut rendre. Tel était le maître que jamais ses élèves n'abordaient sans éprouver une émotion qui les arrêtait souvent sur le seuil de sa porte, sans se sentir troubler en sa présence, et sans reprendre à sa première parole leur confiance en eux-mêmes par celle qu'ils avaient en lui. Jamais il ne donnait une leçon, sans commencer par y introduire un correctif, et ses avis, toujours motivés, se terminaient le plus souvent par une comparaison qui en adoucissait encore l'expression, sans en affaiblir la portée. Modeste de cette modestie vraie qui sied si bien aux hommes supérieurs, il ne parlait de ses propres travaux que lorsqu'il y était forcé, et seulement encore dans l'intimité, de même qu'il ne citait pour exemple que ce qu'il estimait dans les travaux d'autrui sans déprécier ce qu'il n'y approuvait pas. Ce qu'il y avait, enfin, de particulier à sa méthode et de propre à son caractère, c'était, en montrant partout ce qui se trouvait de bien, de chercher ainsi à le produire, en laissant les fautes dans l'ombre; bien différent de la plupart des maîtres, qui s'attachent aux défauts avec une sorte de satisfaction, comme s'ils y trouvaient une excuse pour eux-mêmes, encore plus qu'un enseignement pour les autres.

M. Percier s'était fait de ses élèves une famille si nombreuse et si dévouée, qu'il ne songea jamais à se procurer les douceurs d'une autre famille. Il eut encore, pour vivre ainsi libre de tout engagement, un autre motif, ou si l'on veut, une autre excuse; c'était la pensée qu'il ne cessa jamais de nourrir d'un voyage en Italie. Le désir de revoir le théâtre de ses anciennes études fut le rêve de toute sa vie, le projet qu'il se croyait toujours à la veille de réaliser, l'espoir qu'il poursuivait à travers toutes ses affaires comme au milieu de tous ses plaisirs. Mais la seule manière dont il lui fut donné de satisfaire ou de tromper cette espérance, ce fut par son assiduité au Théâtre-Italien, où il se croyait encore en Italie, et dont il ne manqua jamais une représentation, tant que le goût public y maintint

Cimarosa, Fioravanti, Zingarelli et Paer, qui lui rendaient sur le déclin de l'âge les premières impressions de sa jeunesse, avec les derniers échos de l'Italie. A mesure que les années s'accumulaient sur sa tête et avec elles les travaux et les devoirs, il se rattachait, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, à cette Italie qu'il ne devait pas revoir et dont il ne pouvait se résoudre à abandonner l'image. Il avait entrepris une *restauration* complète des *basiliques de Vicence*, de *Padoue* et de *Brescia*, travail immense qui remplit ses dernières années et qu'il achevait quand la mort le surprit : heureux du moins de n'avoir pas laissé incomplète cette œuvre de réparation. En même temps qu'il se faisait ainsi le continuateur des maîtres de la renaissance, il cherchait à se rendre leur contemporain, en ne se délassant qu'avec leurs souvenirs, comme en ne travaillant que sur leurs idées, et en ne bâtissant pour ainsi dire que sur leur terrain. Toujours occupé de ce beau siècle des arts dont il respirait l'esprit, dont il parlait la langue, il avait fini par ne plus lire que les *Vies des artistes* de Vasari, avec *il Corteggiano* de Balthazar Castiglione; et cette cour brillante et polie des ducs d'Urbin et de Ferrare, où la culture des esprits et l'élégance des mœurs s'embellissaient de tout le luxe des arts; cette maison savante et ingénieuse des Médicis, où Michel-Ange avait été élevé sous les yeux de Politien, M. Percier s'en était rendu le séjour si familier et le commerce si intime, qu'il était là comme dans sa patrie et dans son siècle, et qu'il nous apparaissait à nous, hommes de notre pays et de notre temps, comme un de ces vieux maîtres dont Vasari a écrit l'histoire. Il y avait en lui, dans sa personne, dans son langage, comme dans la tournure de ses idées, comme dans la direction de ses études, quelque chose qui sentait la renaissance, et l'on peut dire que c'est un débris du XVI[e] siècle, autant qu'un ornement du nôtre, que nous avons perdu en M. Percier.

C'est au sein de ces travaux, par lesquels il semblait véritablement étendre sa vie en recommençant sa jeunesse; c'est au milieu de ces douces et studieuses réminiscences qui n'avaient pas seulement pour lui le charme d'une illusion, mais l'intérêt d'une réalité, que la mort vint frapper M. Percier, sans l'abattre et sans le surprendre. Avec une constitution qui n'avait jamais été forte, et avec une santé qui était chancelante depuis plusieurs années, il avait pu voir de loin s'approcher la mort, et il l'attendait avec cette patience stoïque du sage, avec cette application laborieuse de l'artiste qui ne l'avaient jamais quitté. Les infirmités de l'âge et les douleurs mêmes de la maladie, à mesure qu'elles devenaient plus graves et plus fréquentes,

n'avaient pu lui arracher l'instrument de ses travaux et de sa gloire; il dessinait encore d'une main défaillante, et ses derniers dessins, toujours aussi remarquables par la finesse et par la précision du trait, montraient plus que l'habileté de sa main; ils témoignaient de la fermeté de son ame. On peut dire de M. Percier qu'il mourut la plume à la main, comme il avait vécu, et jamais, dans une carrière plus pleine, il n'y eut plus d'accord entre le commencement et la fin.

En terminant cette étude sur M. Percier, s'il m'était permis d'exprimer ma pensée tout entière, je dirais qu'entre tous nos contemporains c'est celui qui nous offre le modèle le plus accompli de la vie et du caractère de l'artiste. A quelque époque de sa carrière, dans quelque circonstance de sa vie qu'on l'envisage, c'est toujours de son art qu'on le trouve occupé, et toujours d'une manière qui tend à le perfectionner en s'honorant lui-même. Il avait cependant traversé des temps bien différens, où ne lui avaient jamais manqué ni les séductions du monde, ni les faveurs du pouvoir. Il avait vu la convention, où l'amitié de David pouvait servir à sa fortune. Plus tard, il assista à toutes les pompes de l'empire, où l'estime d'un grand homme eût pu tenter son ambition, en exaltant sa vanité. Sous la restauration, qui lui accorda aussi sa confiance, il eût pu devenir courtisan, sans cesser d'être architecte. De nos jours enfin, où tout le monde se croit propre à la politique, attendu qu'elle mène à tout, il n'eût tenu qu'à lui de faire de la politique en faisant de l'architecture. Mais, sous tous ces régimes, M. Percier ne fut et ne voulut être qu'un artiste. Jamais homme peut-être, avec des mœurs plus simples, des manières plus douces, une bienveillance plus universelle et plus sincère, ne montra tant de dignité dans sa conduite, tant de fermeté dans toute la suite de sa vie; jamais homme ne fut à la fois plus modeste et plus indépendant, non pas de cette indépendance hautaine et bruyante qui s'affiche et qui se prône, qui cherche la popularité pour atteindre le pouvoir, et qui cache souvent autant de servitude qu'elle étale d'opposition, mais de cette indépendance paisible et solitaire qui se montre égale dans toutes les positions, qui se suffit à elle seule et qui se contente de jouir d'elle-même, de cette indépendance, enfin, que la richesse ne donne que rarement, qu'elle ôte souvent, et qui en tient toujours lieu. M. Percier, dans son obscur entresol du Louvre, où il se trouvait si près de la cour, et dont il ne sortit jamais pour aller à la cour, nous représente le véritable sage autant que l'artiste éminent, l'homme sans ostentation comme sans faiblesse, qui vit pour lui et non pour les autres, en ne travaillant

que pour son pays, qui n'a d'idole que son art et non pas sa fortune, d'arbitre que sa raison, et de maître que sa volonté. Ajoutons un dernier trait qui peindra ce grand architecte mieux que toutes nos paroles. M. Percier avait acquis par tant de travaux une fortune honorable qu'il eût pu rendre énorme, si, avec sa renommée qui était immense, il eût employé ses loisirs, au lieu de restaurer sur le papier l'hôpital de Milan ou la basilique de Vicence, à bâtir sur le pavé de Paris des ministères et des bazars. Mais, en devenant riche, il ne fut pas plus esclave de la fortune qu'en d'autres temps il ne l'avait été de sa pauvreté. Il ne changea jamais rien à ses habitudes; il garda ses goûts simples et ses mœurs austères; il vieillit avec les mêmes principes et avec les mêmes amis; il vécut enfin, comme s'il n'avait pas cessé d'être pauvre, en travaillant comme s'il en eût toujours eu besoin pour vivre, et il laissa cent mille francs à cette école gratuite de dessin, où les enfans du peuple reçoivent cette première éducation de l'artiste dont il avait senti la nécessité; ajoutant ainsi à un grand bienfait une grande leçon, et léguant à cette école plus encore qu'une partie si considérable du fruit de ses travaux, l'exemple de sa vie entière, d'une vie toute de travail et d'étude, toute d'indépendance et d'honneur.

RAOUL-ROCHETTE.

DE LA RUPTURE

DIPLOMATIQUE

COMME CONSÉQUENCE

DU TRAITÉ DU 15 JUILLET.[1]

Les conséquences du traité du 15 juillet se déroulent avec une promptitude menaçante. Quels que soient les motifs qui aient dicté jusqu'ici la réserve et le silence de la France, son gouvernement ne peut plus ajourner une décision, ni garder plus long-temps le silence sur ses déterminations.

La France doit cette explication au monde comme à elle-même, à sa propre dignité comme à la justice de sa cause, à ses intérêts blessés par le traité comme à ceux des nations que ses armemens peuvent alarmer, et auxquelles elle ne doit laisser aucun doute sur la pureté de ses motifs et de ses intentions.

La France veut savoir où la conduisent ces immenses armemens. A l'étranger, les uns s'alarment du réveil de ses vieilles tendances agressives; d'autres disent, au contraire : « Ces armemens de la France n'ont lieu que pour en imposer, pour cacher sa faiblesse ou pour compléter des mesures de défense intérieure. La France n'a

(1) Nous devons communication de ce mémoire à un personnage étranger éminent dont l'opinion mérite de fixer l'attention du gouvernement français.

évidemment rien de réel, rien de juste à opposer au traité, puisqu'elle s'est bornée à dire aux puissances que le système qu'elles avaient adopté n'était pas le sien et *ne réussirait pas.* N'ayant pas protesté contre le traité, elle ne peut, quand il est en pleine exécution, en repousser les conséquences. Aussi le gouvernement ne songe-t-il qu'aux moyens de préparer l'opinion en France à les accepter. »

Telle est à l'étranger l'opinion universelle. Il est juste d'en tenir compte, puisqu'en définitive ce qui décidera de la guerre ou de la paix, ce ne seront pas les *intentions* de la France, mais bien *l'effet* que sa conduite produira sur les gouvernemens et sur les nations étrangères.

Mais si la France pense que la conduite des cabinets est injuste, attentatoire aux droits des nations, à la souveraineté et à l'indépendance du sultan, à l'intérêt et au droit qu'elle a de faire respecter cette indépendance; si la voie adoptée par les puissances, loin de mener au but qu'elles se proposent, tend, au contraire, à réaliser les catastrophes que le but avoué du traité est de prévenir; si ce traité qui, dans l'Orient, prépare convulsions intérieures, ruine et partage, produit du même coup dans l'Occident hostilité entre les puissances dont l'alliance étroite pouvait seule contenir la Russie, alors la France doit proclamer ces convictions; alors, sans préjuger quand elle voudra employer la force pour arrêter le mal, elle doit, avant tout, le dénoncer et protester, sous peine de s'en rendre complice par son silence.

Les armemens, seule mesure qu'on ait adoptée, n'ont rien indiqué sur les intentions réelles de la France. Cr, ce qu'il importait avant tout, ce qui pouvait seul suspendre l'exécution des mesures convenues entre les puissances, c'était d'éclairer la question, de montrer des déterminations arrêtées, en ayant bien soin de les motiver sur le respect des droits de tous.

L'Angleterre, par-dessus toute autre nation, a besoin d'être éclairée. De deux choses l'une: ou la France, ainsi que l'a assuré lord Palmerston, laissera exécuter le traité, et en subira les conséquences, et dans ce cas ses armemens sont une vaine menace qui retombera sur elle-même; ou bien si ses armemens sont le résultat d'une décision qui prévoit la possibilité d'une guerre, la France est alors tenue, en probité comme en vue de son propre intérêt, d'exposer au grand jour et sans perdre un instant ses intentions. Armer et se taire, c'est pousser la nation anglaise dans le sens russe; c'est la rendre hostile, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui; c'est plonger en aveugle les deux

nations dans l'abîme qu'un ennemi commun a creusé pour elles; c'est donner à la Russie l'appui de la nation anglaise.

Rompre à tout prix l'alliance anglo-française a été le but constant de la politique russe. Pour opérer cette rupture, la Russie a déployé toute son habileté, toutes ses ruses, et mis en jeu les mille passions qui agitent en sens divers les deux pays. Enfin, elle a réussi; son jeu maintenant, c'est de faire durer cette rupture, d'aveugler les deux nations et de les passionner l'une contre l'autre. Le remède est donc dans ce qui peut démasquer cette politique. Le gouvernement français doit, avant tout, se pénétrer de cette nécessité; tout ce qu'il fait en dehors de ce but a nécessairement pour effet de réaliser l'objet secret du traité.

Éclairer la nation anglaise, ce n'est point négocier avec son gouvernement. La France se met sur une base fausse dès l'instant où, au lieu de proclamer que le traité blesse la justice et le droit des nations, et porte atteinte à ses intérêts, elle négocie sur un détail d'exécution du traité. Cela dit, cela *compris* surtout, elle ne peut que refuser toute négociation sur cette base. Mais l'on s'écrie : « Prenez garde, vous allez blesser l'orgueil national de l'Angleterre, vous rallierez tous les partis autour du ministre dont la politique est encore blâmée aujourd'hui. » — Mais il est évident que le cours suivi jusqu'ici a précisément produit ce résultat. Il est donc urgent d'adopter une méthode nouvelle. La France n'a qu'un moyen d'éclairer la nation anglaise et d'éviter avec elle la guerre, qui autrement est inévitable. Ce moyen, c'est de la séparer hautement du ministre qui fait d'elle un instrument de la Russie, d'en appeler à la nation et à sa souveraine contre le ministre, d'exposer avec clarté le sens et la portée du traité (dont l'analogie est si frappante avec les traités qui ont précédé le partage de la Pologne), de prouver qu'elle veut sincèrement la paix, et que le traité seul produit la guerre par le but qu'il veut atteindre et par les moyens d'exécution qu'il sanctionne. Mais, en exposant la position qui lui est faite par le traité, la France doit distinguer entre celles des puissances qui sont, malgré une séparation passagère, ses alliés naturels, et celle qui est un irréconciliable ennemi, entre la main qui dirige et l'instrument dont elle se sert. Ne point faire cette différence, c'est demeurer dans les ténèbres, c'est en quelque sorte créer soi-même le danger en se privant des moyens de salut. D'un bout de l'Europe à l'autre, les hommes de tout étage sentent que la paix n'est possible qu'autant qu'elle est protégée par l'immense puissance réunie de la France et

de l'Angleterre. Eh bien! il faut oser montrer ce danger et nommer la puissance qui menace l'empire ottoman, Constantinople, les Dardanelles, l'indépendance de l'Allemagne, l'indépendance de l'Europe. Il faut oser rompre avec elle et jeter au loin toute arrière-pensée. La France doit se montrer résolue à résister, et tout au moins à protester *seule*, si elle est sans allié, contre tous ces projets d'envahissement et toutes ces trames secrètes. Il faut que désormais aucun doute ne puisse plus exister sur les penchans de la France, sur les chances que la Russie aurait de l'associer à ses projets, comme elle essaie aujourd'hui d'y associer pour un temps l'Angleterre. Il faut qu'aucune puissance dont la Russie menace les intérêts ne puisse plus dire : « Hâtons-nous de nous allier à la Russie, de peur que la France ne nous prévienne, et que son poids, uni à celui de la Russie, ne vienne peser sur nous ou ne lui donne la part de butin qui nous est destinée. »

La France, Dieu merci, par l'isolement où elle est aujourd'hui placée, donne à tous ces soupçons le plus noble démenti. Mais puisqu'elle a refusé de s'associer à la politique spoliatrice de la Russie, c'est désormais toute une carrière qui s'ouvre devant elle; c'est une lutte directe corps à corps entre elle et la Russie. C'est la probité politique dont elle a fait preuve dans cette question d'Orient qui l'a fait désigner par la Russie comme sa première victime. Sans doute, la Russie hait dans la France *le principe* de son gouvernement; mais cette haine ne gêne en rien ses alliances. Si la France se fût montrée disposée à prêter l'oreille aux insinuations de cette puissance, si elle eût provoqué des arrangemens secrets, des traités de partage, de spoliation; si elle eût refusé asile aux débris et aux droits violés de la Pologne..., alors c'eût été l'Angleterre qui la première eût été décrétée pour cet isolement, dont quelques hommes en France ont la simplicité ou la lâcheté de se plaindre, parce qu'ils oublient que cet isolement de la France est le prix et le témoignage d'une loyauté dans sa politique, dont malheureusement et plus d'une fois elle avait été soupçonnée de manquer.

Cet isolement, c'est désormais la gloire et la force de la France, de même que participer au traité de Londres, c'est n'être plus que l'esclave de la Russie. Croit-on que la nation anglaise soit bien jalouse de ce titre? Si la France se déclare nettement l'adversaire des projets de la Russie, le défenseur de la justice et du droit, comme la Russie s'appuie sur la force brutale et la perfidie, pense-t-on que la nation anglaise suive long-temps la voie où l'entraîne un ministre imprudent

ou coupable? Pense-t-on qu'elle oublie long-temps les causes sans nombre de rivalité qui font de la Grande-Bretagne une ennemie mille fois plus irréconciliable de la Russie que ne l'est la France?

Sachez fixer *irrévocablement* votre position à l'égard de la Russie, et voyez si par ce seul fait vous ne ramenez pas l'Angleterre dans votre alliance. Un seul mot prononcé dans ce sens fera plus que les plus grands armemens. Ce mot vous donnera les sympathies et les vœux de la nation anglaise tout entière et de toutes les nations qui craignent ou luttent pour leur indépendance; il vous assurera l'appui du peuple français et jusqu'à cet enthousiasme que vous avez cherché à lui inspirer, et qui vous est si nécessaire en présence d'évènemens si graves. Seul, il peut faire impression sur les cabinets allemands, et, s'il est possible, les détacher des liens de la Russie. Ces cabinets redoutent moins les forces matérielles de la Russie qu'ils ne sont fascinés par son habileté, son audace, sa perversité. Si donc il y a pour la France une chance de les arracher à cette fascination, c'est quand elle se montrera elle-même libre de toute crainte comme de toute convoitise, et fera cesser ainsi les soupçons de l'Allemagne, qui voit la France toujours prête à s'entendre avec la Russie pour la partager, ou à lancer contre elle la propagande.

La Russie ne peut nuire directement à la France, ni lui causer de dommage matériel important. Pour atteindre la France, il faut à la Russie, comme instrumens, les puissances allemandes. Que la France prenne une attitude de fermeté et de justice, et la Russie sera impuissante à les pousser contre elle. Un désir prononcé de neutralité en Allemagne achèvera de produire, si elle ne l'avait précédée, la réaction favorable qu'il s'agit de faire naître en Angleterre.

Une déclaration, adressée au ministère anglais et insérée immédiatement au *Moniteur,* tendrait, d'une part, à dévoiler la politique coupable et tortueuse de la Russie, de l'autre à faire voir à la nation anglaise l'abîme où on la conduit. En s'abstenant de tout ce qui pourrait offenser la juste susceptibilité britannique, l'on maintiendrait néanmoins la France, devenue plus grande par son isolement, dans la position unique et réellement sublime qui lui est offerte pendant la grande crise à laquelle nous touchons.

Pour expliquer le silence qu'elle a gardé jusqu'à présent, la France pourrait dire (elle ne doit pas craindre de le proclamer, quoique son espérance ait été déçue) qu'elle s'était flattée que, parmi les puissances signataires du traité, quelqu'une, sur les représentations de la France, refuserait sa ratification. Cette espérance, dont la réalisation aurait

pu arrêter bien du mal, l'avait engagée à ne point insister pour que le traité qu'on lui demandait d'appuyer de son concours moral lui fût immédiatement communiqué. En tardant à prendre connaissance de son contenu, elle laissait les puissances plus libres d'introduire dans le traité des modifications, ou même d'en provoquer l'abandon total.

En ajournant d'user de son droit pour exiger la communication du traité, la France ne pouvait prévoir qu'une clause en prescrivît l'exécution sans même attendre les ratifications respectives des cours contractantes.

De la part des puissances, cette seule clause tenue secrète suffisait pour donner à toute la transaction le caractère de violation du droit des gens, et son exécution devenait un acte de piraterie.

A la nouvelle des premières hostilités du capitaine Napier, la France voulut encore n'attribuer qu'à l'imprudence d'un subalterne ce procédé violateur en lui-même de toutes les règles du droit international. Aussi continua-t-elle ses démarches pour amener la pacification par des concessions du pacha conformes à ce qu'elle connaissait des intentions des puissances. En s'appliquant à obtenir ces concessions, le gouvernement français ne s'est pas flatté de résoudre ainsi la difficulté. Il n'a pas espéré que la Russie permît qu'un arrangement direct entre le pacha et le sultan vînt mettre à néant ce traité du 15 juillet, œuvre de tant d'habileté, de peines et de temps. Mais avant de proclamer les véritables et secrètes intentions des auteurs du traité de Londres, le gouvernement français a voulu rendre plus manifeste ce qui paraissait avoir échappé aux regards de ceux mêmes qui en avaient aveuglément accepté les conséquences.

Les concessions obtenues de Méhémet-Ali par la France dépassèrent tout ce que les puissances pouvaient raisonnablement attendre; jamais on n'avait vu une métamorphose plus complète, ni plus spontanée dans la conduite d'un puissant vassal à l'égard de son souverain. Il était évident que le pacha lui-même avait compris que l'on avait calculé sur sa résistance pour compromettre et ruiner l'empire auquel se rattachent et sa foi religieuse et sa propre existence politique. Si les puissances avaient permis au sultan d'arranger cette querelle intérieure avec son pacha, selon la coutume suivie de tout temps dans l'empire ottoman, tout serait terminé aujourd'hui. Aucune autre solution ne saurait réaliser le but prétendu du traité de Londres, à savoir le rétablissement de l'empire ottoman et la mise à l'entière disposition du sultan, *contre ses ennemis extérieurs*, de toutes les forces du pacha d'Égypte.

Au lieu de cela, que fait-on? Ni les concessions du pacha, ni son langage plein de soumission, ne sont écoutés; il est destitué et excommunié. On lui répond par la prise de ses vaisseaux, par l'incendie de ses ports. Cette excommunication n'est rien moins qu'un schisme dans l'empire : les musulmans voient, d'une part, le sultan protégé par des nations chrétiennes et dépouillé par elles des principaux attributs de sa puissance, de l'autre, le pacha d'Égypte, connu par son attachement à la foi, se prosternant devant le padishah, mais repoussé par les chrétiens qui l'entourent, et grandi dès-lors par une excommunication qu'eux seuls ont dictée. Le choix entre le chef de leur foi poussé et dégradé par les ennemis de cette foi même, et le vassal révolté contre ce qui est l'œuvre de l'influence étrangère, sera au moins douteux; or c'est précisément ce qui doit bouleverser l'empire et ce qu'il faut à la puissance qui vise à s'en emparer.

Tandis qu'à Constantinople l'ambassadeur d'Angleterre force le divan à prononcer cette excommunication, à Londres on parle de la faire révoquer. On veut bercer la France de cet espoir. Mais, outre qu'exiger aujourd'hui du sultan cette rétractation serait porter une nouvelle atteinte à sa souveraineté et à sa considération, l'effet de cette concession prétendue ne se réaliserait que lorsque les puissances auraient poussé l'exécution du traité aussi loin qu'elles l'auraient jugé convenable.

La France, recevant, après deux mois, communication officielle du traité, cherche en vain ce qui, de la part de l'Angleterre, pourrait expliquer un changement de politique aussi subit, aussi complet, aussi étrange. Elle ne le trouve pas dans le but avoué du traité, dont aucune clause ne satisfait ni même ne rappelle les intérêts que jusqu'ici l'on a vu poursuivre par la politique anglaise.

Il est évident au contraire que ce traité, tout en proclamant vouloir *l'intégrité, l'indépendance* et *la pacification* de l'empire ottoman, *partage* l'empire, puisqu'il confère à Méhémet, avec le concours des puissances étrangères, des droits de possession héréditaire inaliénables dans la personne du sultan.

L'indépendance de la Turquie est détruite du moment où ces droits sont *garantis* par des puissances étrangères. L'expérience de la Pologne et des *traités de garantie* qui en précédèrent les partages ne permet aucun doute sur la portée de ces garanties.

Et quant à la *pacification*, le schisme dans l'empire, le bombardement des villes de la Syrie, l'occupation éventuelle du territoire ottoman, de sa capitale et des deux détroits, stipulée pour le cas

prévu de guerre, enfin les armemens de la France, prouvent assez que le but aussi bien que la conséquence du traité, c'est la guerre. La guerre européenne, la guerre contre la France isolée, et tout au moins le renouvellement des vieilles animosités de la France et de l'Angleterre, voilà ce que veut la Russie, auteur de ce traité. Aussi les procédés les plus acerbes et les plus offensans pour le pacha et pour la France sont-ils employés. Si l'armée d'Ibrahim est retenue en Syrie et mise hors d'état de marcher sur Constantinople, les révoltes intérieures, causées par le schisme religieux, l'impuissance même des flottes alliées, fourniront les prétextes nécessaires à l'accomplissement des vues de celle des puissances dont l'antique et traditionnelle tendance est d'occuper, c'est-à-dire d'acquérir Constantinople (1).

L'art. 4 du traité ôte au sultan le libre commandement des détroits, et cela en affirmant, contrairement à la vérité, « qu'en vertu de *l'ancienne règle de l'empire*, l'entrée des Dardanelles et du Bosphore a été de tout temps défendue aux bâtimens de guerre des puissances étrangères. » En réalité, cette défense, aussi bien que la permission de franchir les détroits, avait toujours dépendu, sans aucune restriction, du libre arbitre du sultan. Enlever ce droit au sultan, c'est porter directement atteinte à l'indépendance de ce souverain, c'est violer le droit des nations, qui ne permet pas qu'aucun traité substitue l'autorité d'une ou de plusieurs puissances à une autre, seule légitime et seule reconnue, dût cette dernière même souscrire à un pareil traité, c'est-à-dire à son propre anéantissement. Cet article seul suffit pour faire du traité du 15 juillet un traité *offensif* contre la France. Dans la pensée des musulmans, il porte l'atteinte la plus grave à la prérogative de leur souverain, et le dégrade à leurs yeux.

Telles sont les stipulations du traité et les conséquences qui frappent au premier coup d'œil, comme inévitables. La France les a senties; elle eût mieux fait de protester à l'instant et de proclamer qu'elle serait forcée à la guerre, non-seulement par telle ou telle mesure d'exécution, stipulée par le traité, mais bien par le traité même, s'il n'était abandonné. Un temps précieux s'est écoulé; mais le gouvernement français a cru sans doute ne devoir recourir aux moyens extrêmes qu'après avoir prouvé jusqu'à l'évidence qu'il avait épuisé vainement tous les termes de conciliation.

(1) La Russie fait en ce moment avec ostentation lever les environs de Constantinople par un aide-de-camp de l'empereur, M. de Lieven, comme pour constater *son droit* d'occuper ce pays, et familiariser avec cette idée les habitans de l'Europe.

Aujourd'hui, toutefois, l'occasion de *parler* et d'adopter des résolutions définitives en est devenue d'autant plus pressante. La portée du traité est à présent plus manifeste et plus généralement comprise. Son exécution violente et le dédain ou la mauvaise foi avec lesquels on a reçu les efforts que la France a faits pour réaliser, avant qu'on recourût à la force, le but prétendu du traité, sont venus combler la mesure de ses griefs. La France, d'ailleurs, ne peut voir sans douleur la ruine d'un prince pour lequel elle a toujours avoué ses sympathies, et à l'égard duquel elle a contracté des obligations sérieuses par les conseils de modération qu'à deux reprises et à la suite de deux victoires, elle prit sur elle de lui faire accepter; elle ne peut, sans se déshonorer, demeurer passive, quand cette modération même devient pour lui une cause de ruine. Elle ne doit pas tarder plus longtemps à lui donner tout l'appui qui sera compatible avec l'intérêt de la France et le respect invariable qu'elle veut observer pour l'autorité souveraine du sultan.

Il est deux sortes d'appuis que la France peut donner au pacha : l'un, par la force, par sa flotte et ses armes dans le Levant, moyen qui est la guerre européenne, entreprise sur le terrain qui offre à la France les chances les moins avantageuses, l'autre qui, avant de recourir à la force, tend à épuiser d'abord toutes les ressources d'une diplomatie bien entendue, et à se préparer ainsi une guerre juste, s'il faut faire la guerre. La rupture de l'alliance anglo-française étant la conséquence du traité, rétablir cette alliance serait détruire aussitôt le traité même; ce serait d'un seul coup mettre fin à toutes les difficultés et à tous les dangers.

Ce n'est point à Alexandrie que la France doit diriger les coups destinés à briser le traité, c'est à Londres, où se trouve la puissance qui fait toute la force de la Russie, et celle dont la réunion à la France peut seule déjouer ses complots. Ne craignez pas d'ailleurs de laisser le pacha pour un temps à ses propres forces. Les mesures de contrainte employées aujourd'hui sont insuffisantes pour le réduire.

La France doit se hâter de protester de la manière la plus explicite contre le traité, et mettre au jour la politique secrète dont il est l'œuvre, ainsi que les conséquences fatales qu'il entraîne. Elle n'a aucun autre moyen d'en empêcher l'exécution. Désunir les puissances qui l'ont signé, en amener une à le rompre, en lui montrant le piége et les dangers, tel doit être le but de la France.

Toute autre mesure mène à la guerre, que la France veut éviter, la guerre contre quatre puissances!

Mais une simple déclaration ne serait plus suffisante aujourd'hui (1). Un moyen se présente encore, un seul efficace par sa force morale, par le retentissement subit et universel qu'il aurait. Après l'exposition de tous ses motifs, la France sommerait à court délai les puissances de suspendre l'emploi de la force dans le Levant. Sur le refus des puissances, la France déclarerait aussitôt la rupture diplomatique; cette mesure, appuyée par une attitude imposante des chambres et par des armemens formidables, donnerait à toutes les nations un avertissement solennel.

On nous dit : « Cette rupture, c'est la guerre; » mais c'est précisément là l'impression qu'elle doit produire, et qui est la dernière chance qu'on ait de l'éviter. La France, en appuyant sa protestation par une rupture diplomatique avec une ou plusieurs puissances, ne s'oblige à aucun emploi positif de ses forces matérielles pour empêcher l'exécution du traité; son honneur satisfait, elle conserve, et cette fois d'une manière profitable, *toute sa liberté d'action;* elle dénonce, elle réprouve les actes des puissances, comme portant atteinte à des droits sacrés, mais elle ne s'oblige à soutenir ces droits que dans les limites que lui dicte sa propre sagesse. Ses armemens deviennent alors, *mais alors seulement,* des garanties pour elle-même, sans être à l'égard d'aucune autre nation des menaces, qui n'étant point expliquées, n'ont d'autre effet que d'alarmer ses voisins et de les fortifier dans l'alliance qu'ils ont contractée contre elle.

Les puissances qui assurent la France de leur désir de conserver la paix, viendraient-elles l'attaquer parce qu'elle aurait senti le devoir de protester contre l'emploi de leurs forces sans même leur opposer les siennes? Cela n'est pas croyable, et une agression semblable ne pourrait tourner que contre l'agresseur.

La Russie sait bien qu'attaquer la France serait lui faire, du côté de la justice et du bon droit, une position égale en puissance, et bien supérieure en prestige à celle qu'elle-même a prise du côté de l'iniquité. La nation anglaise serait réveillée de son apathie; le danger qu'elle pressent, mais dont le silence de la France lui permet encore de douter, lui apparaîtrait dans toute sa gravité. L'Allemagne serait rassurée par le langage de la France qui se montrerait prête à la guerre si on l'y force, mais sincèrement désireuse de maintenir la paix sur un respect égal des droits de tous.

(1) Le *memorandum* de M. Thiers, du 5 octobre, qui paraît aujourd'hui, rétablit avec une dignité et une clarté parfaites la vérité des faits qui ont précédé le traité et qui dominent encore l'Europe, mais ne prononce rien sur les intentions de la France, qu'il est si urgent de proclamer.

Les exemples de ruptures diplomatiques non suivies de guerre abondent dans l'histoire. Il en est un surtout dont l'analogie est frappante avec le cas présent par l'intention qui dicta cette rupture, et qui était de faire peser sur une puissance une réprobation sévère.

En 1804, après l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien, l'empereur Alexandre rompit toute relation diplomatique avec un gouvernement qu'il considérait comme violateur de la loi des nations. La légation française à Pétersbourg reçut ses passeports, celle de Russie fut rappelée de Paris. Le rappel des ambassadeurs n'amena point la guerre (1); les deux pays ne cherchèrent point à s'atteindre. Le commerce continua, les consuls eurent permission de rester.

Une circonstance vient encore fournir à la France une arme puissante pour frapper les convictions et parler aux plus vives susceptibilités de la nation anglaise : c'est la sortie probable de la flotte russe de la Baltique. Il faudrait croire que la France a perdu toute intelligence pour la défense de ses intérêts, si cette circonstance n'était mise à profit pour réveiller en Angleterre la vieille jalousie des dominateurs des mers. Cette circonstance est par elle-même un fait contre lequel toute puissance maritime de l'Europe ne saurait manquer de s'élever. La France, se fondant sur les assurances d'amitié que l'Angleterre ou du moins son ministre affecte de lui donner, a donc incontestablement le droit de requérir son concours pour protester contre cette sortie de la flotte russe de la Baltique, et s'y opposer au besoin. Si l'Angleterre refuse son concours, la France alors aura le droit et sera dans l'obligation de lui dire : « Évidemment votre flotte est plus que suffisante pour ce que vous en voulez faire dans le Levant; si donc vous cherchez à y tripler vos forces, c'est contre moi que vous préparez cette augmentation de forces navales; c'est donc de votre part une déclaration de guerre! »

****

8 octobre 1840.

(1) Ce ne fut que dix-huit mois après que le progrès menaçant de la politique impériale, le camp de Boulogne et les efforts de l'Angleterre effrayée amenèrent une coalition nouvelle et la campagne d'Austerlitz.

Il y a aujourd'hui interruption de rapports diplomatiques *sans guerre* entre l'Angleterre et la Perse, entre la Belgique et la Russie, entre l'Espagne et plusieurs puissances.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 octobre 1840.

La destruction de Beyrouth, la convocation des chambres, le *memorandum* de M. Thiers et la note qui l'accompagne, ce sont là les grands évènemens de la quinzaine qui vient de s'écouler, les prémisses dont il ne doit pas tarder à sortir d'importantes conséquences pour la politique européenne. Ces trois ordres de faits découlaient nécessairement l'un de l'autre.

Après l'attaque sauvage des côtes de la Syrie, le gouvernement ne pouvait pas ne pas appeler les chambres à délibérer sur des circonstances aussi graves. Il est irrécusable aujourd'hui que les destructeurs de Beyrouth entendent disposer de l'Orient à leur gré, y exercer l'empire le plus absolu, sans tenir aucun compte de la puissance française et de la juste part d'influence qui doit nous appartenir dans les affaires du monde.

En débutant par des faits de cette nature, les alliés étaient sans doute disposés à pousser, en cas de résistance, les moyens de contrainte jusqu'aux dernières extrémités. Le nier, ce serait s'accuser soi-même de légèreté, se donner de gaieté de cœur un ridicule qu'aucun homme d'état ne pourrait supporter. Il faut bien qu'on nous dise ce que les signataires du traité de Londres auraient fait si Ibrahim-Pacha avait jeté à la mer leurs soldats, s'il se fût emparé de leurs canons et de leurs tentes. Un coup de vent subit qui pendant quarante-huit heures éloignerait les vaisseaux anglais du rivage, suffirait au général égyptien pour s'emparer de ces méchantes troupes turques qu'on a jetées sur la côte, et abritées sous le canon d'une flotte formidable. Encore une fois, que feront les alliés si la résistance, — le contraire est loin d'être prouvé, — se proportionne à l'attaque? si les premières démonstrations n'atteignent pas le but, si Méhémet-Ali ne s'émeut guère des violences de M. Napier, et le

laisse à son aise brûler des bicoques, canonner des hôpitaux, tuer des vieillards et des femmes? Rentrera-t-on paisiblement dans ses ports en remettant à l'année prochaine le châtiment du rebelle? Nous le voulons bien; mais l'Europe, bien qu'elle ait renoncé depuis long-temps à la grosse et franche gaieté de nos pères, garderait difficilement son sérieux. – Ce revers, dira-t-on, n'est pas à craindre. — Ce n'est pas là une réponse d'homme d'état. Il suffit que la résistance opiniâtre et efficace du pacha soit possible et jusqu'à un certain point probable. Qui pourrait affirmer qu'elle ne l'est pas? Dès-lors on a dû la prévoir, la calculer, et se demander ce qu'on ferait si elle venait à se réaliser. La réponse n'est pas douteuse. A moins d'avoir perdu le sens, d'avoir renoncé à toute dignité, par cela seul qu'on a commencé précipitamment une attaque de cette nature, on avait résolu de n'épargner, le cas échéant, aucun moyen de violence : débarquement de troupes, marche d'une armée russe, occupation de villes fortes et de provinces turques; tout était nécessairement prévu et décidé, parce que nul ne pouvait, en commençant, avoir la certitude que Méhémet-Ali ne résisterait pas avec énergie, qu'il s'arrêterait devant telle ou telle démonstration militaire.

Le gouvernement français avait donc parfaitement raison lorsqu'il disait aux signataires du traité de Londres : « Même sans entrer dans le fond de la question, une résolution de cette nature ne saurait être approuvée par les amis sincères de la paix, car pour la mettre à exécution, vous ne pouvez employer que des moyens inefficaces ou dangereux. » Inefficaces! Encore une fois, ce serait pour les alliés se couvrir de ridicule. On est donc fondé à croire qu'ils étaient décidés à l'emploi de moyens dangereux, de moyens qui pourraient compromettre l'équilibre européen, la paix du monde.

C'est là une conséquence forcée de leurs délibérations. Le jour où notre gouvernement a connu l'existence du traité de Londres, ce jour même il a dû apercevoir cette conséquence et préparer le pays aux grands évènemens qui pouvaient en résulter.

Cependant, pour les nations comme pour les individus, il y a toujours un intervalle entre le projet et l'exécution, entre la résolution et le fait. Malgré les clauses menaçantes du traité de Londres et de ses annexes, clauses qui donnaient à craindre des conventions secrètes plus exorbitantes encore, le gouvernement français pouvait faire aux alliés l'honneur de croire qu'en songeant aux dangers incalculables que leurs étranges conventions allaient faire naître, ils ne passeraient pas légèrement de la menace à l'exécution, ou que du moins les faits *coercitifs* ne seraient pas de nature à provoquer, de la part du vice-roi, une résistance qui devînt à son tour agressive et engageât l'amour-propre des alliés dans une guerre à outrance. Si on s'était borné à une interruption des communications maritimes entre l'Égypte et la Syrie, à une sorte de blocus militaire, tôt ou tard cette situation, fâcheuse pour tout le monde, et en particulier pour Méhémet-Ali, aurait donné lieu à des pourparlers, à des expédiens, à des concessions, qui auraient pu rapprocher toutes les puissances et raffermir pour long-temps encore la paix générale. En cet

état de choses, le gouvernement français ne devait ni s'endormir dans une aveugle confiance, ni renoncer brusquement à l'espoir de conserver une paix digne, honorable, la seule que le pays puisse supporter. Sans doute, en présence d'un traité fait par l'Angleterre en dehors de la France, d'un traité qui en réalité déliait l'alliance anglo-française pour jeter l'Angleterre dans des voies aussi nouvelles qu'étranges, d'un traité qui annonçait la monstrueuse prétention de régler les affaires de l'Orient sans aucune participation de la France, le gouvernement devait concevoir plus de méfiance qu'il ne pouvait conserver d'espoir. L'alliance anglo-française une fois brisée, il faut bien se le dire, la paix du monde n'a plus de base solide, inébranlable. Les chances sont complètement retournées. Ce qu'on pouvait auparavant parier pour la paix, on pourrait avec les mêmes probabilités le parier pour la guerre. Dès-lors, il eût été stupide de conserver après le traité de Londres la persuasion invincible du maintien de la paix; car, si l'alliance anglo-française n'était pas brisée, elle se trouvait du moins singulièrement affaiblie. Quelque riche que soit en affections le cœur de l'Angleterre, il ne l'est pas assez pour suffire en même temps à la France et à la Russie; quelle que soit la confiance de lord Palmerston dans les charmes de sa diplomatie, il ne parviendra pas facilement à la faire également agréer à Saint-Pétersbourg et à Paris, de l'autocrate du Nord et des chambres françaises. Ceux-là seulement qui préféreraient la paix à toutes choses, même à l'honneur et aux intérêts de la France, auraient pu conserver, malgré le traité de Londres, une confiance illimitée dans le maintien de la paix. Mais soyons justes; de ces hommes, il n'en est pas sur le sol français. L'esprit de parti dans ses récriminations, la logique d'opposition dans ses moyens d'attaque, ont pu sans doute présenter certains faits sous des faces diverses. Il n'y a rien là que de fort naturel. Mais nul n'a dit que le gouvernement devait rester les bras croisés en présence d'un fait aussi énorme que le traité de Londres; tout le monde a reconnu que le gouvernement devait faire prendre au pays une attitude digne, forte, propre à le mettre en mesure de faire face à tout évènement.

Le gouvernement a fait ce qu'il devait dans la mesure du danger que le traité de Londres avait fait naître. Mais, avant de passer à des faits plus décisifs, avant de provoquer, de la part de la législature, des mesures qui, par leur grandeur et leur éclat, peuvent avoir une immense gravité et produire des effets irrévocables, le gouvernement devait attendre les actes de la nouvelle alliance, il devait pouvoir apprécier les moyens qu'elle aurait employés et par là mieux connaître le but, caché peut-être, des engagemens que lord Ponsonby et lord Palmerston ont su imposer à l'Angleterre et à leurs faibles et insoucians collègues.

Le canon de Beyrouth est venu révéler la nature de ces moyens, moyens, à la vérité, encore plus odieux qu'efficaces. L'honnête amiral Stopford l'a senti. Aussi s'est-il empressé de dire dans sa dépêche qu'il avait donné l'ordre de ne tirer que contre l'armée et contre les forts, et d'épargner la ville. On sait quel a été le résultat: des femmes, des enfans, des vieillards, écrasés sous

les ruines ou déchirés par le canon; Beyrouth en cendres; l'armée égyptienne n'a presque pas été atteinte. Au reste, cet horrible résultat avait été prévu de MM. Stopford et Bandiera. Ils écrivaient à Soliman-Pacha, en style moitié sérieux, moitié goguenard : « Votre excellence aura pu voir, par le feu de nos escadres dans la journée d'hier seulement, un petit spécimen de la marche que nous sommes forcés de suivre. » Ils l'invitent à livrer la ville pour *épargner aux innocens habitans les inévitables horreurs* qui, dans quelques heures, leur sont réservées. — Quel noble exploit! « Soliman-Pacha, dira-t-on, n'avait qu'à évacuer. » Il suffira donc d'une injuste agression, d'une agression commencée avant toute sommation, avant que le général égyptien ait pu recevoir un ordre de son prince, pour rejeter ces horreurs sur l'officier qui, coûte que coûte, n'a pas consenti à un acte de trahison ou de lâcheté! Soliman-Pacha a fait son devoir. Les alliés ont manqué aux lois de l'humanité et de la civilisation. Et c'est pour participer à de pareils exploits que l'Autriche, d'ordinaire si sage et si réservée, s'empresse de figurer comme puissance maritime, et qu'elle envoie deux méchantes frégates, dont une commandée par je ne sais quel archiduc, démolir des masures, tuer des femmes et des enfans sur les côtes de la Syrie!

Quoi qu'il en soit, ces violences ne pouvaient plus laisser de doute sur la nature des moyens que les signataires du traité de Londres avaient résolu d'employer. Ces faits se seront probablement renouvelés sur d'autres points; les Orientaux auront eu d'autres occasions d'admirer l'humanité, la modération, la sagesse de la vieille Europe.

Que peut-il arriver? Le pacha résiste-t-il avec succès? Ses ennemis sont engagés à pousser les choses à l'extrême, à tout tenter pour réussir; les Russes doivent s'ébranler; les signataires du traité de Londres se trouvent placés entre une énormité et un ridicule; la France doit aviser.

Méhémet-Ali est-il vaincu par les armes, ou subjugué par la crainte? Est-il désarmé, dépouillé? Est-il sur le point d'être abaissé, anéanti? La France doit aviser tout aussi promptement, avec autant d'énergie que dans le premier cas, car qui remplacerait la puissance de Méhémet-Ali dans l'Orient? Que mettrait-on à la place de son imposant établissement? de sa flotte, de son armée, de ses arsenaux, de ses écoles militaires, de cette civilisation toute matérielle, il est vrai, qu'il est parvenu à implanter dans les provinces qu'il gouverne? L'administration de la Porte, les institutions de la Porte, les hatti-shérifs, ces ridicules contrefaçons de celles de nos institutions que l'Orient ne peut même pas concevoir? Des soldats turcs? des pachas turcs? Cela n'est pas sérieux; une fois Méhémet-Ali détruit, l'Égypte et la Syrie ne sont plus à la Porte; elle s'en croira plus maîtresse qu'elle ne l'est aujourd'hui avec son puissant vassal : elle ne le sera pas le moins du monde. Il est facile de comprendre à qui appartiendraient en réalité ces pachaliks. L'équilibre européen se trouverait profondément troublé, et la France, si elle avait pu demeurer spectatrice impassible de pareils évènemens, aurait joué un rôle plus déplorable que celui de Louis XV assistant au partage de la Pologne.

Il est donc évident que le bombardement des côtes de la Syrie, que ce violent début dans la carrière des hostilités exigeait du gouvernement français quelque chose de plus que les mesures qu'il avait prises jusqu'à ce jour. Il fallait, dans l'ordre des prévisions, s'élever au niveau des évènemens. Un fait éclatant, un fait qui peut avoir pour conséquence un trouble profond et prochain dans l'équilibre européen dépassait la portée de ce que le gouvernement pouvait faire sans le concours des chambres. Les grands pouvoirs de l'état devaient tous se prononcer dans ce moment solennel, prendre chacun la part de responsabilité morale qui doit lui appartenir; la paix ou la guerre, l'action ou l'inaction; l'inaction armée, menaçante, ou l'inaction passive et résignée; quel que soit le parti auquel la France s'arrête, ce parti doit avoir l'assentiment de tous les représentans légaux du pays, de la couronne et des chambres. Les chambres ont été convoquées. En tirant le canon de Beyrouth, les signataires du traité de Londres appelaient les chambres françaises à délibérer.

Ce n'est pas tout. En continuant les armemens avec une activité qui paraît infatigable, et en convoquant les chambres, te gouvernement n'avait pas encore satisfait à toutes les exigences de la situation. Lord Palmerston ayant présenté sous un faux jour la conduite du gouvernement français dans les affaires d'Orient, il importait de rétablir les faits dans toute leur vérité, et de montrer au monde que la politique de la France avait été aussi franche que raisonnable. C'est là le but du *memorandum* que M. Thiers vient de publier.

Ce document important, aussi remarquable par la netteté de l'exposition et la solidité des argumens que par la modération et la fermeté du langage, servira de base aux débats parlementaires. On sait maintenant à quoi s'en tenir sur les insinuations par trop habiles du noble lord. Le gouvernement français n'a jamais songé à se séparer de l'Angleterre dans la question d'Orient, ni à solliciter un arrangement direct entre la Porte et le pacha; il n'a jamais changé d'avis ni de langage sur le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman; tous son ministères, il y a plus, tous les cabinets étrangers ont toujours attaché le même sens à cette expression, *l'intégrité de l'empire ottoman :* tous ont voulu dire par là que la Turquie ne devait être démembrée au profit d'aucune puissance européenne, qu'il fallait garantir dans certaines limites les possessions de la Porte et celles de son puissant vassal, le vice-roi d'Égypte. Qui pourrait affirmer le contraire? Les signataires du traité n'ont-ils pas offert au pacha l'hérédité de l'Égypte et du pachalik de Saint-Jean-d'Acre? Ils ont donc reconnu que l'intégrité de l'empire ottoman était compatible avec l'existence politique de Méhémet-Ali et de sa famille. L'intégrité de l'empire dépend-elle de l'administration immédiate d'Alep et de Damas, plutôt que de celle de Saint-Jean-d'Acre et d'Alexandrie?

Il est également vrai que le gouvernement français n'a apporté dans les négociations ni obstination ni raideur. Loin de là. On pourrait plutôt lui reprocher un peu de mollesse, une condescendance excessive, un amour de la paix, un désir d'union quelque peu exagéré. Quelles qu'aient été les avances du pacha pour mériter la bienveillance de la France, quelque favorable que

fût aux intérêts égyptiens l'opinion publique du pays, le gouvernement français n'avait pas refusé d'exiger de grands sacrifices du vainqueur provoqué de Nézib. Il occupait Adana, il devait le rendre; les villes saintes, il devait les rendre; Candie, il devait la rendre; il devait restituer la flotte, payer un tribut, reconnaître formellement la suzeraineté de la Porte; enfin, et ici on pourrait dire que la condescendance commençait à devenir excessive, le cabinet du 1[er] mars laissait entendre qu'il souscrirait à un arrangement qui, en donnant au pacha l'hérédité de l'Égypte, laisserait à ce vieillard l'administration viagère de la Syrie. Non, mille fois non, l'histoire ne voudra pas écrire, car cela paraîtra trop incroyable, trop absurde, que le cabinet anglais, au lieu de saisir au vol cette idée et de s'empresser de la réaliser, a préféré se séparer de la France, oublier son alliance, s'unir aux Russes, commencer en Orient une lutte odieuse et sanglante, compromettre la paix du monde, son industrie, son commerce, sa prospérité.

Enfin le *memorandum* met en lumière une dernière vérité qu'il est juste de faire remarquer. C'est M. Thiers, c'est le cabinet du 1[er] mars, qui a été le plus avant dans la voie des concessions et des expédiens, qui s'est montré disposé à ne laisser au pacha pour la Syrie qu'une possession viagère. En faisant cette remarque, nous n'entendons pas glorifier le cabinet. Nous serions assez enclins à trouver qu'il poussait la condescendance trop loin, qu'il faisait à l'alliance anglaise de trop larges concessions, qu'il ne résistait pas assez à l'entêtement de lord Ponsonby, aux caprices de lord Palmerston. C'est là une opinion, nous le reconnaissons, plus ou moins contestable. Mais ceux qui ne la partagent pas, ceux qui pensent qu'on ne risquait rien d'être injuste envers Méhémet-Ali, pourvu qu'on se pliât aux fantaisies du noble lord, de quel droit viendraient-ils dire aujourd'hui que c'est au cabinet du 1[er] mars, au cabinet qui s'est montré le plus accommodant et le plus flexible, que nous devons le traité du 15 juillet, l'affaiblissement de l'alliance anglo-française, et la possibilité d'une grande guerre? Quoi! parce qu'il n'a pas poussé la condescendance jusqu'à l'abaissement, la prudence jusqu'à la pusillanimité, on lui reprocherait d'avoir compromis les intérêts de la France! Quoi! parce qu'en présence du traité de Londres il ne s'est pas senti le cœur défaillir, parce qu'il s'est rappelé que la France est forte, qu'elle est grande, qu'elle est puissante, parce qu'il n'a pas cru qu'au coup de tonnerre elle dût imiter ces femmes effarées qui vont cacher leur terreur dans un coin du logis, parce que, acceptant avec dignité l'isolement qu'une politique insensée a voulu faire à la France, il s'est appliqué à l'armer et à la préparer à tout évènement, on l'accuserait d'avoir abusé de ses pouvoirs et de vouloir la guerre à tout prix?

Mais si le *memorandum* explique et rectifie, les faits qui se passent en Orient exigeaient désormais plus que des rectifications et des explications. Aux violences du commodore Napier, aux sommations impérieuses, au langage provoquant des consuls de l'alliance, est venu se joindre un acte plus grave encore, la déchéance du vice-roi d'Égypte, prononcée par la Porte et suivie de la nomination d'un autre pacha. Qu'on ne nous dise pas que c'est là une témé-

rité du sultan que nul n'approuve. Cette témérité, ce sont les conventions signées à Londres qui la lui ont inspirée. C'est sous l'influence de ce pacte funeste que ce faible monarque a pris son courage à deux mains pour prononcer la déchéance de l'illustre vieillard. Ce sont les articles 2 et 7 de l'*acte séparé annexé* au traité, ce sont les menaces des consuls à Alexandrie qui ont inspiré aux mannequins de Constantinople cette folle pensée.

Le vice-roi déchu! Lord Palmerston ne craint pas de le comparer à un shériff, à un préfet. Ne peut-on pas les destituer à son gré? Mais depuis quand le gouvernement anglais devient-il si rigoriste sur le droit, si dédaigneux du fait? Méhémet-Ali! Mais il y aura bientôt trente ans qu'il a conquis l'Égypte, qu'il a fondé un état, tranchons le mot, qu'il règne, par le droit de l'épée et du génie. Son trône, ce sont les établissemens qu'il a faits, les institutions qui ont enfin pris racine dans ce sol que la barbarie avait si profondément ravagé. Sans doute il a employé des moyens durs, violens, que nous ne sommes nullement disposés à justifier. Mais quels sont les hommes qui les lui reprochent le plus sévèrement et qui nous font de touchantes homélies sur l'inhumanité du pacha? Ce sont les maîtres de l'Inde, les alliés du destructeur de la Pologne! On suppose donc que le monde a tout oublié, l'histoire du jour et l'histoire d'hier!

Aujourd'hui on signe une convention menaçant de déchéance le fondateur glorieux d'un état qui compte bientôt trente années d'existence, et qui par cela même, et par les forces qu'il possède, et par la voie qu'il a ouverte aux institutions, aux usages, au commerce, à la civilisation de l'Occident, est entré dans le système européen et fait partie de l'équilibre politique; et hier on venait au secours de cette Grèce, qui, elle aussi, faisait partie intégrante de l'empire ottoman; de la Grèce, qui n'avait pu encore rien faire, rien organiser; de la Grèce, qui ne pouvait pas même se donner un chef national, qui était obligée de demander à l'Europe un roi, des troupes et de l'argent; de la Grèce, qui, politiquement parlant, pouvait être ou ne pas être sans que l'équilibre européen en fût le moins du monde troublé. On ne s'est pas contenté de la voir renaître, de l'aider indirectement à secouer le joug humiliant de la Porte; on l'a retirée du néant où elle était retombée; c'est à coups redoublés, l'a-t-on oublié? qu'on a frappé, à Navarin, sur la Porte, vaillamment, mais inutilement défendue par son fidèle vassal le vice-roi d'Égypte. Quoi donc! ne sait-on résister au divan et le mettre à la raison que lorsqu'il y a des flottes à brûler! Le crime du pacha d'Égypte serait-il d'avoir un grand nombre de vaisseaux dans le port d'Alexandrie? Nous ne voulons pas le croire. Nous voulons seulement faire remarquer que la logique a ses droits, même dans les matières politiques, car l'opinion publique appuie et confirme ses arrêts. La Grèce, Dieu en soit béni! a dû son salut à la gloire et à la puissance des souvenirs, à ce qu'elle avait été plutôt qu'à son état présent; on espérait en faire un état de quelque importance; cette espérance n'est encore qu'imparfaitement réalisée. L'existence politique de l'Égypte ne se fonde pas sur des espérances, mais sur des faits accomplis. Il fallait le concours, les efforts des puissances

pour sauver la Grèce : le concours, les efforts des puissances seraient nécessaires pour anéantir l'Égypte. On a créé par la force ce qui n'existait pas : y aurait-il justice, saine politique, à détruire ce qui est?

Si le gouvernement français pouvait, à toute rigueur, dans son amour de la paix, attendre sans trop d'impatience l'issue des évènemens de la Syrie, et épier en silence les occasions d'une transaction honorable, cette impassibilité silencieuse devenait impossible le jour où, par un acte solennel, on prétendait effacer l'établissement égyptien du nombre des faits accomplis et reconnus. La France a pu laisser dans l'incertitude le sort définitif de la Syrie; là où elle avait toujours vu matière à négociations, une question à vider par des concessions réciproques, elle a pu, sans trop s'émouvoir, permettre à la Porte quelques tentatives qui, loin de lui rendre l'entière possession de la province perdue, ne feront probablement que lui prouver de plus en plus qu'il n'y a pas pour elle de meilleur parti qu'une transaction franche et honorable. Dans tous les cas, avant de prendre une résolution, la France pouvait sans danger profiter de sa position d'isolement, et, libre de ses mouvemens et de son action, prendre conseil des évènemens. Mais dès le moment que la déchéance du vice-roi a été prononcée, la France aurait manqué à sa dignité et à sa loyauté, si elle avait gardé le silence, si elle avait donné lieu d'affirmer qu'elle avait eu, sans en témoigner le moindre ressentiment, connaissance d'un fait de cette nature, d'un acte qui, réalisé, troublerait profondément l'équilibre européen. Encore une fois, que l'Égypte soit un fief de la Porte, nul ne s'y oppose; Méhémet-Ali ne demande pas autre chose. Mais l'existence de ce grand fief est acquise à l'équilibre politique. Que, relativement à la Syrie, on s'agite pour savoir quelles seront au juste les limites qui sépareront les possessions du vassal des possessions du suzerain : tant que cette agitation n'aura pas de graves conséquences, tant qu'elle n'amènera pas dans l'empire ottoman des forces ou des influences que la France ne peut y tolérer, notre gouvernement peut se borner au rôle d'observateur. Quant à l'Égypte, à son existence politique, à sa transmission héréditaire dans la famille du possesseur, la France ne peut accepter ni doute, ni restriction, ni conditions quelconques. A cet égard, ce n'est pas demain, ce n'est pas après-demain, que la résolution de la France se formerait, franche, explicite, énergique; c'est aujourd'hui même. C'est là ce qu'il fallait faire connaître sans ambages, sans détour, à l'Europe. Tel a dû être le sens, nous en sommes convaincus, de la note qui a suivi ou accompagné le *memorandum*.

Si notre conjecture est fondée, il serait arrivé un de ces incidens diplomatiques qui font écrire et débiter bien des phrases. Pendant que le cabinet préparait ici sa déclaration relative à la déchéance, plusieurs des signataires du traité de Londres, effrayés eux-mêmes des conséquences d'un pareil acte, auraient donné à leurs représentans l'ordre de faire connaître que l'édit de déchéance n'était qu'un coup de tête du divan, une menace qui dans aucun cas ne devait être suivie d'effet. Aussi ne manquera-t-on pas de dire que notre

gouvernement n'a osé faire sa déclaration que parce qu'il lui était prouvé que les puissances n'avaient point l'intention de mettre à exécution l'article de la déchéance. Nous sommes hors d'état de décider la question par le calcul des jours et des heures. Il faudrait pour cela des renseignemens que nous n'avons pas. Mais, en vérité, peu nous nous importe de résoudre pareille question. Lorsque nous connaîtrons la note, ce que nous examinerons avec soin, ce sera sa teneur, ce seront ses principes, et si elle est conçue comme il convient à un gouvernement fort et modéré, à une grande nation qui, sans vouloir abuser de sa puissance, peut et veut maintenir son droit envers et contre tous, nous n'en demanderons pas davantage; car, ce qui est certain pour nous, après avoir lu le traité du 15 juillet et les annexes, et les sommations et les déclarations d'Alexandrie, après nous être rappelé les animosités invétérées qui s'acharnent à la ruine du pacha, c'est que les déclarations de mansuétude et les explications rassurantes dont on parle n'auraient pas eu lieu, si la France se fût endormie dans une quiétude par trop philosophique, si elle n'avait pas fait comprendre, même à ceux qui faisaient profession de ne pas le croire, qu'il y aurait cependant un terme à sa longanimité et à sa patience.

Par ces actes, la question se trouve posée devant les chambres d'une manière nette et précise, et il devient plus facile d'éviter les malentendus qui peuvent si facilement se glisser dans des discussions de cette nature. Le gouvernement aura fait connaître la limite qu'il a placée; il ne s'agira donc plus de louer ou de blâmer un système général, mal déterminé, en quelque sorte inconnu; pour se livrer à la critique, il faudra prouver que la France devait courir aux armes même avant que l'existence politique de l'Égypte fût sérieusement menacée, ou bien il faudra avoir le courage de soutenir que la France doit rester spectatrice impassible de l'anéantissement de Méhémet-Ali. Si, au contraire, le premier parti paraissait impétueux, violent, et le second, pusillanime et indigne de la France, le gouvernement, par une conséquence naturelle, se trouverait avoir saisi ce juste point où la modération doit s'allier au ressentiment et la prudence à la force.

Quel que soit le jugement qui est sur le point de sortir de l'urne des deux chambres, nous sommes d'avance disposés à le recevoir comme le *verdict* du pays. Seulement, il importe de le répéter, nous demandons que la question soit nettement posée, et que tous les systèmes soient clairement définis. C'est là ce à quoi doivent surtout s'appliquer les amis d'une discussion franche, d'un résultat sincère. Il n'y a pas un homme dans les chambres françaises qui veuille le désordre; il n'y en a pas un seul, nous en sommes convaincus, qui veuille l'abaissement et le déshonneur de la France. Ainsi, toutes les opinions s'enveloppent nécessairement dans le même langage. Chacun veut l'ordre et une paix honorable, si elle est possible; chacun préfère la guerre à la honte et à l'abaissement de son pays. Nous nous plaisons à le répéter : en tenant ce langage, nul ne ment. C'est bien là ce que chacun désire, ce que chacun veut. On ne diffère pas sur le but; mais les uns, croyant l'apercevoir

là où il n'est pas, poursuivent une chimère, les autres se trompent sur les moyens de l'atteindre. En matière si grave et si difficile, les divergences d'opinions sont chose fort naturelle, l'erreur est excusable; mais ce qui serait peu digne de la grandeur de la question, ce serait une discussion où toutes les opinions ne se dessineraient pas avec précision, où les avis au fond les plus opposés s'induiraient réciproquement en erreur par une sorte de communauté de langage. Sachons au juste à quoi nous en tenir. Dans ce moment plus que jamais, il faut que chacun ait le courage tout entier de son opinion.

Le ministère sera exposé à des reproches diamétralement opposés. Nous ne disons pas qu'il se trouvera entre le système de la paix à tout prix et celui de la guerre révolutionnaire. Encore une fois, ces deux exagérations, à supposer qu'elles existent dans quelques esprits, ne sont pas de nature à se présenter dans les débats parlementaires. La guerre comme la paix à tout prix est au fond une seule et même chose. Nous ne verrions, du moins, aucune différence quant aux résultats. L'une et l'autre conduiraient au bouleversement du pays. Confinée un moment dans une paix avilissante, la France rebondirait bientôt vers la guerre révolutionnaire. Il ne peut être question au sein des chambres que d'une paix honorable ou d'une guerre politique, résultat l'une ou l'autre d'une juste appréciation des circonstances de l'Europe, de l'honneur et des intérêts de la France. C'est sur ce terrain que se placeront et ceux qui accuseront le ministère d'impatience et d'audace, et ceux qui lui reprocheront sa retenue, en la qualifiant de timidité.

Il ne lui sera pas difficile de repousser ces reproches. Le ministère n'a fait que pourvoir aux nécessités d'une situation qu'il n'a pas faite, mais qu'il a courageusement acceptée. Au fond, rien ne lui appartient que la modération de son langage et l'activité ferme et prudente des mesures que les circonstances lui ont impérieusement commandées. Qu'on lui dise qu'il fallait laisser la France désarmée et hors d'état de faire face aux dangers dont elle pourrait d'un instant à l'autre être menacée! Quant au reproche opposé, celui d'avoir manqué de hardiesse, de n'avoir pas assez fait, de n'avoir pas fait entendre à l'Europe des paroles assez sévères et menaçantes, nous ne croyons pas que le ministère doive s'en préoccuper. Sa vie politique n'en dépend pas.

Le gouvernement a mis beaucoup de mesure dans ses paroles, une grande modération dans ses actes. Il a bien fait. Qu'il se rappelle seulement que, plus on a été modéré dans ses exigences, plus il importe d'être inébranlable dans ses résolutions, hardi dans l'accomplissement de sa pensée. Le respect du monde pour le gouvernement du pays, la dignité et l'avenir de la France, sont à ce prix.

Le roi de Hollande s'est déchargé de la royauté. Son abdication n'a aucun rapport avec la politique générale. Elle n'est due qu'au caractère de ce prince et aux circonstances où il s'est trouvé placé. Guillaume et la Hollande étaient deux vieux amans, dégoûtés l'un de l'autre. Ils éprouvaient d'autant plus d'éloignement que leur attachement avait été plus vif et leur union plus intime.

Jamais roi n'a été aimé comme Guillaume l'a été de ses Hollandais. Jamais la confiance d'un peuple dans les sentimens patriotiques et dans l'habileté du monarque n'a été plus illimitée ni le dévouement plus absolu. Hélas! il faut bien le dire, tout cela n'est plus. L'arc a été trop tendu; il s'est brisé. Guillaume s'était laissé induire en erreur par les gouvernemens *absolutistes*. Il les connaît aujourd'hui et a pour eux, dit-on, tous les sentimens d'un homme qui a été victime de leur politique. Il n'est pas moins vrai qu'aux yeux de la Hollande, Guillaume a manqué d'habileté et de prévoyance.

Les Hollandais sont éminemment des hommes d'ordre et de probité et qui aiment à voir clair dans leurs affaires. Ils portent ce même esprit dans les affaires publiques. Maître absolu des finances, Guillaume a fait d'énormes dépenses et occasionné un *déficit* dont on ne sait pas encore le chiffre exact; on parle de 300 millions de francs. La Hollande ne redoute pas cette dette; mais elle veut connaître au juste l'état de ses finances et la mesure des sacrifices qu'elle doit s'imposer pour cicatriser toutes ses plaies. Bref, elle veut une royauté sérieusement constitutionnelle, des ministres responsables, un budget justifié et discuté, choses que le vieux roi, formé à une autre école, vieilli dans d'autres habitudes, déteste cordialement, et auxquelles son caractère franc et raide ne saurait se plier, et moins encore faire semblant de se plier.

On veut faire de lui un administrateur qui rend ses comptes; il préfère ne plus administrer, et les Hollandais ne sont pas fâchés de voir passer les affaires en d'autres mains. Enfin, l'attachement du roi pour une dame belge et catholique dont il voulait faire sa femme, a achevé de lui aliéner le cœur des Hollandais. Le divorce entre la Hollande et Guillaume était consommé. Guillaume a eu le bon sens de le comprendre et le courage de le déclarer. On porte la fortune personnelle du vieux roi à 160 millions de francs.

REVUE MUSICALE.

N'admirez-vous pas cet Amphion qui remuait les pierres et bâtissait Thèbes aux sons de sa lyre, ce Chinois Roucy qui apprivoisait les bêtes féroces en jouant de la mandoline, et cet Arabe Ishak qui n'avait qu'à souffler dans sa

flûte pour rendre amoureuses toutes les filles de rois? Qu'on ne pense pas que cette chaîne de merveilles s'arrête aux temps antiques, elle se prolonge jusqu'aux siècles modernes, jusqu'à nous. Les pierres, il est vrai, ne se soulèvent plus aux accords de la lyre thébaine, les tigres et les léopards se montreraient peu sensibles aux sons d'une guitare, et le cœur des filles de rois n'est plus à la merci d'un joueur de flûte; mais il s'en faut que toutes les races héroïques aient disparu de la terre, la race des musiciens surtout, et leur action, pour tenir moins du symbole et de la fable, n'en est, la plupart du temps, ni moins puissante, ni moins prodigieuse. Croyez-vous, par exemple, que Rubini ne vaut pas Amphion, et que tant de jeunes gens harmonieux et de belles jeunes filles à qui leur voix et leur talent ont mérité une place dans l'Olympe, fissent grande figure s'il leur fallait aujourd'hui soutenir un assaut avec Thalberg, Rubini, Tamburini, la Malibran ou la Sontag? Que de merveilles perdraient leur prestige sur nous si elles se renouvelaient devant nos yeux, à nos oreilles, dépouillées du nimbe éclatant dont la tradition les environne! On peut dire qu'Orphée avec sa lyre à quatre cordes n'aurait pas un immense succès au Conservatoire, et les gens qui ont entendu Paganini jouer la fameuse prière de *Moïse* goûteraient peu ces harmonies qui enivraient les peuples au temps de l'enfance de la musique. Plus une étoile s'enfonce dans le ciel de l'art, plus elle brille et resplendit. Il en est un peu de ces héros de la tradition comme de certains chefs-d'œuvre de l'antiquité, qu'on admire parce que le temps et l'histoire les ont consacrés. Qui sait si le vin des treilles de Zeuxis pourrait se comparer aux vins de France, et si Tyrtée aurait beau jeu à venir se mesurer avec Rubini? Que de merveilles incroyables n'imaginera-t-on pas dans cent ans sur Paganini, Thalberg, la Malibran, Rubini, et sur vingt autres virtuoses contemporains, lorsqu'ils appartiendront à la tradition, et qu'on lira toutes les extravagantes rapsodies que leurs partisans exaltés écrivent sur eux chaque jour! Si le polythéisme a du bon', c'est à coup sûr en fait d'art, et je consens à m'incliner devant toutes les consécrations de la fable, à proclamer Marsyas un joueur de flûte sans pareil et Tyrtée un ténor parfait, pourvu qu'on m'accorde en revanche que Rubini est un demi-dieu ou tout au moins un héros. Que dire, en effet, de la cavatine de *Lucia?* Comment résister à cette expression sublime, à cette voix pleine de sanglots, à ce désespoir musical si profond et si vrai? Le public s'émeut avec le chanteur, souffre avec lui, et, quand le rideau tombe sur les dernières mesures, toutes les bouches le rappellent, toutes les mains battent pour saluer sa venue. Rubini produit un peu sur le public des Italiens l'effet du chanteur de Confucius. L'illustre sage de la Chine, après avoir un jour entendu Roucy lui chanter une cavatine, en ressentit une impression telle que de deux mois il ne put ni manger, ni boire, ni philosopher raisonnablement; toujours le motif de Roucy lui trottait dans la cervelle.

Les Italiens nous ramènent la saison des cavatines, des bouquets et des belles soirées; charmante saison où le dilettantisme frémit d'aise et bat des

mains comme l'oiseau des ailes, et se passionne pour son ténor ou sa prima donna. A force d'entendre ces admirables chanteurs, nous avons fini par les prendre en affection. Chaque année, c'est une fête pour nous de les revoir jeunes, vaillans, superbes, pleins de voix et d'ardeur comme aux premiers jours, et de retrouver ces adorables sensations de la musique italienne qu'eux seuls peuvent encore donner. Jamais, en effet, de mémoire de dilettante, un pareil ensemble ne s'est rencontré, et de long temps, selon toute apparence, il ne se rencontrera plus. Hâtons-nous donc de jouir; l'Opéra-Italien est de ce monde

..... Où les plus belles choses
Ont le pire destin.

Les voix s'effeuillent comme les roses; respirons le mélodieux bouquet tandis qu'il s'épanouit et s'exhale aux douces et pâlissantes clartés du ciel des *Puritains* et de *Lucia*. Hâtons-nous; bientôt peut-être il ne sera plus temps. Que demain une fleur s'en détache, adieu le bouquet! Hâtons-nous de jouir, les temps marchent, et la musique italienne aussi. Rossini s'est tu pour jamais, Bellini repose dans sa tombe, les chanteurs s'en vont; hâtons-nous, c'est le chant du cygne; et quel cygne plus harmonieux et plus doux que la Grisi soupirant la romance des *Puritains* ou chantant le *Saule!*

Les représentations de *Lucia* ont mis dès les premiers jours l'enthousiasme du public au niveau de ce qu'il a jamais été dans les plus beaux temps. Rubini ne fléchit ni ne dégénère; on dirait qu'il attend, pour quitter la place, qu'un rival vienne la lui disputer. A ce compte, il pourra bien se faire qu'il règne plus d'une année encore. Tamburini nous semble avoir gagné en timbre, en vibration, en éclat, et la Persiani vocalise toujours comme un rossignol de mai. Nous parlions tout à l'heure des prodiges de la musique; l'exécution du finale du second acte de *Lucia* en est un véritable. Cette belle phrase de l'adagio, où la voix de Tamburini s'étend dans toute son ampleur, produit un effet magique et tel qu'on ne peut résister au désir de l'entendre de nouveau. Du reste, la partition de *Lucia* offre cet avantage, que chacun des trois premiers rôles y trouve à son tour une occasion de triomphe qu'il saisit aux grands applaudissemens du public, heureux de voir ainsi se multiplier ses jouissances. Tamburini a sa phrase du finale, la Persiani son aria qu'elle brode des points merveilleux d'une vocalisation éblouissante, et, comme part du lion, Rubini a l'immense cavatine qui compose presque tout le troisième acte à elle seule. Nous nous sommes déjà expliqué sur les belles qualités de ce morceau; nous n'ajouterons rien à ce que nous avons pu dire, si ce n'est que Rubini, par son expression pathétique, son grand style, son inimitable entraînement, en fait une composition sublime, un chef-d'œuvre. En un pareil moment on vous donnerait cela pour de la musique de Mozart, que vous le croiriez volontiers. — L'autre soir, la *Norma* nous a rendu Lablache et la Grisi, l'un avec son port majestueux, son intelligence de la scène, sa basse formi-

dable lorsqu'il s'agit de mener un ensemble; l'autre, plus éclatante de talent, de voix et de beauté, que nous ne l'avions entendue, que nous ne l'avions vue encore. Le rôle de Norma, l'un des plus importans du répertoire, ce rôle taillé sur la mesure de la Pasta, loin d'embarrasser la Grisi, la soutient et l'anime. D'un bout à l'autre, on sent qu'elle y marche dans sa force et sa liberté, en cantatrice, en tragédienne. La cavatine, le grand trio, sont pour elle autant de sujets d'inspiration et de triomphe. Il est impossible de chanter *Casta diva* avec un timbre d'or plus pur, une grace plus douce et plus mélancolique; on dirait que toutes ces petites notes qu'elle égrène dans ses roulades ont la fraîcheur des gouttes de rosée qui tremblent sur les feuilles du gui qu'elle va cueillir. Dans le trio, elle touche au sublime. Il faut dire aussi que c'est là une bien admirable musique. Point de bruit dans l'orchestre, point d'ophycléides, ni de timbales, ni de trombones, tout par la mélodie, par la seule action d'une phrase mélodique, grandiose, puissante, qui se développe comme dans le discours une magnifique période. Mettez une grande cantatrice avec des inspirations musicales de ce genre, et vous verrez quel effet en résulte. La Grisi dirige ce trio à elle seule : elle est seule comme Norma, seule contre son Pollion et son Adalgise, qui, loin de la seconder, l'embarrassent en jetant à tout moment leurs clameurs de comédiens subalternes au travers de ses fureurs de prêtresse gauloise; n'importe, malgré son Pollion qui chante faux, et son Adalgise de cire, la Grisi mène à bout l'entreprise et parvient à se rendre maîtresse du public et de la situation par la force de la musique, de sa voix, de son talent et de sa beauté, car tout cela se tient, et, malgré qu'on en dise, il n'y a pas de grande cantatrice sans la beauté.—L'administration du Théâtre-Italien, dont la sollicitude n'est jamais en défaut lorsqu'il s'agit de veiller à l'exécution des chefs-d'œuvre du répertoire, fera bien de se pourvoir au plus vite d'un soprano en état de remplir les rôles de seconde femme. La personne qui, pour le moment, joue Adalgise, est complètement incapable de tenir cet emploi, et sa présence s'oppose obstinément à certains bons effets que le public cherche et qu'il ne trouve plus. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le charmant duo qui ouvre le second acte, et qu'au temps de Mlle Assandri on ne manquait jamais de faire répéter, passe aujourd'hui inaperçu. Ce chant sourd et monotone, sans inflexion ni mesure, qu'on se donnerait le plaisir de ne pas écouter dans toute autre occasion, devient une chose véritablement fâcheuse, lorsqu'il se mêle bon gré mal gré à quelque scène intéressante et ternit de son voisinage les belles intentions de la Grisi. Nous aurions voulu voir aussi dans Pollion un ténor sérieux. Ce rôle, bien que d'une importance secondaire, n'en a pas moins part aux morceaux essentiels de l'ouvrage, et pour cela réclame un sujet du premier ordre; car, si d'un côté ce personnage n'a rien en soi d'avantageux ni de brillant, de l'autre il peut à tout instant compromettre l'exécution. C'était trop peu pour Rubini, c'est trop pour M. Mirate. Il est à souhaiter qu'après ses débuts M. de Candia se charge de la partie de Pollion. Dans quelques jours, nous aurons la *Lucrèce Borgia* de

Donizetti, puis viendront *Otello*, *la Semiramide*, *Don Juan*. Si nous en croyons l'énergie, la voix, l'inspiration qu'elle a déployées dans *Norma*, la Grisi fera des merveilles cette année et tiendra tête hardiment au répertoire; la Persiani continuera comme par le passé à chanter Lucia et Zerline; et Rubini, Lablache et Tamburini aidant, nous aurons encore de ces belles soirées d'élan et d'enthousiasme, de ces fêtes mélodieuses auxquelles les Italiens nous ont accoutumés, et que personne ne veut voir finir, car, après tout, c'est encore là qu'est la musique. Où serait la musique, où serait le plaisir, si les Italiens venaient à nous manquer? Tant de chanteurs ont déserté notre scène lyrique, tant de nobles voix se sont éteintes, tant de belles danseuses se sont envolées, qu'il y aurait de notre part de l'ingratitude à négliger ces grands artistes qui nous restent fidèles.

Une chose vraiment triste et qu'on ne saurait contester, c'est l'état de décadence où se trouve l'Opéra. Qui parle aujourd'hui de cette noble scène, où jadis la musique et la danse déployaient chaque soir leurs merveilles devant un public immense, plein d'enthousiasme et d'amour? Qu'est devenu ce foyer si fréquenté des gens du monde, ce théâtre où l'on accourait au premier appel, presque sans regarder l'affiche, et sur la foi du directeur, en ces temps glorieux, où l'impulsion du trio de *Robert-le-Diable* et d'un pas de Taglioni dans *la Sylphide* réagissait le lendemain sur *la Juive* et *la Tempête?* Hélas! de tant de luxe et de richesses, il ne reste plus rien désormais; tout cela s'en est allé lambeau par lambeau, talent par talent, voix par voix. Parce que la mode avait adopté l'Opéra, on se fiait sur elle sans réserve, comme si la mode ne variait jamais : la mode est un peu comme le ciel, elle n'aide guère que ceux qui savent s'aider eux-mêmes. Tant que l'Académie royale de Musique a marché dans une voie intelligente et sûre, la mode ne lui a pas fait défaut d'un jour, d'une représentation, d'une heure. Elle était là toujours au service de la maison, embouchant sa trompette pour une répétition générale, pour un début, échauffant le zèle du public, remuant les petites passions intestines au profit de l'administration, occupant tout Paris d'une querelle de coulisse. Mais les jours de désastre sont venus, la dissolution s'est mise partout. Franchement alors que lui restait-il à faire? Chanteurs, cantatrices, danseuses, elle a vu partir tout le monde, elle a suivi des yeux tristement Nourrit, Mme Damoreau, Mlle Falcon, Taglioni; puis, quand elle a vu qu'elle attendait en vain et que personne ne venait d'Italie ou d'Allemagne pour les remplacer, elle s'en est allée, elle aussi, la dernière, il est vrai, mais elle s'en est allée. Déjà depuis long-temps le malaise se faisait sentir. D'où vient cela? serait-ce à dire que l'Opéra doit finir, et les théâtres auraient-ils, comme les individus, des périodes de jeunesse, de virilité et de décrépitude? S'il en était ainsi, l'histoire contemporaine de l'Académie royale de Musique pourrait se diviser en trois ères bien distinctes : l'ère de gloire et de richesses, sous M. Véron, lorsque musiciens, cantatrices et danseuses abondaient de part et d'autre, lorsqu'on trouvait *Robert-le-Diable* sans le chercher, presque sans le vouloir; l'ère vul-

gaire sous M. Duponchel, lorsque le succès se maintenait encore, grace aux efforts surhumains de Duprez, qui nous arrivait alors dans toute l'énergie et la puissance d'un magnifique talent; enfin, sous l'administration nouvelle, l'ère de déclin, l'ère critique. Dans l'histoire de l'Opéra, cette période dernière datera certainement de la restauration de la salle, car il semble que tout se tienne dans les malheurs de ce théâtre; il n'y a pas jusqu'à ces ornemens nouveaux, d'un goût sombre et sévère, qui n'augmentent la tristesse de ces lieux si rians autrefois. Ces mornes tentures de velours rouge donnent à la décoration je ne sais quel air lugubre et sépulcral : on dirait que le peintre, en arrangeant la salle, a dû se conformer à quelque triste pensée, et la faire telle qu'on y pût au besoin célébrer des funérailles, les funérailles de l'Opéra.

Le répertoire, loin de s'enrichir, s'amoindrit à vue d'œil, grace à la défection de sujets sinon du premier ordre, du moins indispensables au théâtre et sans lesquels certaines partitions ne peuvent se produire. On avait M. de Candia, un chanteur que le public aimait, une voix de ténor juvénile et claire, une voix naturelle et de facile émission, qui reposait de temps à autre de tant d'efforts et de clameurs. M. de Candia s'en est allé aux Italiens, et voilà qu'on ne peut plus jouer *Robert-le-Diable*. Nous passerons sur l'engagement de M. Marié, étrange virtuose à la poitrine athlétique, aux épaules robustes, qui vocifère plutôt qu'il ne chante, et dont le principal mérite consiste à ralentir les mouvemens de manière à rendre un morceau méconnaissable aux gens qui le savent par cœur. Les théâtres lyriques s'arrachaient naguère M. Marié. L'Opéra-Comique et la Renaissance se disputaient à qui l'aurait; pendant la querelle, l'Opéra survint qui le prit pour lui. C'est un peu l'histoire de l'huître et des plaideurs, avec cette différence pourtant que cette fois les plaideurs ont eu beau jeu et se frottent les mains. Ainsi Duprez et Levasseur, Duprez qui succombe à la tâche, et Levasseur, dont les droits à la retraite sont incontestables (il suffit de consulter sa voix pour s'en convaincre), tel est pour les hommes tout le personnel sérieux de l'Académie royale de Musique; quant aux femmes, il y a Mme Dorus, cantatrice de goût et de zèle, dernier débris, avec Levasseur, de la période florissante; il y a aussi Mme Stoltz et Mme Widmann qui appartiennent parfaitement à la nouvelle. Maintenant, voyons quelles grandes partitions l'avenir nous réserve. De ce que les chanteurs manquent, il ne s'ensuit pas que les opéras doivent manquer. On dit à Berlin que les Italiens ont de mauvaise musique et de bons chanteurs, et les Allemands de bonne musique et de mauvais chanteurs : pourquoi ne ferions-nous pas comme les Allemands? pourquoi n'aurions-nous pas des chefs-d'œuvre du genre de *Fidelio*, d'*Oberon*, ou d'*Euryanthe*, puisque nous avons de pauvres chanteurs? Malheureusement les seuls maîtres qui pourraient relever la fortune chancelante de l'Opéra se taisent à cette heure ou font défection. Rossini s'enveloppe plus que jamais dans son irrévocable silence, Meyerbeer dirige la chapelle du roi de Prusse et traduit en musique l'*Athalie* de Racine pour son auguste maître, et M. Auber travaille pour sa cantatrice de prédilection, pour

son Ambassadrice, son Domino noir, sa Zanetta, qui n'est plus à l'Opéra, comme on sait. On parle toujours des jeunes gens, on ne cesse de se répandre en belles élégies sur ces jeunes victimes que les grands-prêtres de l'Institut couronnent de lauriers pour les envoyer ensuite s'ensevelir dans le sépulcre de la ville éternelle. Certes, l'occasion est admirable aujourd'hui ; les avenues du temple sont ouvertes, nul gardien formidable n'en défend l'approche; qu'ils paraissent donc une fois, ces hommes de génie, et que nous en ayons le cœur net. Le malheur veut qu'il en soit de tous ces jeunes musiciens méconnus comme de tant de belles choses dont on parle tant; les musiciens méconnus ne sont au monde que pour servir de thème aux déclamations des envieux et des bavards. Voyez si jamais la disette fut plus grande, comptez les maîtres en état d'alimenter un théâtre, et, quand vous serez à cinq, la phalange sera complète. Or, derrière cette phalange, qui trouvez-vous? Personne. Combien de fois n'a-t-on pas répété que les musiciens mouraient faute de théâtres ; c'est justement le contraire qui arrive, les théâtres aujourd'hui meurent faute de musiciens. En des circonstances aussi critiques, l'administration de l'Opéra a dû recourir à M. Donizetti. Lorsqu'il s'agit de bâcler un chef-d'œuvre, M. Donizetti n'est jamais en défaut; il écrit des partitions au mois, à la semaine, à la journée, selon qu'on les lui commande, ou plutôt il tient toujours en réserve dans ses malles de quoi satisfaire aux exigences du moment. Voulez-vous cinq actes, n'en voulez-vous que deux, vous êtes sûr avec lui d'être toujours servi à point. Quant à la pièce, M. Scribe se charge de la revoir; elle change de titre, s'appelle *les Martyrs* au lieu de *Polyeucte, la Favorite* au lieu de *l'Ange de Nisida,* et vous avez au moins l'avantage de ne point attendre. Reste à savoir si le public de Paris prendra goût à cet éternel replâtrage de cavatines et de morceaux pris çà et là dans des opéras tombés à Naples, à Milan, à Venise, et dont M. Donizetti compose assez volontiers ses partitions nouvelles. Il semble que le triste échec des *Martyrs* aurait dû lui servir de leçon et l'engager à traiter son monde avec plus de convenance. Vraiment on a peine à concevoir qu'un homme qui a écrit le troisième acte de la *Lucia* puisse faire assez bon marché de son inspiration que de la débiter ainsi à tout propos sans raison ni mesure. Au Théâtre-Italien, ces choses passent encore, grace au merveilleux talent des chanteurs, qui sont toujours prêts à couvrir de leurs propres ressources les pitoyables négligences du musicien ; mais, à l'Opéra, il faut absolument payer de sa personne, car il n'y a là ni Rubini, ni la Grisi pour suppléer à l'absence du maître ou le relever s'il trébuche. D'ailleurs, ces opéras décousus, ces partitions faites de pièces et de morceaux sont tout-à-fait en dehors de nos habitudes dramatiques, et M. Donizetti fera bien d'y penser avant de tenter cette nouvelle épreuve.

L'hiver se passera encore sans qu'on entende l'opéra nouveau de M. Meyerbeer. L'auteur de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots* a résisté à toutes les sollicitations de l'administration, qui sent bien que c'est là pour elle une question de vie ou de mort. Tout ce qu'on a pu obtenir de lui, c'est qu'il vînt en causer

à Paris; et, en effet, il est venu, on en a causé, et beaucoup; puis il est reparti sans rien promettre, et surtout sans rien laisser. Une preuve que cette partition ne sera point donnée cet hiver, c'est qu'en admettant même que l'illustre maître consentît à la livrer, le théâtre ne se trouverait pas en mesure de l'exécuter. Nous ne supposons pas que M. Meyerbeer destine son rôle à Mme Stoltz; or, s'il avait eu la moindre envie d'être représenté cet hiver, il aurait nécessairement indiqué à l'administration une cantatrice qu'on se serait empressé d'avoir. M. Meyerbeer ne l'a point fait, de peur de s'engager; M. Meyerbeer veut voir venir; par le temps qui court, c'est ce que chacun a de mieux à faire. Au printemps, on en reparlera; alors M. Meyerbeer partira pour les eaux, et promènera durant six mois sa partition d'Ems à Marienbad, de Kissingen à Spa. En attendant, nous aurons plusieurs opéras de M. Halévy, de M. Thomas; nous en aurons même un de M. Berlioz, en cinq actes encore!

La partition de *la Reine Jeanne*, que l'Opéra-Comique a représentée ces jours derniers, ne nous semble faite ni pour enrichir le théâtre, ni pour augmenter de beaucoup la renommée de M. Monpou, dont on cite çà et là plus d'une composition intéressante. La *Reine Jeanne* variera peut-être assez agréablement le répertoire; c'est là tout ce qu'on en peut dire. Les musiciens (car il s'agit encore, comme dans l'*Opéra à la Cour,* d'une collaboration musicale), les musiciens se sont conformés à la mesure de leurs *poètes;* les airs et les duos valent les situations où ils se rencontrent. On ne conçoit guère qu'on se mette à deux pour écrire de semblables chefs-d'œuvre. Voici un expédient dont à coup sûr ni Mozart, ni Cimarosa, ni Rossini, ne s'étaient jamais doutés. On fait de nos jours de l'orchestre et de la mélodie en collaboration : c'est le procédé du vaudeville appliqué à l'opéra. Pendant que les poètes élaborent leur drame, les musiciens chauffent leur cerveau; on se partage la besogne, l'un prend le premier acte, l'autre le second, et de la sorte les choses vont bon train. Vous pensez peut-être qu'une grande confusion de style doit résulter d'un pareil accouplement? Non certes; s'il s'agissait de Gluck s'associant à Cimarosa, ou de Weber travaillant avec Rossini, à la bonne heure! il pourrait y avoir confusion; mais, en fait de métier, toutes les inspirations se ressemblent, la muse de M. Grisar donne la main à la muse de M. Bordèze, et c'est à peine si on s'aperçoit des jointures, tant ces sortes de productions trouvent d'harmonie dans leur médiocrité même.

L'Opéra-Comique a souffert tout l'été du malaise général qui tourmente les théâtres. Le retour de Mme Damoreau va mettre sans doute fin à cette crise. Déjà la cantatrice a reparu dans ses deux jolis rôles d'Henriette et d'Angèle, et sa voix, toujours agile et sûre, mais que de longues fatigues avaient altérée, semble avoir puisé dans un repos de trois mois une fraîcheur, une sonorité nouvelles. Avec les ménagemens dont Mme Damoreau sait user à l'égard de son talent si délicat et si fragile, avec les prodigieuses ressources de vocalisation dont elle seule dispose aujourd'hui chez nous, elle pourra long-temps

encore rendre des services à l'Opéra-Comique, car c'est sur elle que ce théâtre compte, sur elle et sur M. Auber. On nous promet pour la saison une partition nouvelle du chantre si distingué de *l'Ambassadrice* et du *Domino noir;* il n'en faut pas davantage pour décider la fortune. L'Opéra-Comique ne demande qu'à marcher; seulement rien n'est difficile comme de le maintenir dans les limites de son genre et de ne point les dépasser d'un côté ou de l'autre. Depuis long-temps on lui reprochait avec raison de négliger la musique, et, pour faire droit à l'opinion, il s'est procuré à grands frais, à trop grands frais sans doute, des gens qui se donnaient pour des chanteurs, et qu'il a eu la bonhomie de prendre sur parole. Qu'arrive-t-il? A côté de son ancienne troupe, l'Opéra-Comique en possède aujourd'hui une nouvelle, troupe italienne et bâtarde qui ne saurait dire un mot de français, méprise souverainement le dialogue et pour cause, et qui, en revanche, ne chante guère plus que l'autre. De là un surcroît de charges excessif, une confusion dans le personnel dont rien n'approche. Nous ne blâmons pas l'Opéra-Comique d'avoir cherché à se régénérer, à Dieu ne plaise! nous voudrions le voir aussi riche en beaux talens que le Théâtre-Italien par exemple; le mal, c'est d'avoir engagé des chanteurs qui ne chantent pas. Quels grands profits a-t-on retirés d'*Eva?* quels résultats fructueux de *l'Opéra à la Cour,* ce pasticcio déplorable où l'on n'a pas craint de travestir indignement les plus belles inspirations des grands maîtres, tout cela pour que M. Botelli vînt nous dire une cavatine et que Mme Eugénie Garcia se donnât le plaisir de nous chanter en manière de couplet final le *Se il padre m'abandonna* d'*Otello,* cette magnifique phrase que nous entendons tous les jours à la place où le maître l'a mise, et chantée par des cantatrices d'un autre ordre? Franchement, on n'a pas abordé la question, on a voulu se régénérer par la musique, et l'on n'a eu ni musique ni chanteurs. Tout ce que le public a gagné au change, c'est qu'on lui donnât des chefs-d'œuvre de la trempe d'*Eva* et de *l'Opéra à la Cour* à la place des amusantes imaginations de M. Scribe. En fin de compte, on s'est trouvé n'avoir emprunté aux Italiens que leurs *libretti* décousus. Or, jamais le public de l'Opéra-Comique n'acceptera de pareils arrangemens; on consent bien à faire bon marché d'une pièce, mais à condition qu'il y ait là, pour en relever les platitudes, une musique intéressante et des exécutans de première volée. A vrai dire, ces prétendus chanteurs, bien loin de servir à la fortune du théâtre, ne feraient que hâter sa ruine. M. Botelli n'a qu'une pauvre voix; M. Masset, avec une émission facile, un timbre clair et pur, ignore les premiers élémens de l'art du chant, et son air gauche sur la scène, ses manières décontenancées, empêcheront toujours qu'on l'utilise. Quant à Mme Eugénie Garcia, malgré ses belles qualités de style, qualités qui du reste dégénèrent trop souvent en emphase, jamais le public de l'Opéra-Comique ne l'adoptera. Or, on paie Mme Garcia fort cher, aussi cher que Mme Damoreau, qui remplit la salle.

Avec ces prétentions des chanteurs, il n'y aura bientôt plus de théâtre pos-

sible; chaque jour leurs exigences augmentent, des traitemens de maréchaux ne leur suffisent plus. Qu'on paie à prix d'or Rubini, cela se conçoit; mais que des sujets d'un ordre secondaire, dont l'action sur le public est nulle, tout-à-fait nulle, s'exagèrent à ce point leur valeur personnelle, voilà ce qu'il faut déplorer, voilà ce qui tôt ou tard entraînera la chute des théâtres. Aussi les administrations devraient s'en prendre au public, au public qui décerne à tort et à travers les couronnes et les triomphes, tellement que ces démonstrations glorieuses qu'on réservait jadis aux Pasta et aux Malibran, sont devenues une monnaie vulgaire, qu'on jette sans mesure à toutes les vanités qui couvent. L'extravagance des Italiens à ce sujet n'a surtout point de bornes. Ils escortent leurs cantatrices dans les rues, s'attèlent à leurs chars, fondent pour elles des couronnes d'or. — Vous vous souvenez de Mlle Pixis, qui débuta il y a deux ans dans *Arsace* : c'était alors une jeune fille de beaucoup d'ame et de peu de voix, et jamais on ne se serait douté, à l'entendre, des triomphes auxquels elle était destinée. Nous ne résistons pas au désir de citer ici les propres paroles de la gazette sicilienne. Que ceux qui ont pu juger par eux-mêmes du talent de Mlle Pixis lisent cette narration prodigieuse, et apprennent par là ce qu'il faut croire de tant de récits haussés sur le ton de l'ode et du dithyrambe : « Le bénéfice de Francilla a eu lieu hier. Depuis plusieurs mois, il n'était question que de cette soirée; les billets de parterre valaient cent francs sur la place, heureux encore ceux qui pouvaient s'en procurer à ce prix. A l'heure de se rendre au théâtre, deux équipages de gala, les gens en grande livrée, furent mis à la disposition de la cantatrice; l'un appartenait à la princesse Niscemi, l'autre à M. Camiecci, l'un des plus riches particuliers de la ville. Comme elle ne pouvait en même temps aller dans les deux, il fut décidé que celui-ci servirait à la conduire, celui-là à la ramener. A peine arrivée au théâtre, une députation se rendit auprès d'elle, et lui présenta une couronne de laurier d'or massif, artistement travaillée, et, de plus, enrichie de quatre-vingts pierres précieuses. On avait obtenu de Francilla qu'elle voulût bien, au lieu de sa couronne accoutumée, porter dans le rôle de Norma cette couronne d'or, que les premières dames et les personnes les plus distinguées lui offraient comme un témoignage de leur reconnaissance, et qui portait cette inscription : *Al merito, il publico palermitano*. A l'entrée de la cantatrice (elle était couronnée du diadème d'or que le ciseleur avait voulu poser lui-même sur sa tête), des transports de joie éclatèrent, les mouchoirs s'agitaient en dehors des loges; ce fut un fanatisme qui dura dix minutes, pendant lesquelles les bouquets, les couronnes, les sonnets, les lithographies (*Norma à l'autel*), volèrent sur la scène. Enfin, Francilla put se faire entendre, et, malgré son émotion visible, chanta comme jamais elle n'avait chanté. Cinq fois le public en délire la rappela sur le théâtre, et les prêtres du chœur avaient assez à faire de ramasser les couronnes qu'ils portaient derrière elle sur un cabaret d'argent, au milieu d'un tonnerre de bravos. Dans le duo et le trio, rappelée cinq fois. On donnait ensuite le second acte de *la Prison*

d'Edimbourg, qui, quatre jours auparavant, avait obtenu le plus grand succès. Mêmes transports, mêmes acclamations. Pendant le chant du berceau, une pluie de fleurs et d'or tomba sur la scène; force lui fut de recommencer et de reparaître cinq fois dans l'entr'acte. Enfin vint (pour la première fois cette année) le second acte de *la Somnambule;* Francilla joua et chanta la dernière scène d'une manière inouie; on ne peut se faire une idée de l'enthousiasme qui s'empara de la salle entière; on n'entendait retentir que ces cris : *Viva, brava, divina!* Mais à ces paroles : *Ah! m'abbraccia!* on n'applaudissait plus; tous, dans les loges et dans le parterre, agitaient leurs mouchoirs, accompagnant leurs gestes de clameurs forcenées. C'était une scène comme les plus anciens habitués du théâtre ne se souviennent pas d'en avoir vu. Rappelée huit fois après la chute du rideau, comme on continuait toujours à crier *bis!* dans la salle, Francilla alla chercher jusque dans sa loge son ténor, qui s'était déjà déshabillé, et s'avançant devant la rampe, fit un signe à l'orchestre, qui s'époumonnait à crier : *Viva!* et la *cabaletta* recommença avec des variations si neuves et si belles, que la frénésie fut portée à son comble. Enfin on la laissa se déshabiller en repos. Alors plus de six cents personnes se rassemblèrent pour la voir monter dans la voiture de la princesse Niscemi, qui l'attendait à la porte, et le cortége se rendit d'un pas solennel, à travers les plus belles rues de la ville, à son hôtel, où toute une multitude l'attendait avec des flambeaux pour l'escorter jusqu'à son antichambre, dans laquelle on avait dressé un orchestre, qui joua les morceaux favoris de Francilla. Pendant toute la nuit, elle dut se montrer à son balcon pour recevoir les applaudissemens et les acclamations de la ville entière, et ce ne fut qu'à l'aurore qu'on laissa la triomphatrice en paix. » Vraiment, de pareilles extravagances ne seraient que ridicules sans les conséquences fâcheuses qui en résultent la plupart du temps pour les administrations de théâtres. Lorsqu'ils décernent ainsi des honneurs de reine à des cantatrices du second ordre, les Palermitains, les Padouans ou les Bolonais ne s'imaginent pas quel mauvais tour leur furie enthousiaste joue aux directeurs étrangers. En lisant ces récits fabuleux, on se prend de belle admiration pour les héroïnes, on veut les avoir à tout prix (quelles propositions seront jamais assez dignes d'une *prima donna* que des villes entières mènent en triomphe!), on sème l'or à leurs pieds, et le jour des débuts on s'aperçoit, mais trop tard, qu'on s'est ruiné pour une illusion. Une pareille aventure aura sans doute eu lieu au sujet des engagemens dont nous parlions tout à l'heure. L'Opéra-Comique se sera monté la tête au récit de prouesses imaginaires et de merveilles fantastiques; sur la foi des ovations et des gazettes italiennes, il aura pris Mme Garcia pour une Malibran, M. Botelli pour un Tamburini. De là tant de regrets et de mécomptes. Pourquoi Mlle Olivier ne nous reviendrait-elle pas, elle aussi? Mlle Olivier, qui jadis tenait avec grand'peine un emploi de la plus mince importance, parcourt l'Italie à l'heure qu'il est, et triomphe : tout le monde triomphe aujourd'hui. Ses succès nous la ramèneront, mais à quel prix! Les roulades de Mlle Oli-

vier valaient cent louis il y a deux ans; trente mille francs peut-être ne suffiraient pas pour payer aujourd'hui les roulades de Jenny Olivia. Au fond, tout cela est une triste comédie et prouve à quel point de décadence l'art est tombé. Il n'y a désormais de gloire et de fête que pour les chanteurs; l'exécution est tout, le morceau rien. On demande quelle est la voix avant de s'informer du maître. Il nous faut des danseuses, des cantatrices et des pianistes; nous n'avons d'enthousiasme et d'or que pour les tours de force; nous en voulons pour nos yeux et pour nos oreilles. Pourvu que nos sens se réjouissent, le reste nous importe peu; nous laisserions Pétrarque dans la rue pour mener la Elssler au Capitole, nous laisserions Beethoven et Weber mourir de faim pour donner un sabre d'honneur à M. Lizt.

REVUE LITTÉRAIRE.

La littérature, qui s'est fort ressentie des distractions de l'été, va retrouver plus d'ensemble et de consistance en reprenant ses quartiers d'hiver :

Le printemps les disperse et l'hiver les rallie,

disait Delille des amis de société, et cela est vrai des auteurs et de leurs productions. On ne s'occupe pas encore sérieusement des candidatures ouvertes à l'Académie française; les prétentions et les immortalités prochaines sont encore en vacances. Dans cet intervalle de bon temps et de loisir, la plupart des plumes à la mode se sont reposées; l'Université, qui ne chôme pas, s'honorait de plus en plus par des travaux sérieux, par des thèses d'un véritable éclat; mais le monde littéraire proprement dit courait les grandes routes, et le feuilleton lui-même passait son entr'acte en Italie. Il n'y a que les infatigables qui aient pu ne pas débrider leur verve un seul instant, et l'auteur de *la Chambrière* est de ceux-là.

La Chambrière, de M. Frédéric Soulié (1), est encore un nouveau chapitre ajouté à cette remuante histoire de désordres et de vices dont les *Mé-*

(1) Un vol. in-8°; chez Dumont, Palais-Royal.

moires du Diable, si volumineux cependant, n'étaient, à ce qu'il paraîtrait, que le prélude et la mise en train. Dans les premières pages de son livre, M. Soulié s'appesantit un peu trop sur ces peintures si souvent reproduites des habitudes de la province. L'éternel sous-préfet en butte aux éternelles factions que renferment dans leur sein toutes les petites villes explorées par M. de Balzac et par M. de Bernard, nous occupe bien long-temps des misères déjà analysées et de toutes les tracasseries prévues d'une position mille fois décrite. Nous nous presserons plus que M. Soulié d'arriver à l'action principale, à celle que promet cette première phrase, plusieurs fois répétée ensuite, où l'auteur nous semble avoir enchâssé son plus gros diamant parmi tous les trésors de beau langage dont il n'a garde de s'abstenir : « En ce temps-là nous *batifolions* avec les chambrières de ces dames. » Mlle Agnès de Hautefeuille est une fille de trente ans dont la dot est très ardemment convoitée par un petit cousin mauvais sujet et ruiné, le vicomte de Chamby. Le vicomte, qui est sûr d'être puissamment aidé par la faiblesse secrètement avouée de sa cousine, est décidé à se servir des moyens familiers à la rouerie pour hâter les mariages utiles. Mlle Agnès a une suivante qu'il faut absolument gagner. Chamby y réussit parfaitement en montrant *à la drôlesse* (style de la tradition française suivie par M. Soulié) *ce que valent ses vingt ans*. C'est donc cette suivante, qui se nomme Geneviève, dont l'industrie, durement qualifiée par l'auteur lui-même, doit aider le vicomte dans ses hardies entreprises. Mais voilà que, le soir même choisi par Chamby pour exécuter son perfide dessein, arrive une petite personne de seize ans, ingénue et gracieuse, qui n'est autre que Mlle Julie de Hautefeuille, sortie pour un jour d'un couvent où elle est reléguée jusqu'au mariage éternellement différé de sa sœur.

Le beau vicomte s'enflamme subitement pour la pensionnaire, et vous imaginez peut-être qu'il va renoncer à sa tentative; pas du tout. Seulement, Mlle Agnès reçoit à son réveil, le lendemain d'une funeste nuit, une lettre où son cousin, au nom de l'autorité tout-à-fait particulière qu'il vient d'acquérir sur elle, lui demande la main de sa sœur cadette, et la somme d'épouser un vieux marin de cinquante ans, M. le comte de Fernaie, avec menace d'indiscrétion et de scandale en cas d'hésitation.

Aussi Agnès n'hésite pas, et le double mariage s'accomplit; mais, sous cette résignation apparente, le lecteur, si ce n'est le héros, sent qu'il est menacé de l'inévitable vengeance. La chambrière reparaît, placée par la sœur aînée auprès de sa jeune sœur, qu'elle a mission de corrompre. Geneviève réussit dans sa détestable tâche; et, quand des lettres écrites par la jeune vicomtesse au chevalier de Blanzay sont des preuves suffisantes pour exciter la fureur du mari, Mme de Fernaie, maîtresse de sa vengeance, donne à Chamby un rendez-vous au bal de l'Opéra, où tout sera dévoilé. Ce n'est pas Chamby qui va à ce rendez-vous, c'est un ami officieux, qui reçoit sous le domino les confidences d'Agnès; il se démasque, et elle s'évanouit. Difficultés et complications de toute sorte! L'ami a reçu une partie des lettres accusatrices, mais Mme de

Fernaie en conserve encore assez pour convaincre le plus incrédule des époux; en revanche, si Mme de Fernaie peut perdre sa sœur, l'ami peut perdre Mme de Fernaie. Le mari apprend tout en même temps, et l'atroce vengeance de sa belle-sœur, et le piége dans lequel elle est tombée; il pardonne à sa femme et à l'amant de sa femme, sûr du secret forcé que gardera Mme de Fernaie. Mais, pendant toutes les hésitations que lui a coûtées sa résolution généreuse, la chambrière, toujours soumise à sa première maîtresse, a rendu le scandale irréparable en faisant croire aux deux amans que la fuite seule pouvait les soustraire à la vengeance d'un époux irrité. A peine Chamby vient-il d'apprendre cette nouvelle, qu'il est arrêté et emmené à la Bastille, où une affaire, tellement envenimée par la haine d'un intendant qu'elle est devenue une accusation d'escroquerie, le retient jusqu'à la révolution française. La révolution française est commode pour trancher les dénouemens. Cet intendant, qui joue, conjointement avec la chambrière, le rôle un peu usé de *fatal génie*, s'attache avec Geneviève à la vicomtesse de Chamby et au chevalier de Blanzay pour consommer leur ruine. Un beau jour, le vicomte qui ignore toutes les trames dont il a été environné, et n'accuse que sa femme de son emprisonnement et de son déshonneur, quitte l'émigration pour pénétrer en France, au péril de sa vie, jusqu'à la retraite où se cachent les deux coupables. Il tue Blanzay sous les yeux de sa femme, reçoit une blessure mortelle, puis, dénoncé par l'intendant et la chambrière, est traîné tout sanglant sur l'échafaud.

Cette histoire compliquée et terrible forme un petit roman tout rempli de prétentions à une élégance cavalière dans le style, et à une immoralité de bon goût dans la pensée. M. Frédéric Soulié, qui a d'autres qualités moins contestables, s'est mis en frais de belles manières; il a visé tout simplement à la langue du XVIIIe siècle. Cette affectation de retour aux formes aimables et polies d'un langage fin et distingué, toute nouvelle chez M. Soulié, est, du reste, chose fort commune. Dans ce temps où une révolution littéraire, suivie de nombreuses réactions, a jeté dans le style tant de contradictions et d'incertitudes, le nombre des *conversions*, comme on dit, semble aller en augmentant : il en est d'illustres, il en est de bizarres, il en est d'inattendues. Pourquoi M. Frédéric Soulié ne prétendrait-il pas aussi à la manière de Crébillon fils, quand des romanciers qui se font critiques annoncent qu'ils écriront tout simplement « dans le genre de Grimm. » Grimm aurait bien ri, et cela nous aurait valu une jolie page dans sa correspondance.

ONYX, par M. Ch. Coran (1). — Voici un petit recueil de poésies qui s'annonce avec le désir d'exhaler un parfum léger et discret, et qui, par son contenu autant que par son titre, rappelle le *Nardi parvus Onyx*. Il commence par une courte et élégante préface, où un tour coquet et presque nouveau est donné à une bien vieille excuse accueillie toujours avec sourire. Des

(1) Un vol. in-18, chez Masgana, galerie de l'Odéon, 12.

amis trop indulgens, dit l'auteur, ont fait un livre de ces vers. Les amis sont d'une grande ressource en pareille occurrence. Mais qu'importe au public si le livre a de l'agrément? Ce que craignent le plus les poètes, c'est de voir leurs œuvres impitoyablement classées, dès leur première apparition, dans une de ces cases qu'on pourrait distinguer entre elles, en leur donnant pour étiquettes quelques grands noms « genre Victor Hugo, genre Lamartine, etc. »

Mon verre est fort petit, mais je bois dans mon verre,

a dit dans un charmant morceau M. de Musset. Ce vif besoin d'originalité a été ressenti par M. Coran, dont le talent, pour procéder assez directement de celui de M. Brizeux, s'échappe, s'égaie sur bien des points, et a gardé de franches allures. Aussi trouve-t-on trace dans ce recueil de nombreux et souvent heureux efforts pour arriver ou tout au moins revenir à des régions poétiques abandonnées ou inconnues. L'auteur, qui, pour me servir d'une des plus heureuses expressions de son livre, *n'a vu Dieu qu'à travers Raphaël*, a substitué à cette religiosité, dont nous sommes bien las, des sentimens plus mondains, mais plus aimables et plus vrais. Le nom de Jéhovah, et cela est presque devenu vraiment, si on l'ose dire, une chose de bon goût, n'est pas une seule fois prononcé, tandis que Bacchus, Apollon et même les neuf sœurs, font çà et là de gracieuses apparitions.

Et ce n'est pas seulement sur les idées antiques rajeunies que M. Coran a exercé le jeu de son talent; toutes les séductions modernes ont chez lui leur part. Ce qu'il adore, c'est, par-dessus toute chose, la *fantaisie*, à laquelle il dédie ses vers en terminant son recueil. Mon Dieu! la fantaisie elle-même, malgré ce qu'elle semble nous promettre de toujours changeant, a produit, elle aussi, un genre où il y a des disciples et des maîtres. Pauvre fantaisie! pour ceux qui viennent tard, elle a aussi des cases. Ce qu'on peut dire, c'est que M. Coran a tout-à-fait l'air d'y échapper. Une *Épître à la Lectrice* pleine d'une charmante indiscrétion et d'une délicieuse impertinence, quelques sonnets tournés d'une façon tendre et galante, enfin une élégie intitulée *Souvenir*, la plus jolie pièce peut-être de ce recueil, où une scène d'amour est placée dans un cadre de fleurs et de verdure, nous font dire en toute conscience : Non, les amis de M. Coran ne sont pas coupables.

LES DEUX MINA, par le général Saint-Yon (1). — La guerre d'Espagne, cette autre guerre de la succession faite par Napoléon au petit-fils de Philippe V, n'est pas encore bien connue. L'histoire, il est vrai, en a dépeint les grands épisodes avec le burin du général Foy, avec la plume espagnole de M. de Toreno; mais, en élevant ces combats au rang des batailles de la grande armée, on ne saurait avoir qu'une idée incomplète de la longue suite de dévastations et de carnage, d'incendies, de meurtres, qui rappellent plutôt

(1) Chez Berquet et Pétion, rue Mazarine, 28.

les rencontres des cannibales que les luttes de peuples civilisés. Ainsi défendue, la liberté a dû se voiler avec horreur; elle n'acceptera jamais pour pontifes les bourreaux qui ont souillé son culte. Jusqu'ici nous n'avions guère vu que l'héroïsme patriotique des Espagnols; nous savions qu'ils avaient été conduits par des chefs intrépides, auxquels notre admiration prêtait les qualités et les vertus qui font les grands hommes.

Pendant la restauration, l'inquiétude qui agitait les esprits sur le sort des libertés publiques influait sur la manière dont nous jugions les hommes qui passaient pour les avoir conservées à leur pays. Là où s'était livré un combat contre le pouvoir absolu, les sympathies entouraient ceux qui avaient osé élever la bannière libérale. Les chefs de l'insurrection espagnole, qu'ils eussent marchandé la victoire à Baylen ou massacré nos soldats isolés dans les sierras de la Biscaye, avaient défendu leur indépendance contre l'invasion française : le but ennoblissait les moyens. Mais aujourd'hui les temps sont venus où il est permis d'être impartial, de pénétrer dans les secrets de cette guerre fameuse, de connaître un à un et de suivre jour par jour, étape par étape, massacre par massacre, ces chefs que l'empire appelait des brigands, et que, par une réaction trop vive, nous avons invoqués comme des héros. Parmi ces chefs, quelques-uns sans doute se sont battus contre nous avec un noble courage, défendant leur pays sans déshonorer leur nom; d'autres se sont élevés jusqu'au commandement par la férocité de leur caractère. En eux la guerre civile semble avoir personnifié tout ce qu'elle a de barbare. Le général Saint-Yon, qui a connu ces hommes et qui assistait à ces combats, écrit pour nous les faire connaître.

Le plus fameux nom de cette guerre est celui de Mina. Mina, pendant cinq ans, a fatigué nos soldats à le poursuivre. On pouvait, dans ces mystérieuses aventures, donner à Mina le rôle que l'imagination lui attribuait, ou la place que lui assigne la nature de ses victoires; l'incertitude était permise; elle le sera moins désormais. Le général Saint-Yon a réduit à leur valeur les exagérations de l'orgueil castillan et les sympathies si souvent aveugles de l'esprit de parti.

Mina n'a pas occupé long-temps la scène politique en Espagne. Simple étudiant en 1809, il s'associe pour premiers compagnons d'armes le berger Juanito, un abigeo ou voleur de troupeaux, un contrebandier, un galérien, et il lève l'étendard de la guerre civile sans être encore suivi de son oncle Espoz, qu'il appelle une brute, et qu'il a laissé à Pampelune palefrenier du général français Rostolan. Xavier Mina se signale dans quelques embuscades par sa froide cruauté; il est bientôt fait prisonnier, et, tremblant à l'idée des représailles qu'il mérite, il s'adresse à ses soldats, et l'autographe de sa lettre suffit à peine pour faire croire qu'elle ait été écrite. Il les conjure de ne pas le laisser mettre à mort; il leur demande de se rendre au bon général Dufour, qui leur donnera des sauf-conduits. Mina veut sauver sa vie aux dépens de cette liberté de sa patrie à laquelle il sacrifiait celle de ses prisonniers, de ses amis qui lui

déplaisaient. Il ne fut pas mis à mort, et les *gavachos* se contentèrent de l'enfermer à Vincennes. Devenu libre en 1814, il ne reparut en Espagne que pour prendre part à la révolte de son oncle contre Ferdinand VII. Après le honteux échec qu'ils subirent tous deux devant les murs de Pampelune, il se réfugie en France, et son impatience de la vie paisible l'ayant poussé jusque dans l'Amérique du nord, il y périt bientôt, battu et pris par le général Linan, le 26 octobre 1817. Lâche jusqu'au bout, il ne se défendit pas, et, en allant au supplice, il implorait bassement ceux qui l'y conduisaient.

Pendant la détention de Xavier Mina à Vincennes, Espoz, de palefrenier de son neveu devenu son héritier, prit le nom de Mina en s'emparant avec violence du commandement de la guerilla. Xavier avait disparu si promptement du théâtre de cette guerre, que l'on remarqua à peine l'usurpation d'Espoz. Celui-ci comprit que, s'adressant à des esprits grossiers et fanatiques, il pouvait tout se permettre, et il déploya une activité dont on l'aurait cru incapable. Espoz y Mina, entouré d'une compagnie, retrouvait les sujets dociles du Vieux de la Montagne dans ces muets prêts à suivre son geste et sa voix. Il commença, après en avoir tué un de sa main, par faire assassiner les chefs qui lui avaient disputé la succession de son neveu. De la sorte, il se vit bientôt à la tête d'un corps nombreux et soumis, et la régence du royaume, qui avait donné au neveu le titre de *Corsaire terrestre de la Navarre*, nomma l'oncle colonel. Lumbier, Sanguessa, Estella, étaient les villes que Mina fréquentait le plus, parce que, indépendamment des ressources qu'il s'y procurait sans peine, ces localités inexpugnables lui offraient une retraite facile dans le cas d'une attaque imprévue.

Le chef des insurgés de la Navarre obtenait de nombreux succès; des armes, des munitions, des vivres, des soldats, étaient tombés en son pouvoir. Il assouvissait sur ses malheureux prisonniers tout ce que la barbarie lui conseillait de tortures. Il voulut même donner un caractère officiel à ses cruautés, en ordonnant, par un décret, que tous les Français, y compris l'empereur Napoléon, pris avec ou sans armes, seraient pendus, ainsi que tout Espagnol qui leur aurait prêté un secours quelconque. Ce décret était la mise en œuvre du catéchisme dans lequel le clergé apprenait aux enfans, par ordre exprès de la régence, que ce n'est pas un péché d'assassiner un Français, que c'est une œuvre méritoire. Aussi Mina ordonnait l'assassinat à coups de poignard d'officiers prisonniers et blessés, et continuait tranquillement son déjeuner, à côté de la pièce où ses arrêts s'exécutaient avec bruit. L'affaire d'Arlaban, où il enleva un convoi, est le plus important de ses exploits, celui où sa férocité se signala par les plus horribles excès, celui qui lui valut le grade de maréchal-de-camp des armées de sa majesté Ferdinand VII. Pour remercier la *Junta del Gobierno,* le nouveau général fit jeter dans des puits une douzaine d'officiers de l'ancienne armée, qu'elle lui envoyait pour être incorporés dans ses bataillons.

Après le retour de Ferdinand VII à Madrid, Mina fut mandé par ce prince

et obéit avec répugnance à cet ordre. L'ancien chef de guerillas, tombé à l'état d'officier général, attend une audience pendant quinze jours, regarde ce retard comme un sanglant affront, et ne se rend enfin auprès du roi que pour lui demander la vice-royauté de Navarre. Ferdinand VII, surpris, balbutie, donne des espérances évasives et reçoit plusieurs fois le hardi guerillero. Ce manége de cour n'est interrompu que par le départ subit de Mina, instruit de la désorganisation secrètement encouragée de ses bandes et rugissant de colère. Il marche sur Pampelune pour s'en emparer et est abandonné par ses amis et ses soldats, dès qu'ils sont arrivés aux pieds des murailles de la ville et qu'ils voient que ce n'est point par la porte que leur chef veut les y faire entrer. Des coups de fusil empêchent Mina désespéré de rejoindre ses troupes, et, traître envers l'état, poursuivi par son souverain, repoussé par ses soldats même, il n'a d'autre ressource que d'aller mendier un refuge à la France, à ce pays objet de sa haine implacable !...

Retiré à Bar-sur-Aube, le 20 mars 1815 lui inspira le singulier courage d'écrire à Napoléon, pour lui proposer d'aller combattre Ferdinand VII. Mais bientôt il courut à Gand, revint à Paris avec les étrangers et y vécut tout entier en proie à une ambition rongeuse, à des projets sans suite et à une sorte de fièvre morale dont les paroxismes ne lui laissaient ni sommeil ni repos.

La révolution de l'île de Léon réveilla les turbulentes espérances de Mina. Échappant à la police de Louis XVIII, il réunit quelques-uns de ses anciens partisans dans la vallée du Bastan; mais le triomphe des constitutionnels arrêta sa marche, et il fut nommé capitaine-général de la Navarre. Dès-lors il ne s'occupa que de se faire des créatures, excitant les *exaltados,* provoquant le chant de la *Tragala,* animant les soldats contre les habitans, et enfin envoyé par le ministère en Galice avec le même titre. Le séjour de Mina en Galice, véritable exil, quoiqu'il s'y fût marié, le rendit presque aussi furieux contre le régime constitutionnel qu'il l'était naguère contre le pouvoir royal : il ne protégea que les républicains et accrut ainsi le nombre des partisans de Ferdinand VII. Le brigadier Lâtre fut envoyé pour remplacer Mina, qui, après avoir engagé ses partisans à s'opposer les armes à la main à son départ, se remit sans se défendre entre les mains de son successeur, en protestant de son dévouement au gouvernement et trahissant ses amis.

Exilé à Léon, Mina fut bientôt envoyé en Catalogne pour combattre les partis nombreux qui s'y organisaient. C'était la première fois qu'il commandait à des troupes régulières, et son incapacité fut telle, que le ridicule seul suffirait à le flétrir, si la cruauté ne le rendait odieux. Il voulait soutenir le prestige de son nom par la terreur. Quand les Français entrèrent en Catalogne, le peu de valeur morale de Mina parut dans toute sa nudité. Il ne comprenait rien aux manœuvres. Le rôle de partisan qu'il se réserva contre le baron d'Éroles ne lui fut même pas heureux. Usé par les souffrances, aigri par les chagrins, ordonnant, comme témoignage de son pouvoir et de sa force, le meurtre de l'évêque de Vich, qu'avait acquitté le tribunal, il ne se renferma dans les murs de Barcelone que pour traiter de sa reddition, et,

accusé de trahison et de lâcheté, il obtint qu'un vaisseau français le conduirait en Angleterre.

La révolution de juillet eut lieu. Mina accourut en France. Chargé par la junte des réfugiés de pénétrer en Navarre, il perdit à Bayonne un temps précieux. Lorsqu'il se décida enfin, son apparition prévue ne causa aucun trouble dans le royaume. Obligé de se sauver seul, il se réfugia de nouveau en France, où, pendant trois années, il épia l'occasion de reparaître sur cette scène de discorde, que sa dernière mésaventure ne lui enlevait ni le goût ni l'espoir d'occuper encore. Puis il alla mendier inutilement le secours de don Pedro pour insurger la Galice, et, peu de temps après la mort de Ferdinand VII, il vint de nouveau agiter la Péninsule. La guerre de *guerilleros* avait été recommencée par Santos-Ladron au profit de don Carlos; on se souvint de Mina, qui en avait été le héros. Il reçut le commandement de l'armée destinée à agir contre les carlistes. Accueilli froidement à Pampelune, le nouveau vice-roi, incapable de diriger les opérations militaires, laissa aux généraux Oraa et Cordova le soin de poursuivre les rebelles. Lorsqu'enfin il se décida à marcher en personne, les factieux étaient aux portes de Pampelune. Mina sortit enveloppé d'une grosse houppelande, coiffé d'un chapeau rond recouvert d'un taffetas vernis, à cheval sur une grande mule blanche, les pieds dans des étriers de bois en forme de sabots, et tenant dans ses mains des cordes qui lui servaient de rênes; à sa gauche, l'ancien chapelain Aposteguy, sa créature la plus dévouée, qui portait à un large ceinturon en cuir le sabre du général en chef; un peu en arrière, les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance, vêtus chacun d'un costume différent, et talonnant de misérables haridelles qui fléchissaient sous le faix des bagages. L'inhabile général revint dans sa capitale sans avoir su même rencontrer l'ennemi. Une seconde sortie ne fut pas plus heureuse, et rien ne manqua à la mystification de Mina, ni le ridicule, ni la publicité. Blessé dans sa réputation, humilié dans son amour-propre, accablé, souffrant, mais soutenu par l'espoir de se relever, il prépara une nouvelle expédition, à la grande joie de ses incorrigibles admirateurs. Cette fois encore il la conduisit avec une si déplorable ignorance, que si Zumalacarreguy avait eu plus de talent militaire, c'en était fait de l'armée de la reine. Il est vrai que Mina crut se venger de sa défaite en faisant compter par cinq les habitans assemblés du village de Lecaroz, théâtre de sa dernière entreprise, et fusiller sur-le-champ tous ceux que désignait le nombre. Ils étaient coupables d'avoir, dans un banquet, porté des toasts au prétendant. Après l'exécution, le village fut livré aux flammes. Ce fut le dernier exploit de Mina.

Intérieurement convaincu de son impuissance, aigri, malade, il comprit sa position, et se décida à prévenir une éclatante disgrace en écrivant à la reine. On mit à le remplacer par le général Valdès un empressement dont il se sentit avec raison vivement blessé. Il s'achemine alors vers la France, sans qu'un seul témoignage d'affection l'accompagne, sans espoir, sans renommée, devenu ridicule, méprisé de ses ennemis, peut-être aussi de ses amis désabusés. En 1835, des juntes hostiles au gouvernement s'organisèrent en Catalogne.

Les ministres, alarmés, craignaient de voir, comme dans la guerre de la succession, la Catalogne se séparer du reste du royaume. Mina y fut envoyé comme capitaine-général. Il ne rendit aucun service, il était usé, son rôle était fini. Il mourut le 25 décembre 1836.

Palefrenier, colonel, général, guerillero, vice-roi, la seule vertu militaire de Mina fut une incroyable férocité, toujours cruel, cruel contre les Français, cruel contre les Espagnols, soit qu'il commande pour le roi, soit qu'il agisse pour la liberté constitutionnelle. Successivement exaltado, absolutiste, républicain, il fut toujours impitoyable pour le parti qu'il ne servait pas. C'est à la terreur qu'il inspirait qu'il dut son élévation. Invisible dans les montagnes, Mina était une puissance; vu de près, ce n'était qu'un bourreau.

En traçant cette histoire des deux Mina, en rectifiant les idées répandues sur leur compte, le général Saint-Yon a rendu un véritable service. Mina passait pour un héros : on le jugera. On verra quelle guerre nous faisait ce chef des insurgés de la Navarre, quels sentimens l'animaient lorsqu'il combattait pour l'indépendance de son pays.

M. de Saint-Yon a écrit, si l'on peut dire, d'une façon militaire. Il voulait suivre et peindre des guerilleros, il a écrit en guerillero. Je m'imagine qu'après une marche, après un combat, après une reconnaissance, il rédigeait ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu, ce qu'on avait exécuté. La guerilla s'avance, j'entends les propos des compagnons de Mina qui vont à leur proie; les conseils féroces autour des feux du bivouac s'agitent devant nous. M. de Saint-Yon ne raconte pas, il met en action. J'avoue que j'ai quelque peu regretté cette manière; le style est plus pittoresque sans doute, mais il est moins grave. Si la majesté de l'histoire ne pouvait descendre jusqu'à tracer la vie des Mina, M. de Saint-Yon nous devait des mémoires plus sérieusement composés. Il ne fallait pas donner l'air d'un roman à de pareils faits, dont la triste réalité n'est que trop incontestable. M. de Saint-Yon a éclairci une page obscure encore de nos grandes annales. Il a écrit avec esprit, avec chaleur; mais il s'est trompé dans la forme.

L'HOMME ANIMAL, par M. le docteur Voisin (1). — La phrénologie peut être envisagée sous un double point de vue, ou comme ayant la prétention de *diagnostiquer* les puissances actives et passives de l'homme par les diverses formes ou saillies du crâne, et alors c'est là cranioscopie proprement dite; ou comme théorie physiologique, et, sous ce second aspect, elle touche à la métaphysique. On croit en général que la phrénologie implique nécessairement le matérialisme : je suis quelque peu sceptique à l'endroit de la phrénologie; mais cette opinion me paraît une erreur qu'il importe de réfuter. Si on examine la phrénologie comme explication ontologique de l'homme et de ses pouvoirs, on la voit aboutir à deux solutions principales : ou bien l'homme

(1) Un vol. in-8°, chez Béchet, place de l'École de Médecine, 4.

intellectuel est la résultante d'une pluralité de facultés qui ont divers centres dans le cerveau, c'est la solution matérialiste; ou bien l'unité spirituelle agit et rayonne d'un seul foyer par une pluralité d'organes cérébraux, les organes du cerveau sont les fonctions diverses et comme l'épanouissement d'une unité centrale: c'est la solution spiritualiste, et je dois ajouter que c'est par malheur la moins accréditée dans l'école phrénologique. La première solution se rattache, par l'engendrement des idées, au matérialisme, et voici comment. Le matérialisme pose comme initiale la négation de Dieu ou d'une cause première. Dès-lors, la matière se compose d'une succession fatale de phénomènes dont les diverses évolutions constituent les différens degrés de la vie. La vie n'est qu'une combinaison de phénomènes et de propriétés matérielles qui, au lieu de rester à l'état d'éparpillement et de dissémination, se condensent et forment un ensemble. L'homme lui-même, au plus haut degré de la vie, n'est que le résultat et comme le résumé de tous les degrés inférieurs, la plus haute et la dernière évolution connue de la matière. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter le matérialisme par la science et de prouver que Dieu est même nécessaire comme hypothèse scientifique pour expliquer les créations successives que constatent la géologie et l'anatomie comparée. Dès qu'on s'adresse à des hommes qui croient à la morale et au libre arbitre, il suffit de remarquer une chose bien simple, c'est que si l'homme n'est qu'une agrégation de diverses propriétés matérielles, comme ces propriétés sont fatales et que de leur réunion ne peut pas résulter la liberté, la première solution phrénologique, qui fait résulter l'homme des aptitudes cérébrales, conclut logiquement au fatalisme, ou, si on l'aime mieux, à la négation de la morale.

Ces réflexions nous sont suggérées par un livre sur la physiologie du cerveau, que M. le docteur Voisin publie sous ce titre un peu bizarre: *L'Homme animal.* M. Voisin admet Dieu, il admet une cause créatrice, et nous aimons à penser que dès-lors il se rattache à la solution spiritualiste indiquée tout à l'heure. Si on admet en effet une cause créatrice, il ne peut y avoir aucune répugnance logique à regarder l'homme comme une création directe, à croire qu'il ne résulte pas d'une condensation de qualités matérielles, mais qu'il émane d'un acte créateur qui l'a fait *un* et qui lui a donné le pouvoir de modifier l'organisme par la volonté.

Ce point de vue, bien que vague et assez indéterminé dans le livre de M. Voisin, est celui que la logique lui impose, et nous supposons qu'il l'accepte. Cela posé, la question de savoir si les protubérances du cerveau accusent et manifestent des passions ou des virtualités actives dans l'homme, n'est plus qu'une question de pure curiosité et dont la solution n'ébranle aucun problème métaphysique. Admettez en effet que le développement *intrà-cranien* est un effet visible d'un pouvoir central et unique, le spiritualisme est sauvé et la liberté humaine aussi. Deux objections fondamentales surgissent encore pourtant contre cette nouvelle face de la phrénologie. D'abord est-il vrai que les circonvolutions du cerveau se traduisent exactement par des circonvolutions correspondantes de l'enveloppe osseuse du crâne? Voilà ce qui est contesté par

quelques physiologistes qui font une objection anatomique assez notable. Il existe, disent-ils, deux lames dans le crâne, et il arrive souvent qu'il y a disjonction entre les deux lames superposées, de telle sorte qu'à une convexité externe correspond quelquefois une concavité interne; d'où il suivrait qu'on ne peut pas diagnostiquer les formes du cerveau par celles de la tête. Je sais très bien la réponse des phrénologues; ils ne manquent pas d'objecter que cette disjonction des deux lames du crâne n'existe que chez les vieillards. Mais il y a peut-être une autre objection à faire à la localisation des facultés dans le cerveau, c'est que la théorie des facultés admises par Gall et Spurzheim est très contestable, et qu'ils localisent des facultés qui n'existent pas. Qu'on me fasse comprendre par exemple comment l'*acquisivité* ou amour de la propriété, pour me servir de la langue quelque peu barbare des phrénologues, est une faculté, une aptitude native, originelle! Il ne faudrait pas nier cependant que le développement moral et intellectuel agisse sur le cerveau et sur le système nerveux, et ne détermine des modifications profondes dans la tête humaine. Nier cela, ce serait nier que l'esprit agit sur l'appareil nerveux et cérébral, fait aussi incontestable en psychologie qu'en physiologie. Les crânes des peuples qui ont reçu une éducation différente et qui n'ont pas le même but d'activité, offrent des dissemblances caractéristiques, mais de là à une localisation de détail il semble qu'il y ait vraiment un abîme. Du reste, je ne veux aucunement mettre en doute la bonne foi de M. Voisin, qui a fait au bagne de Toulon des expériences très remarquables.

Que la cranioscopie soit vraie ou fausse, le livre de M. Voisin demeure comme un très intéressant travail d'observation. Dans la première partie de l'ouvrage, qui nécessite une partie correspondante, il n'est parlé que de l'homme *animal*. L'auteur étudie les facultés de ce dernier ordre dans leur état rudimentaire, dans leur état normal et dans leurs excès. Il en fait en quelque sorte la biographie exacte, microscopique; il suit la passion depuis sa première manifestation instinctive jusqu'à son paroxisme. Il y a dans cette histoire d'une passion écrite avec feu je ne sais quoi de dramatique qui émeut comme un spectacle inconnu. L'idée générale et comme la prémisse constante du livre du docteur Voisin, c'est qu'il y a en nous des passions animales qui entrent en action d'elles-mêmes et qui n'ont pas besoin d'incitation, et d'autres, les facultés intellectuelles et morales, qui sont ce que l'éducation les fait être. Cette distinction nous paraît incontestable, et nous reconnaissons pleinement la toute puissance de l'éducation. Seulement il est bon de le dire en passant, le terme d'*éducation* n'éveille pas dans tous la même idée. Nous ne savons pas exactement ce que M. Voisin entend par là; mais enfin le mot est dit. La logique fera le reste.

Le livre de M. Voisin est plein de chaleur et d'entraînement; mais dans le feu de la période le soin du détail lui échappe souvent. L'auteur semble quelquefois s'enivrer de son sujet, et l'ampleur de la phrase se développe aux dépens de la précision et de l'enchaînement rigoureux des idées. Il y a beaucoup à apprendre dans cet ouvrage, et, quelque opinion que l'on ait sur la doctrine

philosophique de l'auteur, il subsistera des observations bien faites que chacun peut apprécier de son point de vue, et, pour ainsi dire, avec son optique spéciale. Les mêmes faits, on le sait, peuvent réfléchir et confirmer souvent des idées différentes.

La philosophie de ce livre semble se résumer ainsi : L'homme doit développer toutes ses passions, vivre de toutes les vies, et c'est de cette direction harmonique de toutes les puissances de l'homme vers leur fin que résulte le bonheur. Cette théorie, bien que développée avec art, est radicalement fausse. Le but de l'activité humaine, ce n'est point le bonheur, ce n'est point le plaisir, c'est le devoir. Or, le devoir, c'est le plus souvent le sacrifice d'une passion, d'une satisfaction individuelle. Toutes les déviations intellectuelles, toutes les déviations des sens, se trouveraient de la sorte justifiées. Je sais bien que M. Voisin peut refuser d'admettre ces conséquences, que son dévouement bien connu à la science et aux plus tristes misères de l'humanité contredirait d'ailleurs; mais le raisonnement y pousse. C'est le privilége des nobles intelligences de n'être point logiques, quand elles partent d'un système faux. Avec des prémisses qui, selon nous, concluent inévitablement à l'égoïsme, M. Voisin aboutit dans la pratique au désintéressement, inconséquence honorable qui met l'esprit après le cœur!

— Le musée de peinture (*Reale Galleria*) de Turin vient d'être l'objet d'un vaste et consciencieux travail dû au directeur de cette belle galerie, M. le marquis d'Azeglio. L'histoire et la description de ce musée, telle est la tâche à laquelle M. d'Azeglio a consacré, pendant plusieurs années, tous ses efforts. Chacun des tableaux que renferme la galerie royale de Turin a été successivement décrit et apprécié par le savant écrivain. Grace au cadre qu'il a choisi, M. d'Azeglio a pu traiter, dans son ouvrage, plus d'un côté intéressant de l'histoire des beaux-arts. L'école flamande et l'école italienne comptent dans la galerie du roi Charles-Albert de nombreux et illustres représentans. Ça été pour M. d'Azeglio une occasion d'apprécier dans de rapides notices chacun des maîtres dont les chefs-d'œuvre sont conservés à Turin. De très belles gravures anglaises accompagnent le texte du marquis d'Azeglio. Nous reviendrons sur cet important ouvrage, qui prendra rang à juste titre parmi les plus curieuses publications de l'Italie actuelle.

V. de Mars.